

Université de Montréal

**La violence et les traumatismes associés à la délinquance tels que vécus par les
jeunes contrevenants**

**Par
Catherine Vachon**

École de Criminologie
Faculté des Arts et des Sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de Maîtrise (M. Sc.) en criminologie, option stage en
intervention

6 janvier 2016

© Catherine Vachon, 2016

Résumé

Parmi les jeunes contrevenants, ce sont ceux qui ont été exposés à un degré plus élevé de violence, que ce soit en gravité ou en fréquence, qui rapportent de plus hauts niveaux de comportements délinquants, mais qui, par ailleurs, rapportent significativement plus de détresse que ceux ayant vécu moins de violence. Les expériences de victimisation par la violence, ou les stressseurs traumatiques vécus par les adolescents peuvent représenter des circonstances de vie susceptibles d'influencer leur parcours délinquant, agissant comme des événements marquants ou des points tournants dans leur vie. Il y a près de 30 ans, on suggérait déjà que la victimisation par la violence devrait être un facteur à considérer dans la compréhension de l'émergence et du maintien d'actes criminels violents, d'autant plus que les jeunes contrevenants ayant vécu des traumatismes sont également plus susceptibles de récidiver. Le faible nombre d'études qualitatives sur les expériences violentes ou traumatiques que vivent les jeunes au travers d'un mode de vie criminel et violent soulève la nécessité de les entendre sur ces expériences et leurs impacts, notamment sur leur trajectoire délictueuse.

Mots-clés : violence, traumatismes, délinquance juvénile, trajectoire criminelle, qualitatif

Abstract

Young offenders who have been exposed to higher levels of violence, either by severity or frequency, yield higher levels of delinquent behaviours and significantly more distress than those who experienced less violence. Victimization experiences or traumatic stressors in which a considerable amount of violence was involved can represent life circumstances that may influence the trajectory of a persons' delinquent behaviour. These particular experiences or stressors act as key events or turning points in an offender's life. Nearly 30 years ago, literature recommended that victimization experience in violent events should be a factor to consider in the attempt to better understand the emergence and maintenance of violent delinquent behaviours, Literature also suggests that young offenders who have experiences such trauma are more likely to reoffend. The limited quantity of qualitative studies concerned by the violence and traumatic experiences as lived by young offenders themselves raises the need to explore these events, their impacts and the ways in which they can occur in the course of a delinquent's career.

Keywords : violence, traumas, juvenile delinquency, criminal career, qualitative

Table des matières

Résumé	ii
Abstract	iii
Table des matières	iv
Liste des sigles	vi
Remerciements	vii
Introduction.....	8
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU MILIEU DE STAGE	10
1.1 Mandat et philosophie d'intervention de l'organisme	10
CHAPITRE II : Recension des écrits et contexte théorique	22
2.1 L'exposition à la violence et les événements traumatiques chez les jeunes contrevenants	23
2.2.1 Violence et traumatismes : Définitions et prévalences.....	23
2.2.2 Conséquences relatives aux traumatismes.....	29
2.4.1 L'ÉSPT partiel	44
2.4.2 Comorbidité des troubles de santé mentale	45
2.4.3 Symptômes cachés.....	46
2.5 TRAUMATISMES ET TRAJECTOIRE CRIMINELLE : PROBLÉMATIQUE DU PROJET DE STAGE	47
CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE ET PARTICIPANTS.....	51
3.1 Méthodologie	51
3.2 Participants	52
CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	56
PARTIE 1 : REPRÉSENTATIONS ET MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE EN CONTEXTE DE DÉLINQUANCE.....	56
1.1 Une définition plutôt floue du concept de violence.....	56

1.2 Une personnalité violente à deux facettes	58
PARTIE 2 : EXPOSITION À DES ÉVÉNEMENTS VIOLENTS (STRESSEURS TRAUMATIQUES).....	60
2.1 Les événements racontés en entrevue	60
2.2 Les caractéristiques des événements jugés traumatisants.....	66
2.3 Les réactions émotionnelles	68
PARTIE 3 : APRÈS LES FAITS VÉCUS, LE REGARD PORTÉ SUR LA TRAJECTOIRE	
CRIMINELLE	75
3.1 Conséquences au niveau personnel.....	75
3.1.3 Perception sombre et négative des autres et du monde qui les entourent.....	79
3.1.4 Sentiment d’anormalité	79
3.1.5 Augmentation des comportements à risques	81
3.2 Impacts perçus au niveau des activités criminelles	83
3.3 Les raisons appuyant une persistance criminelle	84
PARTIE 4 : DÉTRESSE PERÇUE ET DEMANDE D’AIDE	94
4.1 Une détresse peu exprimée	94
4.2 Aide ou soutien, un besoin peu ressenti chez les jeunes contrevenants	95
4.2.1 Étiquetage.....	95
4.2.2 Impertinence	96
4.2.3 Nuisance et inconvénients.....	97
4.2.3 Personnalité du jeune	98
CHAPITRE V : DISCUSSION	100
Conclusion	114
Bibliographie	116
Annexe 1.....	viii

Liste des sigles

CJM-IU	Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et services sociaux
DJ	Délégué jeunesse
DP	Directeur provincial
DSRCDP-JC	Direction des services de réadaptation Cité-des-Prairies et jeunes contrevenants
EDS	Évaluation sommaire différentielle
ÉSPT	État de stress post-traumatique
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
NCTSN	National Child Traumatic Stress Network
RPD	Rapport prédécisionnel
SID	Suivi intensif différencié
SRD	Suivi régulier différencié
TSPT	Trouble de stress post-traumatique

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier Frédéric Ouellet, mon directeur de projet de stage, qui a été confronté à mon manque d'organisation, à mon sentiment d'urgence, à mes paniques temporaires, ainsi qu'à mon implication tardive dans ce rapport. Je souhaite souligner sa disponibilité, son dévouement, et ses encouragements sans lesquels ce projet de stage n'aurait pas vu le jour.

Je souhaite également remercier toute l'équipe des services aux jeunes contrevenants du bureau ouest, et particulièrement à ma superviseuse de stage, Céline Grégoire, pour l'accueil, le soutien, et l'implication de tous tout au long de mon stage. Une mention spéciale à Céline qui, par sa générosité, sa bienveillance et sa créativité, a fait de mon stage un milieu divertissant et enrichissant.

Un énorme merci à tout mon entourage qui, de près ou de loin, a contribué à l'aboutissement de ce projet, notamment par leurs encouragements soutenus et leur soutien moral qui m'ont permis d'accomplir ce travail de longue haleine qui aurait été impossible à finaliser sans eux.

En dernier lieu, je tiens à souligner les jeunes contrevenants que j'ai rencontrés et suivis dans le cadre de ce projet de stage. J'espère avoir été fidèle à votre description de votre vécu des plus marquants et j'ose espérer que, grâce à vous, j'en ressors une intervenante plus sensible face à vos expériences et à l'importance d'adresser les besoins spécifiques associés aux traumatismes inhérents à votre mode de vie.

Ce rapport de stage dépasse largement ce que j'aurais cru possible d'accomplir. Il est le fruit d'une série de sacrifices, de peines et de joies, de désespoirs à l'occasion, mais surtout il est le résultat d'un défi personnel et de multiples efforts qui ont contribué à faire de moi, une personne fière et grandie sur le plan personnel et professionnel. Merci à tous pour cet accomplissement.

Introduction

Le lien entre l'exposition à la violence et la délinquance est déjà solidement appuyé par la littérature (Kerig & Becker, 2014). D'ailleurs, il y a déjà près de 30 ans on suggérait que la victimisation par la violence devrait être un facteur à considérer dans la compréhension de l'émergence et du maintien d'actes criminels violents (Singer, 1986). L'importance de se préoccuper de la violence vécue par les jeunes provient également de ce cercle vicieux où plus un jeune est exposé à de la violence, plus il adopte des comportements violents et antisociaux, mais qui augmente par le fait même les risques d'être à nouveau exposé à de la violence (ex. : Lynch et Cicchetti, 1998), susceptibles d'aggraver sa trajectoire délinquante. Parmi les jeunes contrevenants, ce sont ceux qui ont été exposés à un degré plus élevé de violence, que ce soit en gravité ou en fréquence, qui rapportent de plus hauts niveaux de comportements délinquants (Wood et coll., 2002), mais qui, par ailleurs, rapportent significativement plus de détresse que ceux ayant vécu moins de violence (Fitzpatrick et Boldizar, 1993).

Même pour les jeunes contrevenants qui sont auteurs de violence, le fait d'être exposé ou victime de violence n'en est pas moins banal. Bon nombre de ces événements aversifs peuvent s'avérer traumatiques et être lourds de conséquences, particulièrement au niveau de leur santé mentale. Les traumatismes peuvent notamment engendrer des problèmes tels que la dépression, le trouble de stress post-traumatique, et la toxicomanie (Giaconia et coll., 2000), pouvant entraver la réinsertion sociale des jeunes sous suivi en communauté. De plus, les jeunes contrevenants ayant vécu des traumatismes sont également plus susceptibles de récidiver (Becker, Kerig, Lim et Ezechukwu, 2012). Les délinquants avec des problèmes de santé mentale ont aussi moins de succès dans leur programme de supervision en communauté que ceux qui ne manifestent pas de troubles de santé mentale (Monahan et coll., 2005, Skeem et coll., 2006.)

Le faible nombre d'études qualitatives sur ces problématiques soulève la nécessité de les entendre sur ces expériences et leurs impacts. L'occasion d'un stage à titre de déléguée jeunesse au bureau ouest du CJM-IU fût propice à cette exploration. Ce rapport de stage poursuit donc l'objectif général de mieux comprendre comment l'exposition à la violence et les traumatismes potentiels affectent les jeunes contrevenants. Plus précisément, il vise à approfondir les perceptions de ces jeunes sur la violence inhérente à leur mode de vie et leurs incidences sur leur trajectoire criminelle. Ainsi, quatre jeunes sous ordonnance de surveillance en communauté ou en suivi probatoire ont accepté de partager leurs

histoires les plus marquantes et violentes survenues dans le cadre de leur délinquance. Également interrogés sur leurs perceptions concernant les impacts de ces événements, notamment sur leur trajectoire ou leurs habitudes criminelles, des éléments de compréhension ont émergé de leurs discours et ont fait l'objet d'analyses qualitatives pour ce présent rapport.

Le premier chapitre de ce rapport de stage présente d'abord le milieu du stage, incluant la philosophie d'intervention dans le cadre de la LSJPA et du suivi probatoire au CJM-IU, le processus de référence initial, la démarche d'évaluation, puis la démarche d'intervention différentielle selon les caractéristiques de la clientèle desservie par les services de suivis en communauté.

Dans le deuxième chapitre, les connaissances théoriques pertinentes en lien avec les traumatismes et les troubles de comportements associés sont détaillées. Un regard particulier est porté sur le trouble post-traumatique (TSPT) (ou état de stress post-traumatique, tel qu'énoncé par le DSM-V) et des mécanismes qui sous-tendent le lien avec les comportements antisociaux.

Le chapitre 3 inclut la méthodologie et la présentation des participants, alors que le chapitre 4 fait la synthèse complète des résultats issus des quatre entretiens. Une attention particulière est portée sur les représentations concernant la violence et la délinquance, sur les types d'événements vécus par les jeunes, sur les réactions traumatiques et les stratégies pour y faire face, sur les conséquences au niveau tant personnel que criminel, et enfin, sur la détresse perçue par les jeunes en lien avec leurs nombreuses expériences potentiellement traumatiques.

Enfin, le chapitre 5 constitue la discussion de ce projet de stage, résumant le point de vue des jeunes rencontrés sur la violence et les traumatismes vécus, ainsi que l'influence sur leur trajectoire criminelle. Des pistes de réflexion et des suggestions au plan clinique sont fournies, puis un espace est réservé aux limites du projet.

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU MILIEU DE STAGE

1.1 Mandat et philosophie d'intervention de l'organisme

1.1.1 Le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU)

Le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU) est un établissement du réseau de la santé et des services sociaux¹ qui intervient dans l'intérêt des enfants de moins de 18 ans lorsque leur protection ou leur bien-être est compromis. Ainsi, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), le CJM-IU a le mandat d'intervenir auprès des jeunes en difficulté et leur famille et de leur fournir une aide spécialisée dans les situations où :

- l'enfant est victime de négligence
- l'enfant est dans une situation d'abandon de la part des parents
- l'enfant est victime de maltraitance physique, sexuelle, ou psychologique
- le jeune présente des troubles graves de comportements
- le jeune commet des délits

Dans l'intérêt et la sécurité de l'enfant, le CJM-IU intervient souvent en contexte d'autorité. Il est toutefois chargé de miser sur la mobilisation du jeune, des parents et de la communauté pour assurer sa mission, laquelle est guidée par quatre valeurs dominantes : respect, engagement, collaboration et rigueur.

1.1.2 Direction des services de réadaptation Cité-des-Prairies et jeunes contrevenants (DSRCDP-JC)

Au CJM-IU, la Direction des services de réadaptation Cité-des-Prairies et des jeunes contrevenants offre notamment des services spécialisés s'adressant aux jeunes ayant des démêlés avec la justice. C'est en

¹ Depuis le 15 avril 2015, le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire s'inscrit désormais dans les installations jeunesse du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Pour ce rapport, l'appellation du CJM-IU est utilisée, étant le nom le plus communément employé par les milieux du CJM-IU à ce jour.

vertu de la **Loi sur la justice pénale pour adolescents (LSJPA)** que le CJM-IU est mandaté pour répondre aux objectifs² visés par cette loi, soient de :

- Responsabiliser un adolescent contrevenant en l’amenant à prendre conscience des conséquences de son délit, notamment en lui faisant réparer les dommages causés à la victime et à la collectivité ;
- Réinsérer un adolescent contrevenant dans la société ;
- Assurer la prise de mesures offrant au jeune des perspectives positives ;
- Assurer la protection du public ;
- Faire participer les parents d’un adolescent contrevenant et la communauté aux mesures mises en place en vue de sa réinsertion sociale ;
- Favoriser la réparation des dommages causés à la victime et à la collectivité.

En 2013-2014, 1755 jeunes ont reçu des services en vertu de la LSJPA³. Les services offerts aux jeunes contrevenants sont de deux types : les services psychosociaux (externes) et les services de réadaptation (interne). Les services de réadaptation sont offerts au site du Mont Saint-Antoine (une unité de garde ouverte discontinuée) ainsi qu’au site Cité-Des-Prairies (cinq unités de garde fermées et deux unités de garde ouverte). Les services psychosociaux à l’externe incluent notamment le suivi en communauté et le programme de sanction extrajudiciaires.

1.2 Processus de référence des adolescents contrevenants en suivi probatoire

Du moment où une infraction est commise par un adolescent, trois types de mesures prévues pour répondre aux mandats de la LSJPA peuvent être appliquées : les mesures extrajudiciaires, les sanctions extrajudiciaires⁴, et les sanctions judiciaires (peines spécifiques). Selon les principes de la LSJPA, l’utilisation des mesures et des sanctions extrajudiciaires doivent être favorisées. Dans la mesure où la

² *L’application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse. Manuel de référence.* Gouvernement du Québec. 2004.

³ *Rapport annuel d’activités 2013-2014 du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.* Bureau des communications et des relations avec la communauté Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. 16 juin 2014.

⁴ Le programme de sanctions extrajudiciaires (PSE) vise à réduire la conduite criminelle par la déjudiciarisation des situations à faible risque de récidive. Les mesures de réparation y sont priorisées, d’abord envers la victime, puis envers la communauté ; *Guide pratique sur le programme de sanction extrajudiciaire* <http://www.unipsed.net/wp-content/uploads/2015/11/guide-pratique-sanctions-extrajudiciaires.pdf>

situation d'un jeune ne lui permet pas de bénéficier des sanctions extrajudiciaires, s'il dénie sa participation à la perpétration de l'infraction, ou à défaut de ne pas compléter sa sanction extrajudiciaire dans les délais prescrits, le Procureur des poursuites criminelles et pénales (PPCP) autorise une demande d'intenter des procédures pour l'infraction qui est reprochée au jeune.

Peines spécifiques

Selon l'article 38 de la LSJPA⁵, l'objectif poursuivi lors de l'imposition d'une peine spécifique :

L'assujettissement de l'adolescent aux peines visées par l'article 42 (peines spécifiques) a pour objectif de faire répondre celui-ci de l'infraction qu'il a commise par l'imposition de sanctions justes, assorties de perspectives positives favorisant sa réadaptation et sa réinsertion sociale, en vue de favoriser la protection durable du public.

Le juge peut imposer une seule peine spécifique en vertu du paragraphe 42 de la LSJPA ou une combinaison de celles-ci. Lorsqu'une peine spécifique est imposée, les interventions réalisées doivent avoir pour objectif d'assurer la protection du public de manière durable. Ainsi, les interventions ont pour but de neutraliser ou contrôler le comportement du jeune, de le responsabiliser, lui permettre de faire des apprentissages qui pourront supporter son adaptation sociale et veiller à un engagement prosocial du jeune lors de sa réinsertion.

Peine spécifique de probation

Une section distincte sur la peine spécifique de probation est inévitable puisque mon stage est réalisé dans le cadre du suivi probatoire en communauté. L'alinéa k) du paragraphe 42(2) de la LSJPA définit la peine spécifique de probation :

42 (2) k) : Une période déterminée de probation ne dépassant pas deux ans en conformité avec les articles 55 (conditions d'ordonnance) et 56 (autres matières relatives à l'ordonnance).⁶

Dans les centres jeunesse, selon le *Manuel de référence sur l'application de la LSJPA*, la probation y est définie comme suit :

⁵ *L'application de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse. Manuel de référence.* Gouvernement du Québec. 2004.

⁶ Ministère de la Justice du Canada, *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*, L.C. 2002, chap.1, art. 42, par. 2, al. K. À jour au 14 septembre 2011, Ottawa, Ont. : Ministère de la Justice du Canada.

*La peine de probation est une mesure de suivi de l'adolescent contrevenant dans la communauté. Cette peine peut comporter diverses conditions imposées à l'adolescent en vue de contrôler son comportement et de l'obliger à participer à certaines activités visant son adaptation sociale. Lorsque l'ordonnance impose à l'adolescent de se présenter au directeur provincial (DP) et de se soumettre à sa surveillance, le DP a alors le mandat d'exercer une surveillance afin que l'adolescent respecte les conditions qui lui sont imposées et de lui fournir l'encadrement nécessaire pour assurer la protection de la société de façon durable.*⁷

Les conditions associées aux ordonnances de probation apparaissent à l'article 55. Le tribunal détermine quelles conditions doivent être imposées à l'adolescent en fonction de sa situation.

- Les conditions obligatoires sont énoncées à l'article 55(1) :
 - ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite
 - répondre aux convocations du tribunal
- Des conditions facultatives sont énoncées à l'article 55(2). En voici des exemples :
 - se présenter au directeur provincial ou à la personne désignée par le tribunal et se soumettre à sa surveillance (si cette condition n'est pas ordonnée, le jeune reçoit une peine de probation sans suivi)
 - interdiction d'être en possession d'une arme
 - fréquenter l'école ou tout établissement d'enseignement
 - faire les efforts voulus en vue de se trouver un emploi

Dans ces conditions peuvent également se retrouver l'imposition d'un couvre-feu et l'interdiction de fréquenter certains lieux ou personnes. Un manquement aux conditions ordonnées est considéré comme une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. L'article 137 de la LSJPA fait mention des manquements aux conditions.

Le suivi probatoire s'avère être la mesure la plus utilisée par le tribunal. En ce qui concerne les jeunes desservis par le CJM-IU, en 2013-2014, 855 jeunes contrevenants se sont vu imposer une peine de probation avec suivi. Comme mentionnée précédemment, cette peine peut être combinée à d'autres

⁷ *L'application de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse. Manuel de référence.* Gouvernement du Québec. 2004.

peines spécifiques, telles que la mise sous garde ou les travaux communautaires. La peine de probation avec suivi ou non, est attribuable à tous les types de délinquants, et l'intensité d'intervention est jugée en fonction du profil du jeune.

En ce sens, étant donné que la peine de probation, en raison de sa durée ainsi que des restrictions qu'elle comporte, se situe au deuxième rang dans l'échelle de sévérité des peines ordonnées (le placement sous garde étant au premier rang), il importe de considérer les divers profils des jeunes contrevenants ainsi que leur niveau de risque de récidive et de leur offrir des programmes d'intervention différenciés qui permettent d'atteindre les mandats couverts par ce type de peine. Le CJM-IU offre deux types de suivis dans la communauté en fonction de l'intensité de suivi requis, soit le suivi intensif différencié (SID) et le suivi régulier différencié (SRD).

1.3 La démarche d'évaluation initiale

Lorsqu'un jeune est référé aux services jeunes contrevenants du CJM-IU, une évaluation différentielle à chaque adolescent est privilégiée, ce qui favorise les interventions personnalisées à chaque adolescent et leurs parents. Ces évaluations rigoureuses portent essentiellement sur la situation délictuelle et sociale du jeune. Elles visent plus spécifiquement à éclairer sur l'évolution du jeune dans différentes sphères de sa vie, sa trajectoire délinquante, son niveau d'engagement dans la délinquance, sur les facteurs et besoins criminogènes contribuant à l'émergence ou la persistance de sa délinquance, ainsi que sur sa réceptivité face à l'intervention. Ces évaluations permettent d'orienter le jeune vers la peine spécifique ou le programme d'intervention le mieux adapté à sa situation.

L'évaluation différentielle du jeune survient dans une variété de contextes :

- Lors d'une demande de détention avant comparution
- Lors d'une demande d'évaluation dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires (PSE).
- Lors d'un suivi probatoire ordonné sur le banc
- Lors d'une demande de rapport prédécisionnel (RPD)
- Lors d'une suspension de surveillance et d'une demande de mise sous garde
- Lors de l'application d'une peine spécifique qui implique un suivi

Cette section rend compte des évaluations réalisées par l'équipe du secteur ouest des services aux jeunes contrevenants du CJM-IU, soit les évaluations dans le cadre d'un RPD, les évaluations sommaires différentielles dans le cadre d'une d'un suivi probatoire ordonné sur le banc.

L'évaluation différentielle sommaire (EDS)

Une évaluation sommaire différentielle (EDS) est requise lorsqu'une peine est rendue sur le banc et qu'il y a une prise en charge immédiate du délinquant, et c'est le cas de la peine spécifique de probation avec suivi. Le suivi probatoire peut être ordonné lorsqu'il est considéré qu'il est possible et bénéfique d'encadrer un jeune par un suivi dans la communauté et de faire contribuer ses parents et les ressources communautaires pour assurer la protection de la société. Les profils de jeunes contrevenants qui reçoivent un suivi probatoire peuvent être très variés. Il peut s'agir d'adolescents avec ou sans antécédent criminel, avec un niveau plus ou moins structuré de délinquance. Par ailleurs, lorsque les dispositions de la loi ne permettent pas de soumettre un délinquant à une peine de mise sous garde et surveillance, des adolescents qui présentent un engagement plus sévère dans la délinquance et dont le risque de récidive est élevé font également partis de la clientèle retrouvée en suivi probatoire. Ainsi, l'évaluation différentielle sommaire (EDS) permet de tracer rapidement le portrait du jeune (besoins et facteurs criminogènes) ainsi que son niveau de risque de récidive. Le jeune peut alors être orienté vers le programme de suivi approprié (soit le suivi régulier différencié (SRD) ou le suivi intensif différencié (SID)), avec l'intensité de suivi nécessaire (SID 60 heures ou 100h), et être inscrit aux ateliers cliniques appropriés.

C'est le rôle du délégué jeunesse de compléter une EDS. Pour ce faire, des entrevues sont réalisées avec le jeune, sa famille, et les partenaires déjà impliqués auprès de lui. Une première rencontre d'évaluation doit être fixée dans les 5 jours suivant la décision et l'évaluation doit être complétée dans les 3 premières semaines suivant l'ordonnance. En suivi probatoire, la grille de soutien à la prise de décision SRD-SID est aussi complétée pour appuyer le choix du programme de suivi en communauté.

Suite à la collecte des informations, l'analyse des données et des résultats aux différents outils permettent de mieux comprendre les comportements du jeune et d'émettre des hypothèses cliniques qui servent à guider les interventions et les programmes différenciés.

Le rapport prédécisionnel (RPD)

Le rapport prédécisionnel (RPD) est une évaluation différentielle ordonnée par le juge avant de prononcer une peine à un adolescent déclaré coupable. Une demande de RPD est faite dans le but

d'évaluer les besoins liés aux facteurs criminogènes et d'apporter un éclairage clinique sur le fonctionnement psychosocial du jeune (capacité criminelle et sociale). Le RPD oriente le juge quant à la peine spécifique à imposer à l'adolescent ainsi que l'intensité d'intervention nécessaire selon le risque de récidive.

La demande d'un RPD est faite au directeur provincial (DP) et le délégué jeunesse (DJ) est chargé de la confection de celui-ci dans un délai de 30 jours. Le DJ prévoit des entrevues avec l'adolescent, ses parents, ainsi que les victimes. Lorsqu'un RPD est déposé (par écrit) au tribunal, il doit renseigner sur la conduite délictueuse du jeune, soit sur sa délinquance actuelle, globale ou passée, les effets produits par les peines ou décisions antérieures ainsi que les services qui lui ont été rendus, son attitude face à ses délits et son désir de réparer ses torts, ses projets en vue de modifier sa conduite, son niveau d'engagement dans la délinquance, etc. Le RPD doit aussi renseigner sur les aspects psychosociaux du jeune, tels que son histoire familiale, ses rapports avec ses père et mère et sa famille étendue ainsi que le degré de surveillance et d'influence qu'ils peuvent exercer sur lui, son évolution quant à différentes sphères de sa vie (école, loisirs, toxicomanie, pairs, etc.). Une attention devrait également être portée aux interventions selon la LPJ et la LSSSS qui ont déjà été portées auprès de la famille.

Compte tenu du sujet de ce présent rapport qui porte sur l'exposition à la violence en contexte criminel, il importe de souligner que l'attention portée à la victimisation du jeune est peu explorée dans les RPD. Lorsqu'une attention particulière y est portée, elle s'inscrit dans l'analyse du milieu familial et de sa capacité à soutenir le jeune dans une démarche prosociale. Ainsi, l'objectif d'un RPD étant de dresser un portrait clinique spécifique au jeune en attente d'une décision de peine, il demeure à la discrétion du rédacteur du RPD d'inclure des éléments d'analyse plus larges et relatifs au mode de vie violent qui peut entourer le jeune et aux facteurs de risques pouvant affecter son aspect psychologique. En cas de doute qu'un jeune souffre de troubles mentaux, des dispositions légales permettent au DJ de demander au tribunal d'exiger une évaluation médicale, psychologique, ou psychiatrique.

Au final, le DJ formule, en lien avec les déficits à combler, des hypothèses cliniques ainsi que des recommandations précises sur le programme d'intervention approprié, sur les conditions à ordonner, sur l'intensité d'intervention requise et sur le(s) atelier(s) clinique pertinents. Le DJ se doit de partager les résultats de l'évaluation avec l'adolescent, ses parents, les intervenants au suivi de la peine et il assure un transfert personnalisé.

L'évaluation différentielle lors du suivi des peines en contexte de suivi régulier différencié (SRD)

L'intervention individualisée repose sur une évaluation différentielle faite à chaque adolescent, il faut donc mettre les outils d'évaluation à jour tout au long du suivi de la peine spécifique. L'inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC), qui évalue le degré d'adaptation ou d'inadaptation de l'adolescent à partir d'indicateurs criminogènes significatifs et qui nous renseigne sur le niveau de risques de récidive, est mis à jour aux trois mois. L'outil Jesness, qui nous renseigne sur le sens de la délinquance du jeune, soit par une variété d'attitude, de perceptions, de réactions, ou de sentiments qu'a l'adolescent face à lui-même et aux autres, est mis à jour aux six mois. Enfin, le plan d'intervention (PI), aux trois mois. Le modèle intégré, en suivi SRD ou SID, propose de suivre une typologie de délinquant en quatre profils. La grille support pour déterminer le profil « délinquantiel » est ainsi employée. Les différents profils de jeunes desservis par les suivis en communauté seront détaillés dans la prochaine section. Enfin, pour connaître le niveau d'intensité de suivi probatoire nécessaire pour un jeune, la grille de soutien à la prise de décision SRD-SID est utilisée. Cet outil synthétise les principaux résultats de l'IRBC et du Jesness pour évaluer le niveau d'engagement du jeune dans la délinquance et le risque global de récidive.

1.4 L'intervention différentielle en contexte du suivi dans la communauté

L'intervention auprès des jeunes contrevenants s'appuie sur le *Cadre de référence en délinquance* développé en 1998, lequel permet une vision commune des composantes de la délinquance et des interventions efficaces. Ce cadre de référence prône l'intervention personnalisée au jeune, en vue d'augmenter sa capacité sociale (i.e. son adaptation sociale dans les différentes sphères de sa vie, la réceptivité du jeune à faire des apprentissages, et du soutien disponible pour maintenir ces apprentissages en vue de son intégration sociale) et diminuer sa capacité criminelle (i.e. son niveau d'engagement dans la délinquance et son potentiel criminogène).

Dans les programmes de suivi régulier ou intensif différencié (SRD et SID), l'intervention auprès des jeunes contrevenants s'appuie sur le modèle intégré d'intervention différentielle, basé sur les recherches de Fréchette et Leblanc⁸. Ce modèle fait la différence entre la délinquance commune et distinctive. La délinquance commune est expérimentée par un grand nombre d'adolescents, s'inscrivant

⁸ Fréchette et Leblanc (1987). *Délinquances et délinquants*. Boucherville. Gaëtan Morin Éditeur.

dans un processus de socialisation propre à cette étape de la vie. Elle n'est pas signe de graves difficultés d'adaptation sociale et se résorbe par elle-même.

Or, les jeunes référés au CJM-IU en vertu de la LSJPA présentent une délinquance distinctive impliquant des déficits sociaux, psychologiques et comportementaux. Tel qu'indiqué dans le guide de soutien à la pratique sur le *suivi régulier différencié dans la communauté*, l'identification du profil « délinquantiel » du jeune s'effectue par l'investigation de ces trois volets spécifiques. Le volet comportemental « vise à dresser un inventaire de l'activité délictueuse et des troubles de comportements, ainsi qu'un portrait du développement et de l'évolution de la délinquance. »⁹ Le volet social s'intéresse, quant à lui, au bilan « des expériences sociales en portant une attention sur les handicaps accumulés et la détérioration des liens ». ¹⁰ Enfin, le volet psychologique « concerne l'analyse de la personnalité en utilisant comme repères certaines carences précises qui sont porteurs de sens, tels la méfiance, l'insécurité, l'égoïsme, l'insensibilité, etc. »¹¹

Le volet psychologique est sans doute le plus difficile à investiguer, mais il s'avère fort intéressant compte tenu de la problématique de ce rapport de stage qui vise à explorer les troubles internalisés sous-jacents aux troubles externalisés. Le volet psychologique cherche ainsi à collecter de l'information sur une multitude d'indicateurs tels que : l'opposition, le sentiment d'anormalité, le fatalisme, le niveau de colère et d'agressivité, l'impulsivité, la méfiance envers les autres, l'estime de soi, la dévalorisation, les distorsions cognitives, l'image fabulée de pouvoir et d'efficacité, l'anxiété personnelle et sociale, l'état dépressif, l'isolement, les idéations suicidaires, les valeurs morales, le refoulement ou le déni, les remords et la culpabilité, la réceptivité à l'aide, les limites cognitives, etc.

Or, l'évaluation différentielle des trois volets spécifiques nommés ci-haut permet la distinction du profil de délinquance du jeune (marginal sporadique, inadéquat régressif, conflictuel explosif, structuré autonome¹²), et indique les interventions à privilégier en conséquence (neutralisation, réadaptation,

⁹ *Guide de soutien à la pratique. Le suivi régulier différencié dans la communauté*. Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2011, p.28

¹⁰ *Ibid.*, p.29.

¹¹ *Ibid.*

¹² Pour plus d'information sur les caractéristiques comportementales, psychologiques et sociales associées à chacun des profils de délinquance, ainsi qu'aux interventions différentielles à privilégier, il est possible de consulter le *Guide de soutien à la pratique. Le suivi régulier différencié dans la communauté*. Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2011, aux pages 35 à 38, et 60 à 67.

prévention, réinsertion). En SRD et SID, ces stratégies d'interventions suivent également l'approche cognitive comportementale.

Indépendamment du type de délinquant et le niveau de risque de récidive que présente le jeune, l'intervention en suivi probatoire s'oriente autour de trois grands axes complémentaires et inter reliés. Ces axes sont la surveillance, l'encadrement, et l'aide. En suivi probatoire, des interventions doivent être associées à chacun de ces axes, et il revient à l'intervenant de moduler ces axes selon l'évolution des besoins du jeune de manière à favoriser sa mobilisation et sa réceptivité à l'intervention.

La démarche d'intervention

Dans le cadre de l'application d'une peine spécifique, la démarche d'intervention débute dès le prononcé d'une décision, et s'élabore à partir d'un plan d'intervention. Il existe 3 types de plans d'intervention :

- *Plan d'intervention (PI)* : Un seul intervenant du CJM-IU est impliqué au dossier
- *Plan d'intervention intégré (PII)* : lorsque deux acteurs sont impliqués, par exemple une intervention concurrente en vertu de la LPJ et de la LSJPA, ou lorsqu'il y a combinaison d'une intervention psychosociale et d'une intervention de réadaptation
- *Plan de service individualisé (PSI)* : lorsque d'autres organismes participent à l'intervention

La démarche clinique s'effectue en quatre étapes : l'élaboration, l'actualisation et la révision du plan d'intervention, puis la finalisation de l'intervention. Le rôle du DJ est de maintenir la mobilisation du jeune et de sa famille en ajustant ses interventions selon l'évolution de la dynamique de l'adolescent. Il s'agit également de favoriser les comportements prosociaux et diminuer les comportements antisociaux. Le DJ doit faire le point sur les conditions d'ordonnance ou les comportements non conformes (manquements). La démarche d'intervention prend fin lorsque l'ordonnance d'une peine spécifique est arrivée à échéance. L'objectif est de contribuer au maintien et à la généralisation des apprentissages et prévenir la récidive. Les partenaires font le bilan de l'évolution du jeune, du niveau de risque de récidive, et des sphères qui demeurent à risques, pour formuler des recommandations advenant des difficultés ou une récidive. Il s'agit également d'identifier les ressources nécessaires qui pourront soutenir le jeune et la famille pour la suite.

Objectifs et interventions

Les jeunes faisant partie du programme SRD sont considérés comme des adolescents en rupture avec leur milieu naturel. Les objectifs du suivi probatoire sont mentionnés dans la section portant sur la peine

spécifique de probation, mais plus spécifiquement, le suivi régulier vise à aider le jeune à établir, maintenir, ou renforcer ses liens avec les ressources de la communauté et de son milieu de vie. L'intensité d'intervention est propre à chaque jeune et est modulée selon les facteurs de risques et de protection de l'adolescent, s'appuyant sur l'évaluation différentielle et le jugement clinique de l'intervenant.

L'intervenant (éducateur ou DJ) à l'application des peines est responsable de la démarche d'intervention (élaboration/révision du PI) et doit veiller à ce que l'adolescent respecte ses conditions d'ordonnance. Les rencontres de suivis sont hebdomadaires et peuvent prendre plusieurs formes : rencontres individuelles, rencontres avec la famille, rencontres avec le jeune et d'autres partenaires, la participation du jeune à des ateliers cliniques, l'accompagnement du jeune lors d'activités diverses (démarches au tribunal, recherche d'emploi, etc.).

Le suivi probatoire s'organise autour de trois axes d'intervention (surveillance, encadrement, aide) modulés en fonction des besoins du jeune, du risque de récidive qu'il représente, et de son évolution au cours du suivi. Ainsi, la surveillance/contrôle permet à l'intervenant de rester informé des comportements de l'adolescent et du respect des conditions de probation. La portion surveillance/contrôle vise aussi à neutraliser le jeune dans ses comportements délictueux. Quant aux interventions reliées à l'encadrement du jeune, elles doivent viser la responsabilisation de l'adolescent et sa mobilisation dans des activités socialement conformes. En d'autres termes, c'est la prévention de la récidive. Enfin, dans une mesure d'aide, les interventions doivent viser à susciter et entretenir la motivation du jeune dans son suivi probatoire et l'accompagner dans les problématiques qu'il présente au cours de son suivi. L'aide vise donc à soutenir le jeune dans son intégration sociale et dans son projet de vie.

Le DJ peut décider du niveau d'intensité requis pour l'intervention et peut décider de rencontrer le jeune à la fréquence qu'il considère nécessaire. L'actualisation et la révision du plan d'intervention ne prennent toutefois fin que lorsque l'ordonnance de suivi se termine.

Enfin, l'équipe des services aux jeunes contrevenants du bureau ouest est actuellement composée d'intervenants avec plusieurs années d'expérience auprès d'une clientèle délinquante. Parmi les membres de l'équipe, des responsables sont nommés pour agir comme répondants à différentes problématiques d'intervention (par exemples : employabilité, sexologie, gang, toxicomanie, service correctionnel, etc.). Lors des réunions d'équipe mensuelles, chaque répondant informe et met à jour les

membres de l'équipe sur divers points importants concernant chacune des problématiques. Lorsque des intervenants ont des besoins plus spécifiques au niveau clinique, ils peuvent s'adresser au conseiller clinique. Ce dernier se déplace au bureau ouest et fournit du soutien clinique aux membres de l'équipe qui ont des questionnements ou des impasses avec certaines problématiques rencontrées chez les jeunes en suivis, par exemple en ce qui a trait à la santé mentale ou d'idées suicidaires.

Le DJ au suivi des périodes de surveillance ou de probation est amené à intervenir avec des collaborateurs internes (tels que des intervenants des services de réadaptation ou des intervenants impliqués en vertu de la LPJ) et des partenaires externes (comme les organismes de justice alternative (OJA), le programme jeunesse du Centre de réadaptation en dépendances de Montréal (CRDM), ou le SPVM). Dans tous les cas où un organisme externe est impliqué dans les démarches d'intervention en suivi probatoire, c'est au DJ chargé de la supervision des conditions d'ordonnance d'effectuer la référence et s'assurer du suivi avec le partenaire externe.

CHAPITRE II : Recension des écrits et contexte théorique

Lorsqu'on s'intéresse au développement et à l'évolution des trajectoires criminelles, il faut s'intéresser aux facteurs de risques et aux circonstances de vie qui modulent ces trajectoires (Farrington, 2003). De manière globale, le paradigme de la carrière criminelle convient qu'un individu débute ses activités criminelles à un certain âge, maintient un rythme et une diversité de crimes qui lui est spécifique, et se désiste du crime à un certain moment dans sa vie (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003; 2007). Explorer les variations qui s'effectuent à travers une trajectoire criminelle peut permettre de mieux comprendre les facteurs responsables de ces changements, dont ceux qui sont reliés à l'intermittence des activités délictueuses ou au désistement criminel (Blumstein et coll., 1986; Ouellet et Tremblay, 2014). Les caractéristiques des délinquants, comme le sexe, l'âge, la précocité de la délinquance, la consommation de drogue, sont des exemples de facteurs qui peuvent influencer les parcours criminels. Par ailleurs, des changements dans la trajectoire criminelle peuvent également être liés à des expériences vécues et les circonstances variables de la vie d'un délinquant (Horney et coll., 1995), ce à quoi s'intéresse principalement la perspective du « *life course* ». En effet, cette perspective s'intéresse aux transitions et aux points tournants (« *turning point* ») qui ont le pouvoir, à court terme, de modifier ou rediriger les trajectoires criminelles (Piquero et coll., 2003).

Les expériences de victimisation par la violence, ou les stressseurs traumatiques vécus par les adolescents peuvent représenter des circonstances de vie susceptibles d'influencer leur parcours délinquant, agissant comme des événements marquants ou des points tournants dans leur vie. En effet, il y a près de 30 ans, on suggérait déjà que la victimisation par la violence devrait être un facteur à considérer dans la compréhension de l'émergence et du maintien d'actes criminels violents (Singer, 1986). Par ailleurs, ces expériences s'inscrivent bien souvent dans la définition d'un stressseur traumatique, les traumatismes étant également reconnus pour être des facteurs importants dans la compréhension des conduites criminelles et antisociales. D'autant plus qu'une fois que les jeunes sont sur un parcours délinquant, un traumatisme est associé à la gravité des infractions commises par les jeunes et à leur probabilité de récidive (Kerig et Becker, 2014).

Il importe de s'attarder à mieux comprendre de quelle manière la violence et les traumatismes sont vécus par les jeunes contrevenants pour limiter les risques de récidive et les obstacles pouvant être rencontrés lors d'un suivi en communauté. La prochaine section fait état des connaissances sur le phénomène des traumatismes et des principales conséquences sur les comportements antisociaux, en

passant par les symptômes intériorisés et extériorisés qui découlent de ces expériences, par les mécanismes reliant le trouble de stress post-traumatique (ou état de stress post-traumatique) à la délinquance, par les défis cliniques fréquemment rencontrés à la détection de cette problématique, et bien sûr, en dressant un portrait actuel sur l'état du phénomène, lequel constitue la section suivante.

2.1 L'exposition à la violence et les événements traumatiques chez les jeunes contrevenants

Qu'ils en soient victimes, témoins, ou acteurs, les adolescents délinquants sont exposés à un niveau très élevé de violence qui mérite d'être considéré comme facteur de risque à la récidive criminelle et dans la compréhension globale des comportements antisociaux et des trajectoires délinquantes. Les jeunes qui sont victimes ou exposés à la violence sont pris dans un cercle vicieux. Plus un jeune est exposé à de la violence, plus il adopte des comportements violents et antisociaux, et augmentent par le fait même les risques d'être à nouveau exposé à de la violence (ex. : Lynch et Cicchetti, 1998). Le lien bidirectionnel entre la violence subie et la violence agie est largement supporté par la littérature, mais les mécanismes sous-jacents ne bénéficient pas de tant de clarté. Une hypothèse populaire qui a émergé dans la dernière décennie pour faire le pont entre ces concepts concerne les traumatismes. Sous cet angle de prise, la délinquance pourrait être considérée comme un symptôme ou un mécanisme d'adaptation découlant d'expériences violentes et traumatisantes (Kerig, Becker, et Egan, 2010). Saisir le rôle de la violence subie et des événements potentiellement traumatiques dans l'émergence et le maintien des conduites criminelles est essentiel puisqu'elle engendre des besoins spécifiques au niveau clinique.

Cette section fera état, dans un premier temps, des définitions concernant les stressseurs traumatiques mis de l'avant dans ce projet de stage, notamment la violence communautaire, ainsi que des statistiques associées aux traumatismes chez les jeunes contrevenants. Les conséquences et les symptômes associés à ces événements aversifs seront détaillés, en portant une attention particulière à l'état de stress post-traumatique (ÉSPT), populairement appelée trouble de stress post-traumatique (TSPT).

2.2.1 Violence et traumatismes : Définitions et prévalences

Définitions

De nombreuses études sur la violence ou les traumatismes ne réfèrent pas au terme « exposition à la violence », mais plutôt à « violence traumatique », « événements négatifs », « événements traumatiques », ou simplement « traumas », mais incluent bien souvent les mêmes types d'événements

violents. En se fiant au *National Child Traumatic Stress Network* (NCTSN), c'est le terme « traumatisme » qui sera employé dans ce rapport pour désigner un événement violent et potentiellement traumatique, et cet événement doit inclure un stresser traumatique.

La présence d'un stresser traumatique est d'ailleurs le premier critère (critère A) des troubles liés aux traumatismes. Par définition, un **stresseur traumatique** est un événement qui implique, ou menace d'impliquer la mort ou des blessures physiques graves mettant la vie de la personne en danger, ou qui implique une violation de l'intégrité corporelle (APA, 2013). Ce stresser traumatique peut être vécu de plusieurs façons :

- ✓ Exposition directe
- ✓ Être témoin immédiat, en personne
- ✓ Indirectement, en apprenant qu'un ami proche ou un parent a été exposé à un traumatisme. Si l'événement implique la mort ou la menace de mort, il doit avoir été violent ou accidentel.
- ✓ Exposition indirecte répétée ou extrême à des détails d'un événement aversif.

Depuis la publication en 2013 de la cinquième édition du DSM (DSM-5), le TSPT n'est plus classifié comme un trouble de l'anxiété, mais se retrouve désormais sous l'un des cinq « troubles liés à des traumatismes et des facteurs de stress ». Le DSM-V remplace également le terme Trouble de stress post-traumatique (TSPT) par État de stress post-traumatique (ÉSPT). Toutefois, de nombreuses études citées dans ce rapport utilisent les définitions et critères du DSM-IV (APA, 2000), justifiant l'emploi fréquent du terme TSPT dans ce projet.

Le diagnostic de l'état de stress post-traumatique (ÉSPT) se fonde sur huit critères ou groupes de critères (voir tableau 1). Ce rapport de stage ne vise pas à évaluer le diagnostic du trouble, mais plutôt à identifier les symptômes de l'ÉSPT pouvant soutenir l'adoption de comportements antisociaux ou délinquants. Dans cet optique, les critères D (Altération des pensées et de l'humeur) et E (Changements marqués dans l'excitation et la réactivité), notamment, chevauchent plusieurs caractéristiques typiquement retrouvées chez les jeunes contrevenants. Des auteurs comme Kimonis, Skeem, Cauffman, et Dmitrieva (2011) s'intéressent d'ailleurs au chevauchement entre les traits psychopathiques ou antisociaux et les symptômes du trouble de stress post-traumatique. Ce point sera davantage détaillé dans la section 2.2.4.

Tableau 1 : Critères diagnostiques de l'État de stress post-traumatique (DSM-V)¹³

- A. Exposition à la mort, à une menace de mort, à une blessure grave ou à de la violence sexuelle, soit en tant que victime, soit comme témoin immédiat, soit en apprenant qu'un tel événement traumatisant s'est produit envers une personne chère, soit en étant exposé de manière répétée ou extrême à des détails horribles d'un événement.
- B. Présence récurrente et involontaire de souvenirs envahissants, de rêves troublants, ou de réminiscences (*flashbacks*) liés à l'événement traumatique, ou encore détresse psychologique intense et prolongée ou réactions physiologiques marquées à des déclencheurs qui rappellent l'événement.
- C. Comportements d'évitement face aux souvenirs, pensées, sentiments et situations qui peuvent rappeler l'événement traumatique.
- D. Altération des pensées et de l'humeur comprenant au moins deux des sept symptômes suivants :
 - a. perte de mémoire face à certains éléments importants de l'événement;
 - b. persistance de croyances négatives ou d'attentes exagérées face à soi-même, aux autres, ou au monde en général;
 - c. pensées déformées sur la cause et les conséquences de l'événement amenant la personne à se blâmer ou à blâmer les autres;
 - d. persistance d'un état émotionnel négatif;
 - e. diminution marquée de l'intérêt ou de la participation à des activités significatives;
 - f. sentiment de détachement et d'aliénation des autres;
 - g. incapacité persistante à éprouver des émotions positives.
- E. Changements marqués dans l'excitation et la réactivité comprenant au moins deux des six symptômes suivants :
 - a. comportement irritable et accès de colère non provoqués s'exprimant par des agressions verbales ou physiques envers d'autres;
 - b. comportement imprudent ou autodestructeur;
 - c. hypervigilance;
 - d. réactions de surprise exagérées;
 - e. problèmes de concentration;
 - f. perturbation du sommeil.
- F. « La durée des perturbations liées aux critères B, C, D et E est de plus d'un mois ».
- G. « La perturbation entraîne, sur le plan clinique, une détresse ou une incapacité importante dans les dimensions sociale, professionnelle, ou toute autre dimension importante du fonctionnement. »
- H. « La perturbation n'est pas attribuable aux effets physiologiques d'une substance [...] ou d'un autre état pathologique »

Spécifier si ÉSPT avec symptômes dissociatifs récurrents :

- 1) Dépersonnalisation : sentiment d'être détaché ou un observateur à l'extérieur de son corps (ex : impression que « ce n'est pas en train de m'arriver » ou « je suis dans un rêve »).
- 2) Déréalisation : impression d'irréalité, distance, ou distorsion quant à l'environnement (ex. : « les choses ne sont pas réelles »)

¹³ DSM-5, p. 271 à 272 (la numérotation est tirée du DSM-5, mais le texte est un résumé des critères, sauf certaines citations, qui sont traduites)

Par ailleurs, le *National Child Traumatic Stress Network* (NCTSN) identifie plusieurs **types de stressseurs traumatiques** : violence domestique, violence communautaire, deuils traumatiques, traumas complexes, négligence, abus sexuels ou physiques, les catastrophes naturelles, violence scolaire, terrorisme, zone de guerre, traumatismes médicaux, etc. Bien que les jeunes contrevenants soient susceptibles d'avoir été victimes de plusieurs types de traumas depuis leur plus jeune âge, l'intérêt de ce projet de stage porte essentiellement sur des traumatismes dits contemporains, donc des événements violents et potentiellement traumatiques qui sont plus récents, et souvent reliés aux activités criminelles (les traumatismes vécus pendant l'enfance donc sont exclus). Le rationnel de ce choix porte sur le fait que ces expériences très marquantes peuvent représenter des circonstances de vie susceptibles d'influencer leur parcours délinquant actuel, agissant comme des événements marquants ou des points tournants dans leur vie, référant à la perspective théorique des parcours de vie « *life course* ». C'est alors principalement la violence de type communautaire qui est ciblée.

Ainsi, toujours selon le NCTSN, la **violence communautaire** (qu'elle soit vécue de manière directe ou indirecte), est définie comme suit :

Exposition à des actes intentionnels de violence interpersonnelle commis dans les espaces publics par des individus qui ne sont pas intimement liés à la victime. Les types courants de violence communautaire qui touchent les jeunes comprennent les conflits individuels et de groupe (par exemples, l'intimidation, les combats entre gangs, les fusillades dans les lieux publics tels que les écoles et les communautés, les guerres civiles dans des pays étrangers ou des conditions « comme à la guerre » dans les villes, les attaques spontanées ou terroristes, etc.). Bien que certains types de traumatismes sont accidentels, la violence communautaire est une tentative délibérée de blesser une ou plusieurs personnes, y compris les homicides, les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait à l'aide ou non d'armes (bâton de baseball, des couteaux, des fusils, etc.).

Prévalences

Comme mentionné, les jeunes contrevenants, de par leur style de vie, se placent dans un contexte où leur intégrité ou celle d'un proche peut être menacée. En fait, la majorité des jeunes du système de justice pour mineurs rapportent avoir fait l'expérience de multiples types de stressseurs traumatiques (Finkelhor et coll., 2011; Ford, Grasso, Hawke, et Chapman, 2013). Or, cette section explore la réalité traumatique vécue par les jeunes contrevenants.

De manière générale, tous les jeunes sont à risque d'être exposés ou victimes de violence. Finkelhor et coll. (2013) ont cherché à fournir une estimation de l'exposition à la violence, notamment celle qui relève de la victimisation par la violence, les crimes, et les abus. Avec un échantillon représentatif nationalement aux États-Unis, un total de 4503 jeunes âgés de 1 à 17 ans ont été questionnés. Ainsi, concernant les adolescents, l'étude rapporte que 43% des jeunes âgés de 10 à 17 ans ont été témoins de violence (tous types confondus) dans la dernière année, et 40% en ont été directement victimes (Finkelhor et coll., 2013). L'exposition à la violence est particulièrement omniprésente dans les zones urbaines défavorisées, où le taux d'enfants et d'adolescents ayant été témoins de violence dans leurs écoles et leur communauté grimpe jusqu'à 90% (Mrug et Windle, 2010).

Une étude québécoise s'est également intéressée à la victimisation vécue par les jeunes. Cyr, Chamberland, Clément et Lessard (2014) ont sélectionné un échantillon de jeunes de 12 à 17 ans pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et l'ont comparé à un échantillon du même âge issu de la population générale. Il en ressort que les jeunes pris en charge par la DPJ vivent significativement plus de violence et font face à de la violence chronique dans plusieurs sphères de leur vie. C'est d'ailleurs pratiquement tous les adolescents sous la DPJ (96%) qui ont vécu de la violence dans la dernière année, alors que c'est les deux tiers des jeunes de la population générale (66%) qui rapportent en avoir vécu. De plus, le nombre moyen de violences vécues est pratiquement trois fois plus élevé chez les adolescents pris en charge par la DPJ (6) que chez les adolescents de la population générale (2,4).

Toujours selon l'étude de Cyr et ses collaborateurs (2014), les jeunes sont également nombreux à avoir été témoins de violence, incluant le fait d'être témoin de violence conjugale, d'abus physiques sur la fratrie, de voies de fait armées et simples, de meurtre, d'avoir eu son domicile cambriolé, d'avoir eu un proche assassiné, d'avoir été exposé à des émeutes, des tirs ou des bombes, ou encore à une guerre. Encore une fois, la prévalence de ces événements est fortement supérieure pour les adolescents pris en charge par la DPJ. À titre d'exemple, la prévalence d'avoir été témoin d'une agression armée est quatre fois plus élevée (38% versus 10% dans la population générale). L'ampleur de la violence vécue par les jeunes sous la DPJ est tout autant marquée pour d'autres types de violence, tel que le fait d'être témoin d'un meurtre (6% versus 0,2% dans la population générale, être exposés à des tirs ou des émeutes (22% versus 3%), ou avoir un proche qui a été assassiné (15% contre 1%).

Par ailleurs, les délinquants vivent plus de violence que les non-délinquants. Par exemple, Wood et ses collaborateurs (2002) ont vérifié la **prévalence d'exposition à la violence** parmi 200 jeunes en détention dans le comté de Los Angeles en comparaison avec 200 étudiants de niveau secondaire. Non seulement le groupe de jeunes incarcérés a signalé des taux plus élevés de témoignages et d'expositions directs à des agressions physiques, sexuelles, ainsi qu'à de nombreuses formes de violence communautaire souvent mortelles, ceux-ci rapportent également une exposition non négligeable à de graves événements. Par exemple, 9 jeunes contrevenants sur 10 (92%) ont connu quelqu'un qui a été tué (58% pour les étudiants), plus de la moitié de ces jeunes en détention (56.5%) ont été témoins du meurtre d'un ami ou d'un proche (9,5% pour les étudiants), 77% ont déjà vu un cadavre (23% chez les étudiants), et plus d'un jeune contrevenant sur 10 (17%) a déjà été témoin de quelqu'un commettant un suicide (4% chez les étudiants). De plus, une majorité de jeunes en détention a déjà été agressée (64%), poignardée (32,5%), et blessée et/ou directement visée par un projectile d'arme à feu (72%). Par ailleurs, l'étude rapporte également un taux de trouble de stress post-traumatique significativement plus élevé parmi les contrevenants en comparaison aux étudiants de cette étude.

Les données portant sur la **prévalence d'événements traumatiques** sont également éloquentes. Abram et ses collaborateurs (2004), dans leur étude auprès de 898 jeunes en détention dans le comté de Cook, Illinois (qui comprend Chicago et les banlieues environnantes) rapportent que 92,5% des participants mentionnent avoir vécu au moins un événement traumatique au cours de leur vie, selon le module concernant le PTSD du Diagnostic Interview Schedule for Children, version IV (DISC-IV). Ils présentent aussi une moyenne alarmante de 14 événements traumatiques vécus au total. En fait, faire l'expérience de plus d'un événement est somme toute commun : 84% ont fait l'expérience de plus d'un trauma, et 56,8% ont été exposés à 6 traumas ou plus (Abram et coll., 2004). Selon cette étude, être témoin de violence est le trauma le plus commun de l'échantillon de jeunes contrevenants. En fait, dans cette étude sur les jeunes en détention, les trois traumas les plus fréquemment rapportés autant chez les garçons que chez les filles sont :

- ✓ Avoir vu ou entendu quelqu'un avoir été gravement blessé ou avoir été tué - 74,9% des gars et 63,5% des filles ;
- ✓ Avoir été menacé par une arme - 59,3% des gars et 47,3% des filles ;
- ✓ Avoir été dans une situation où ils croyaient qu'eux-mêmes ou un proche allait être tué ou gravement blessé - 53,5% des gars et 49,1% des filles.

Les données issues de populations d'adolescents aux prises avec un TSPT atteignent des taux également très élevés. Par exemple, parmi les jeunes de l'échantillon de Steiner et coll. (1997) qui présentent un diagnostic de trouble de stress post-traumatique (50%), ceux-ci révèlent que leur expérience la plus traumatique a été d'être témoin de la mort d'un ami proche ou d'un membre de la famille.

Enfin, les études dans lesquelles les adolescents rapportent avoir vécu des événements traumatiques utilisent majoritairement des outils d'évaluation qui ne permettent pas toujours de faire la différence entre les événements traumatiques liés au mode de vie délinquant ou à ceux qui ont été vécus dans d'autres contextes. Par contre, l'étude pilote de Laurier, Morin et Chagnon (2011), portant sur le TSPT chez les membres de gang de rue à Montréal, observe que pour 98% des membres de gangs de leur échantillon qui révèlent avoir vécu au moins un événement traumatique au cours de leur vie, ces événements étaient fortement liés aux activités délinquantes (être témoin d'un homicide, impliqué dans une bagarre, témoin ou victime d'une agression, etc.).

2.2.2 Conséquences relatives aux traumatismes

Traumatismes et trajectoire délinquante

La victimisation et l'exposition à la violence sont reliées tant à la délinquance auto-rapportée qu'aux données officielles des jeunes impliqués dans le système de justice juvénile (Wood et coll., 2002). La recherche longitudinale démontre que les traumatismes de l'enfance sont un prédicteur de délinquance chez les adolescents (ex. : Ford, Elhai, Connor, et Frueh, 2010) et que, une fois que les jeunes sont sur un parcours délinquant, un traumatisme est associé à la gravité des infractions commises par les jeunes et à leur probabilité de récidive (Kerig et Becker, 2014).

Parmi les jeunes contrevenants, ce sont ceux qui ont été exposés à un degré plus élevé de violence, que ce soit en gravité ou en fréquence, qui rapportent de plus hauts niveaux de comportements délinquants (Wood et coll., 2002), mais qui, par ailleurs, rapportent significativement plus de détresse que ceux ayant vécu moins de violence (Fitzpatrick et Boldizar, 1993). Autre fait, une exposition chronique à la violence a des effets plus délétères sur les jeunes que la violence aiguë. En termes d'impacts négatifs, un jeune qui vit dans une communauté où la violence y est généralisée et chronique est comparable à vivre dans une zone de guerre (Wood et coll., 2002).

Troubles intériorisés et extériorisés

Bien qu'ils puissent afficher une dureté émotionnelle ou une désensibilisation face aux événements violents, les traumatismes potentiels ne sont pas sans conséquence sur la santé mentale des jeunes contrevenants, autant chez celui que l'on considère victime que celui que l'on qualifie d'agresseur. D'ailleurs, il n'est pas nouveau que l'exposition à la violence est identifiée comme un stresser traumatique et un facteur de risque important dans la prédiction de conséquences négatives sur plusieurs aspects développementaux et fonctionnels des jeunes (ex. : Fitzpatrick & Boldizar, 1993).

En effet, les jeunes contrevenants sont plus à risque de rencontrer une constellation de problèmes relatifs aux stresser traumatiques qu'ils vivent dans leur communauté et relativement à leurs activités criminelles. L'exposition à un stresser traumatique place les jeunes à risque de développer de sérieux problèmes intériorisés (ex. : peur, dépression, anxiété, troubles somatiques, trouble de stress post-traumatique) et extériorisés (colère, agressivité, trouble oppositionnel défiant, trouble des conduites, abus de substances, délinquance) (Ford, Chapman, Connor, & Cruise, 2012).

De plus, dans les cas où le jeune est témoin de violence, la proximité avec les victimes soulève des difficultés spécifiques selon Lambert et ses collaborateurs (2012). En effet, ces auteurs se sont intéressés au lien entre le degré de proximité de l'adolescent avec la victime de violence et ses différents effets sur celui-ci qui en est témoin. Selon eux, les jeunes qui sont témoins de violences envers un membre de la famille ou un ami proche sont associés à des symptômes dépressifs. Ceux qui ont été témoins de violence contre des individus qui leur sont connus (sans nécessairement être des personnes significatives) ont été associés à des symptômes d'anxiété. Enfin, ceux qui ont témoigné de la violence à l'endroit de personnes familières autant qu'inconnues ont été liés aux comportements agressifs.

Les jeunes exposés à des traumatismes sont également plus susceptibles d'éprouver des troubles d'apprentissages, des faibles performances scolaires et du décrochage (Lynch, 2003). Des individus ayant été traumatisés présentent aussi davantage de difficultés relationnelles (incapacité à faire confiance aux autres, agressivité et répétition des éléments traumatiques dans les relations), davantage de passages à l'acte agressifs ou sexuels sur autrui, de comportements automutilatoires, d'idéations suicidaires, de prises de risques excessifs, davantage de troubles dissociatifs, une absence d'estime de soi, une forte culpabilité et de la honte (Guay et Lopez, 2013).

Plusieurs auteurs soulignent l'influence des traumatismes et les émotions non résolus qui y sont associés pour expliquer la violence et la délinquante qui en résulte. Il est effectivement démontré que l'un des effets concrets des traumatismes est la diminution de la capacité à réguler ses émotions, comme la colère, et la capacité à faire face aux sentiments relatifs à l'événement (Maschi et coll., 2008). Ces traumatismes non résolus placent les jeunes, et particulièrement les garçons, plus enclins à répondre aux stressseurs traumatiques à l'aide de stratégies d'adaptation désadaptées telles que la délinquance (Mashi et coll., 2008), et qui incluent plus souvent des affects négatifs, tels que la colère, la rage, et des comportements extériorisés, tels que les agressions physiques (Lui & Kaplan, 1999). De plus, ces émotions non résolues, comme la colère, jumelées à l'affiliation à des pairs délinquants, exacerbent le risque qu'un jeune qui fait l'expérience d'un événement potentiellement traumatique y réagisse avec violence (Agnew et Brezina, 1997; Maschi et coll., 2008).

Toutefois, les réactions face aux événements violents, tragiques, et potentiellement traumatiques reposent sur les perceptions des jeunes qui en font l'expérience. Ils y réagissent chacun de manière spécifique, et leurs réponses peuvent varier au fil du temps. De nombreux jeunes peuvent manifester des symptômes associés aux traumatismes ou adopter des comportements antisociaux comme stratégie d'adaptation. Mais malgré le risque accru pour plusieurs conséquences négatives, de nombreux jeunes sont résilients face à la violence interpersonnelle et communautaire à laquelle ils sont exposés (par exemple, Gorman-Smith et coll., 2004). Il faut aussi noter que certaines recherches n'ont pas détecté une augmentation des problèmes intériorisés chez les jeunes exposés à la violence communautaire (par exemple, Cooley et coll., 1995). Plusieurs explications sont mises de l'avant pour expliquer l'absence de troubles ou de détresse apparente, notamment la désensibilisation à la violence, l'accoutumance face aux tragédies, ou la perception que démontrer de la détresse est une réponse moins adaptée que l'*acting out* (Fowler et coll., 2009; McCart et coll., 2007). Les intervenants peuvent être confrontés à plusieurs obstacles lors de la détection des troubles intériorisés ou à la détresse engendrée par des événements potentiellement traumatiques, ce qui fait l'objet de la partie 4 de la section résultats.

2.2 Le trouble de stress post-traumatique¹⁴ comme piste explicative de délinquance

Les problèmes de santé mentale sont un dénominateur commun chez les jeunes à la fois victimes qu'auteur de violence (Cuevas et coll., 2007). Une hypothèse populaire dans la littérature pour faire le pont entre les expériences de violence et les comportements antisociaux qui en découlent est le trouble de stress post-traumatique (TSPT). Il s'avère également que plusieurs symptômes du TSPT réfèrent aux caractéristiques propres aux comportements délinquants (ex. : prise de risque, présentisme, hostilité, etc.). Dans l'optique de mieux comprendre les éléments qui relient ces concepts, cette section rapporte la définition du TSPT et de ses symptômes découlant des stressseurs traumatiques vécus par les jeunes contrevenants.

2.2.1 TSPT parmi les délinquants juvéniles

Dans certains cas, les difficultés résultant d'une exposition à un ou des stressseurs traumatiques persistent et peuvent causer l'épuisement du système de réponse au stress (Centre d'études sur le stress humain), aboutissant à un état de stress post-traumatique (ÉSPT), ou anciennement et communément nommé trouble de stress post-traumatique (TSPT) par le DSM-IV. Certains chercheurs soutiennent que le nombre d'événements traumatiques vécus au cours de la vie d'un adolescent est directement corrélé à la présence d'un TSPT (Guchereau et coll., 2009). Ainsi, plus le nombre d'événements traumatiques vécus est élevé, plus la probabilité de présenter un diagnostic de TSPT augmente. Il est également documenté que les symptômes du TSPT s'inscrivent dans le développement spécifique des jeunes et peuvent accroître le risque de comportements délinquants ou d'autres problèmes de comportements (Kerig et Becker, 2010). La sévérité des symptômes du TSPT est d'ailleurs un indicateur de la sévérité de la délinquance (Becker et Kerig, 2011), et devrait ainsi être prise en compte dans la compréhension des trajectoires criminelles chez les adolescents.

Par contre, le TSPT a souvent été passé sous silence dans les enquêtes sur la santé mentale des jeunes contrevenants. Il atteint pourtant des proportions importantes : de 11,2% à 32% des jeunes délinquants en souffrent (Abram et coll., 2004; Vermeiren et coll., 2006). Ce trouble est également 8 fois plus prévalent chez les jeunes délinquants que chez les non-délinquants (Wolpaw et Ford, 2004). Il faut

¹⁴ Bien que le terme « trouble de stress post-traumatique » ait été remplacé par le terme « état de stress post-traumatique » avec l'arrivée du DSM-5 en 2013, ce rapport maintient l'usage du terme TSPT à plusieurs endroits en raison du nombre important d'études citées qui réfèrent aux terminologies du DSM-IV.

toutefois prendre en note que ces taux augmentent drastiquement si l'on ajoute les jeunes qui répondent partiellement aux critères diagnostiques. Plus près à Montréal, une étude pilote portant spécifiquement sur les gangs de rue montréalaises (Laurier, Morin et Chagnon, 2011) révèle que 29% des jeunes contrevenants affiliés aux gangs interrogés satisfont aux critères diagnostiques du TSPT. Ces auteurs soulignent également que la prévalence de TSPT est significativement plus élevée chez les jeunes membres de gangs que chez les non-membres.

Par ailleurs, en plus de la présence considérable du TSPT chez les jeunes contrevenants, le mode de vie délinquant joue un rôle crucial sur l'apparition et le maintien de problèmes psychologiques ou comportementaux ; les symptômes du TPST peuvent être consécutifs à divers événements violents et potentiellement traumatiques, mais sont également exacerbés par ce style de vie (Laurier, Morin et Chagnon, 2011). Une meilleure compréhension du trouble de stress post-traumatique (à ce jour, défini par état de stress post-traumatique) chez les adolescents délinquants permettrait une meilleure réponse à leurs besoins spécifiques.

2.2.2 Définition, critères diagnostic, et réactions traumatiques selon le DSM-V

L'état de stress post-traumatique (ÉSPT) comprend une exposition à un événement traumatique (stresseur traumatique), et répond à des symptômes spécifiques à chacun des quatre groupes de symptômes : l'intrusion, l'évitement, les modifications négatives au niveau des cognitions et de l'humeur, et des changements dans l'éveil et la réactivité. Le tableau 1 (p.25), détaille les critères diagnostiques de l'ÉSPT selon la dernière version du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (DSM-V).

Les réactions associées aux événements traumatiques reposent sur les perceptions que les jeunes portent sur le stresseur. Ils y réagissent donc de manière spécifique et leurs réactions peuvent varier au fil du temps. De plus, comme mentionné, plusieurs jeunes optent pour des stratégies efficaces pour faire face aux événements aversifs, plusieurs sont résilients et ne développent pas de troubles associés. Il arrive toutefois que certaines difficultés associées à un traumatisme persistent au-delà d'un mois et il en résulte le développement de l'ÉSPT (NCTSN).

Ainsi, suite à une exposition à un stressor traumatique, il en découle plusieurs types de réactions. Il est à noter que le DSM-V n'inclue plus dans son critère A (exposition à un stressor) les émotions négatives associées à un traumatisme (horreur, peur intense, détresse) qui s'intègrent dorénavant aux critères B et D. Or, comme le tableau 1 (en page 25) l'indique, quatre catégories de symptômes peuvent être observées chez les jeunes présentant une problématique de TSPT :

- **Intrusion** (ré-expérience du traumatisme)
- **Évitement** (efforts pour éviter les éléments associés au traumatisme)
- **Altération négative aux plans cognitif et émotionnel** (blâme erroné et persistant de soi et d'autrui, état émotionnel négatif et persistant)
- **Altération de l'excitation et de la réactivité** (irritabilité, agressivité, comportements imprudents et destructeurs)

Plus concrètement, voici certains comportements pouvant être observés chez les jeunes ayant vécu des traumatismes (« Think Trauma », NCTSN) :

- Colère, hostilité, irritabilité
- Dureté émotionnelle, froideur
- Incapacité de vivre des émotions positives
- Incapacité à faire confiance aux autres
- Hypervigilance, perception erronée de danger
- Difficultés avec le changement ou les transitions
- Anxiété
- Réactivité aux plans physique et émotionnel
- Difficultés à revenir au calme après des explosions de colère
- Difficultés à lâcher prise, s'accroche aux mécontentements
- Régression dans ses comportements (agit de manière plus jeune que son âge)
- Rejette l'aide et le support des pairs et des adultes

Le DSM-V reconnaît également un sous-type dissociatif du TSPT. Ce sous-type dissociatif peut être défini par deux principaux symptômes : la dépersonnalisation (le sentiment d'être détaché de son corps, de soi-même), et la déréalisation (sentiment que les choses ne sont pas réelles). La dissociation détient un rôle direct pour contrer une expérience traumatisante évoquant une détresse accablante. La confrontation avec une telle détresse dont l'évitement est impossible (par exemple, les abus pendant l'enfance, les traumatismes de guerre), oblige la personne à trouver un échappatoire à l'environnement

externe ainsi qu'à leur détresse interne. La dépersonnalisation et la déréalisation sont des exemples de la façon dont la conscience est modifiée pour accueillir une expérience bouleversante tout en permettant à la personne de fonctionner. Par exemple, la dépersonnalisation amène la personne à se voir de l'extérieur à son propre corps, en tant qu'observateur, lui laissant la perception que les choses « ne m'arrivent pas à moi », et atténue l'expérience émotionnelle liée au traumatisme. De manière similaire, l'état de déréalisation pendant laquelle la personne se dit « les choses ne sont pas réelles, ce n'est qu'un rêve », diminue l'intensité émotionnelle liée à l'événement (PTSD : National Center for PTSD). Évidemment, si ces symptômes post-traumatiques ne sont pas traités, cela peut conduire à des difficultés plus sérieuses à long terme, comme la dépression, des abus de substance et des troubles psychiatriques, tout comme la délinquance (PTSD : National Center for PTSD).

2.2.3 Quand la confrontation avec la mort est traumatique

Étant donné que les études révèlent une forte prévalence de jeunes qui ont fait l'expérience d'homicides, que ce soit de manière directe ou indirecte, il était important de glisser une section portant sur les deuils traumatiques pour saisir globalement le phénomène.

Ainsi, pour définir le deuil traumatique, le NCTSN mentionne que ce phénomène peut survenir dans les cas où la perte d'un proche provoque une réaction traumatique parce que la mort est survenue de manière soudaine, imprévisible, et dans des conditions tragiques (par exemple, dans des circonstances violentes, un accident, un suicide). Le fait d'être témoin des aspects horrifiants de la mort de l'être cher, ou d'en entendre parler, peuvent également provoquer une réaction traumatique (NCTSN).

Deuil « normal » et deuil traumatique

Il existe des différences entre un deuil dit normal, un deuil pathologique, et un deuil traumatique. Le deuil normal se définit en un processus en plusieurs étapes : le choc ou le déni, la colère, le marchandage, la phase dépressive réactionnelle, et la phase d'acceptation. Lorsque ces éléments du processus s'échelonnent au-delà de 6 mois, le deuil devient alors problématique, dit pathologique, et perturbe le fonctionnement de l'individu. En effet, le deuil pathologique s'associe bien souvent à un épisode dépressif (Maercker et Lalor, 2012).

Quant au deuil traumatique, la personne ayant vécu la perte d'un proche dans des conditions traumatisantes (la mort est soudaine, violente, et imprévisible) se trouve dans un état émotionnel évoquant un trouble de stress post-traumatique (Mormont, 2009). En fait, il y a un chevauchement entre l'état de deuil et l'état traumatique, le premier tend vers le détachement, alors que le deuxième contraint à l'attachement, ce qui complique le fonctionnement de la personne. Ainsi, il n'est pas rare de constater un deuil traumatique accompagné de symptômes dissociatifs (incrédulité, dépersonnalisation, etc.), de pensées intrusives, des sentiments d'imprévisibilité, d'insécurité, d'irritabilité ou de colère (Mormont, 2009).

Les deuils traumatiques chez les jeunes contrevenants

Les jeunes impliqués dans la délinquance font plus souvent l'expérience de décès multiples et traumatiques que la population générale (Vaswani, 2008). Rappelons qu'il est évalué que 9 jeunes contrevenants sur 10 (92%) ont connu quelqu'un qui a été tué, et que plus de la moitié de ces jeunes (56.5%) ont été témoins du meurtre d'un ami ou d'un proche (Wood et coll., 2002). De plus, parmi les jeunes de l'échantillon de Steiner et coll. (1997) qui présentent un diagnostic de trouble de stress post-traumatique (50%), ceux-ci révèlent que leur expérience la plus traumatique a été d'être témoin de la mort d'un ami proche ou d'un membre de la famille.

Ce type de traumatisme lié au deuil peut engendrer des conséquences négatives sur plusieurs sphères de vie de l'individu, telles que la dépression, le trouble de stress post-traumatique, les comportements à risques, une faible estime de soi, et des problèmes d'ordre scolaire (McCarthy, 2005). La population délinquante se démarque aussi du reste de la population par un taux de deuils traumatiques et non résolus plus élevés.

Dans son étude qualitative, Vaswani (2008) s'est intéressée au lien entre les expériences traumatiques de deuil et les symptômes de santé mentale chez des jeunes en détention âgés de 16 à 20 ans. Parmi les 33 jeunes de son échantillon, 30 (91%) avaient fait l'expérience d'au moins un deuil. Son échantillon rapportait en moyenne 6 expériences de deuils, tous types confondus. Les deuils traumatiques (comme les meurtres ou les suicides) se sont également révélés être communs chez les participants, ayant été expérimentés par plus du trois quarts des jeunes détenus constituant l'échantillon.

Les réactions normales et traumatiques de deuil

Bien que ce ne soit pas tous les jeunes qui perdent un proche dans des circonstances traumatiques qui développent un deuil traumatique, ceux qui en sont affectés y réagissent de manière à interférer avec le cours normal du processus de deuil. Il n'est pas toujours évident de déterminer les réactions communes des pathologies suite à la mort d'un proche, car faire l'expérience du décès d'un proche est déjà une étape difficile en soi, car plusieurs réponses sont normales et communes et peuvent autant s'apparenter à des réactions pathologiques (par exemple, l'incrédulité du décès, l'irritabilité, agressivité, croyance que le défunt est toujours présent, culpabilité d'être encore vivant, etc.) (NCTSN).

Pour revenir à l'étude de Vaswani (2008) auprès de la population contrevenante, la tristesse se révélait être la réponse prédominante face au deuil, émotion étant reconnue comme normale, attendue et persistante suite à un décès. Par ailleurs, le deuil pouvait également déclencher une vaste gamme d'émotions et de réponses, y compris : la rumination excessive ; les problèmes de sommeil ; la culpabilité ; et la perte d'intérêt dans les activités. La colère était aussi une réaction commune parmi le groupe de jeunes participants, celle-ci apparaissait particulièrement dans les situations où la mort a été perçue comme inutile, ou d'un gaspillage de vie. Dans les cas où le deuil survient suite à un assassinat, les réponses émotionnelles étaient parfois mêlées et compliquées, notamment dans les cas où l'auteur du crime était connu de l'endeuillé.

Selon Vaswani (2008), les jeunes interrogés ont tendance à adopter deux stratégies distinctes lorsqu'ils sont confrontés à la mort tragique d'un proche : l'oubli (stratégie d'évitement) et le souvenir (stratégie non-évitante). Les **stratégies d'évitement** étaient plus courantes et comprenaient des techniques de distraction telles que l'automédication (consommation de substances) et tenir un emploi du temps très occupé. Le détachement émotionnel s'était avéré une stratégie bien commune des délinquants, ceux-ci ayant estimé qu'il était beaucoup plus favorable de simplement « passer à autre chose » en maintenant un couvercle hermétique sur leurs sentiments, et en affichant une attitude détachée envers la mort (Vaswani, 2008, 2014). Les analyses qualitatives de l'auteure soulèvent que ces stratégies d'évitement peuvent avoir des avantages à court terme, mais peuvent se révéler problématiques à long terme, amenant les jeunes à extérioriser (acting out) leurs frustrations. Les analyses démontraient aussi que bon nombre de jeunes maintenaient leurs stratégies de détachement et d'engourdissement émotionnel

subséquent au deuil, et qu'ils auraient cessé de croire en leur propre existence future, et cessaient de s'inquiéter des conséquences de leurs comportements.

Une minorité des jeunes délinquants ont adopté, quant à eux, **une stratégie non-évitante** pour passer au travers du deuil. Cela pouvait prendre la forme de rituels associés au défunt, comme l'anniversaire de la mort. Dans ces cas, ce processus de souvenirs semblait favoriser le passage au travers des étapes du deuil en maintenant une connexion positive et appropriée avec la personne décédée, conduisant vers l'atteinte d'un deuil réussi.

Enfin, l'auteure Vaswani (2014) soulève un point intéressant dans son étude : les deuils défavorisés par la réalité carcérale. En effet, certaines étapes du deuil ne peuvent pas être complétées en raison de la mise en détention du jeune, ou encore lorsque le décès du proche survient alors que le jeune est déjà détenu. Un point soulevé dans les analyses de l'auteure est la culture dominante « macho » qui n'encourage pas l'affichage des vulnérabilités et des faiblesses, laissant peu de place à l'expression de la tristesse et de la douleur relative au deuil. De plus, les garçons, étant privés de leur réseau social à l'extérieur du centre de détention, doivent opter pour des stratégies d'évitement par des moyens de distractions, nuisant au processus sain des étapes du deuil, et augmentant les risques d'affecter la routine quotidienne et la réadaptation en milieu carcéral. Ces deuils non résolus peuvent représenter des défis de taille dans la gestion des comportements à risque, peuvent représenter un obstacle à la réinsertion en communauté et peuvent représenter un risque de récurrence (Childhood Bereavement Network, 2008). Malgré cela, peu d'études ont été conduites sur les deuils traumatiques et la délinquance parmi les jeunes contrevenants. La littérature ayant majoritairement porté son attention sur les deuils traumatiques chez les enfants, il en demeure un besoin d'améliorer la compréhension de l'expérience des jeunes délinquants confrontés à la mort d'amis proches ou de membres de leur famille dans des contextes violents et traumatiques. Certains auteurs, comme Fauth, Thompson et Penny (2009), soutiennent l'importance des études qualitatives sur ce sujet. Ce rapport de stage vise ainsi à combler ce besoin de manière exploratoire chez les jeunes contrevenants.

2.2.4 Chevauchement de traits psychopathiques et de symptômes du TSPT

L'insensibilité (dureté) émotionnelle a intéressé les chercheurs qui désiraient élucider le lien entre les traumatismes et les comportements antisociaux. Des conclusions d'une étude récente de Kimonis,

Skeem, Cauffman, et Dmitrieva (2011) révèlent qu'une grande proportion des jeunes contrevenants présentait simultanément des symptômes de stress post-traumatiques et des traits d'insensibilité émotionnelle, une caractéristique propre à la psychopathie juvénile.

La psychopathie chez les adultes est liée à des patrons de comportements antisociaux particulièrement violents et sérieux (Leistico et coll., 2008), et qui se démarquent par une combinaison d'attributs interpersonnels (ex. : arrogance, manipulation, utilisation sans pitié des autres), affectifs (ex. : manque de remords et d'empathie) et comportementaux (ex. : impulsivité, irresponsabilité) (Hare, 2006). Les traits d'insensibilité émotionnelle chez les jeunes sont un précurseur du développement potentiel de psychopathie à l'âge adulte.

Il existe deux sous-types de psychopathie (Karpman, 1948 ; Porter, 1996). La psychopathie *primaire* fait référence à un individu qui est né sans la capacité affective typique de la plupart des humains, alors que la psychopathie *secondaire* renvoie à des processus acquis. Ils sont désignés comme étant une « désactivation » du développement de base de la nature affective et de la conscience (Porter, 1996), agissant comme un mécanisme de défense mis en place pour compenser ou échapper à une situation émotionnelle trop difficile à accepter (Karpman, 1948). En d'autres mots, la psychopathie secondaire ou « acquise » reflèterait une stratégie d'adaptation qui suggère que le jeune qui est exposé à un traumatisme pourrait intentionnellement cultiver un détachement émotionnel, un « *turn off* » émotionnel, pour faire face à une détresse accablante (Kerig et coll., 2012), l'amenant à adopter des comportements antisociaux et délinquants.

Pour distinguer les traits psychopathiques (antisociaux) qui relèvent de la variante primaire (innée) de la variante secondaire (acquise), Karpman (1994) proposait d'utiliser le niveau d'anxiété manifesté par le jeune. Selon lui, ceux qui manifestent un degré d'anxiété plus élevé seraient associés aux traits psychopathiques dits « acquis », alors que ceux qui démontrent moins d'anxiété seraient associés aux traits psychopathiques dits « innés ». En soutien à Karpman (1994), les chercheurs Sharf, Kimonis et Howard (2014), ont étudié les liens existants entre l'insensibilité émotionnelle, les événements traumatiques et les symptômes du TSPT parmi 238 jeunes contrevenants placés en détention. Les jeunes qui présentaient un niveau élevé d'insensibilité émotionnelle ont été subdivisés en 2 groupes, en fonction de la présence ou non d'anxiété. Premièrement, les résultats soutiennent le lien entre

l'insensibilité émotionnelle (trait psychopathique) et les expériences traumatiques, ainsi qu'avec les symptômes du TSPT. L'étude supporte également que parmi les jeunes identifiés plus insensibles émotionnellement, ce sont ceux qui rapportent avoir vécu plus de traumatismes qui manifestent davantage de symptômes du TSPT et qui manifestent une anxiété significativement plus élevée.

Par ailleurs, l'étude soutient le chevauchement entre les symptômes du TSPT et d'autres caractéristiques associées à la psychopathie. En effet, dans les deux cas, le trouble apparaît suite à une exposition traumatique (critère A du TSPT). De plus, les symptômes d'altération négative au plan cognitif et émotionnel (critère D), soient le sentiment d'être détaché des autres et l'émoussement émotionnel, s'apparente à une insensibilité émotionnelle ainsi qu'à un manque d'empathie et de remords, lesquels sont des caractéristiques associées aux traits psychopathiques. Les symptômes d'excitation et de réactivité (critère E), soit l'irritabilité et l'excès de colère, l'hostilité, l'agression, l'impulsivité, le faible contrôle de soi, suivent la même logique.

Cliniquement, il est pertinent de pouvoir distinguer les jeunes qui affichent des traits psychopathiques qui relèvent d'une nature acquise de ceux qui sont innés. En effet, comprendre l'étiologie environnementale (traumatismes) et non innée de la psychopathie « acquise » laisse envisager un meilleur pronostic des conduites antisociales.

2.3 Autres processus reliant les traumatismes aux comportements délinquants

Comme mentionné, le TSPT est l'hypothèse d'intérêt des dernières années pour expliquer l'effet criminogène de la victimisation par la violence et des traumatismes vécus. Plusieurs mécanismes ont été soulevés par les chercheurs pour tisser un lien entre la violence subie, le TSPT, et la délinquance subséquente (voir Kerig, Becker & Egan, 2010). Cette section fait état des pistes suggérées pour expliquer les processus qui sous-tendent ces phénomènes.

Processus émotionnels

Dérèglement des affects :

Le dérèglement des affects est une caractéristique commune et centrale autant pour la délinquance juvénile que le TSPT (Ford et coll., 2006). Faire l'expérience de traumatismes a pour effet de diminuer la capacité à réguler ses émotions, à faire face à des émotions intenses et à contrôler ses impulsions. Conséquemment, cela peut mener à des comportements agressifs, à de l'autodestruction, ou à des abus

de substances (Van der Kolk et Fisler, 1994), ainsi qu'à augmenter l'irritabilité et l'impulsivité (Pappagallo, Silva, et Rojas, 2004).

Détachement émotionnel (« *emotional numbing* ») :

Le détachement émotionnel, ou engourdissement émotionnel, est une réaction pouvant relier un stresser traumatique à la délinquance. Cette stratégie défensive est définie par une adaptation pathologique qui protège le jeune de prendre conscience d'une détresse accablante, et par le fait même, augmentant la probabilité que celui-ci l'externalise (passage à l'acte) contre autrui (Lansford et coll., 2006). Cependant, à lui seul, le détachement émotionnel ne peut expliquer le lien entre l'exposition à la violence et la violence perpétrée (Allwood et Bell, 2008). Ce serait l'engourdissement de la peur, plus particulièrement, qui joue un rôle auprès des comportements délinquants (Allwood, Horan, et Bell, 2009).

Évitement expérientiel :

Un autre processus émotionnel en réaction à un traumatisme est l'évitement expérientiel, référant aux efforts émotionnels, cognitifs et comportementaux pour se distancer d'une expérience traumatique (Hayes et coll., 1996). Un délinquant qui ferait l'expérience d'un tel événement pourrait employer des stratégies d'évitement, notamment le détachement émotionnel, les pensées autodestructrices, ou les abus de substances, pour ne pas être en contact avec les souvenirs, pensées, ou sentiments liés à l'événement.

Le concept d'évitement expérientiel rejoint également le concept de « *tension-reduction behavior* » de Brière (2002), soit la tendance à opter pour des stratégies d'adaptation extériorisées (ex. : automutilation, agressions, passage à l'acte sexuel, menaces suicidaires) dans le but de faire distraction, d'apaiser ou de réduire une tension interne ou une détresse. Les jeunes exposés à la violence rapportent davantage de symptômes de TSPT et font plus souvent l'utilisation de mauvaises stratégies d'adaptation, notamment en ventilant la colère (« *venting anger* »), par l'adoption de comportements problématiques (« *acting out* »), et l'usage de drogue et d'alcool (Flannery, Singer, Williams, et Castro, 1998). L'usage d'alcool ou de drogues est d'ailleurs une stratégie très fréquemment utilisée par les jeunes ayant été exposés à un traumatisme dans la tentative inadaptée de se détacher de leurs émotions (Kilpatrick et coll., 2000), et augmente par le fait même les comportements à risque des jeunes ainsi que le risque

d'arrestation. Rappelons que l'utilisation de substances de toutes sortes est courante chez les jeunes détenus et qu'elle est liée à la gravité ainsi qu'à la violence des comportements délinquants (Vermeiren, 2003).

Processus cognitifs

Processus interpersonnels déficitaires (« *interpersonal processing deficits* ») :

Les théories sur les troubles de conduites et la délinquance ont, depuis longtemps, postulé qu'une exposition à la violence fournit aux jeunes des modèles inadéquats de résolutions de problèmes en leur indiquant que la violence est un modèle acceptable (Bandura, 1972). De plus, les jeunes ayant subi de la maltraitance apparaissent comme étant cognitivement prédisposés à répondre aux signaux de violence. Par exemple, dans une enquête longitudinale, Dodge, Petit, Bates et Volente (1995) ont constaté que les enfants ayant des antécédents de violence physique étaient susceptibles de mal interpréter les signaux sociaux, de percevoir les intentions des autres comme étant hostiles, et qu'ils utilisent des stratégies agressives en réponse à des problèmes interpersonnels. Les jeunes délinquants ayant été exposés à de la violence traumatique apprennent ainsi que la violence leur permettra d'arriver à leurs fins et ils sont plus susceptibles de la considérer comme le moyen par excellence pour améliorer leur réputation personnelle (Spaccarelli et coll., 1995). Shahinfar, Kupersmidt, et Matza (2001) ont trouvé des effets similaires dans une étude transversale sur des adolescents incarcérés : les jeunes qui ont été victimes de violence sont plus susceptibles de considérer la violence comme étant acceptable, de percevoir les intentions d'autrui comme étant hostiles, et d'avoir des objectifs sociaux inadéquats, caractérisés par des désirs de domination et de vengeance.

Désengagement moral :

Selon Bandura et ses collègues (1996), le désengagement moral est un concept lié à la délinquance et il le définit comme suit : un mécanisme par lequel les jeunes qui ont été traumatisés par un événement violent développent une vision du monde qui justifie et légitime la violence perpétrée aux autres. Selon ces auteurs, le désengagement moral est lié à la délinquance par la diminution du sentiment de culpabilité, ce qui diminue les comportements prosociaux et augmente la rumination de la colère et de la vengeance. Ces auteurs définissent huit mécanismes de désengagement moral par lequel un acte immoral peut devenir plus acceptable :

- Attribuer l'acte à une cause plus grande (justification morale)
- Comparer à un acte plus grave (comparaison avantageuse)
- Restructuration cognitive (considérer l'acte d'une manière moins désagréable)
- Blâmer les autres (déplacement de la responsabilité)
- Blâmer la situation (diffuser la responsabilité)
- Prendre le problème à la légère (minimiser les conséquences)
- Rabaisser la victime (déshumaniser)
- Blâmer la victime (attribution du blâme)

Par le fait de se livrer à des actes délinquants qui impliquent peu de considération pour les droits d'autrui, le jeune diminue sa sensibilité aux autres, révisé l'image qu'il a de lui-même, et développe ses propres justifications, menant à la perpétration de comportements encore plus graves (Wilkinson et Carr, 2008).

Déficits au niveau de la reconnaissance et de la réponse aux risques :

Être victime ou témoin de violence peut entraîner, notamment, le développement d'un TSPT, une dépression, ou bien l'adoption de conduites à risques. Bien que l'adoption de conduites risquées soit normale à l'adolescence, il n'en demeure pas moins que la frontière entre ce qui peut être une prise de risque pathologique est mince et que les conséquences sont considérables. En raison de leurs comportements criminels, les délinquants s'exposent à un risque accru d'être victimes de violence, et s'inscrivent dans un cercle vicieux, susceptible de leur faire prendre des risques à nouveau.

Par ailleurs, le processus de prise de décision face aux risques est grandement affecté par les traumatismes et se retrouve d'ailleurs parmi les symptômes du TSPT. Vivre des expériences traumatiques amène un déficit au niveau de la reconnaissance ainsi que de la réponse aux situations risquées. En effet, les symptômes du TSPT diminuent les ressources cognitives disponibles pour prendre des décisions complexes au niveau de la prise de risques (Orcutt, Erickson, et Wolfe, 2002).

Présentisme / manque de vision future :

Le manque de vision future et l'idée qu'il est préférable de vivre au jour le jour est une caractéristique centrale de la prise de risque, du comportement imprudent et de la négligence en regard aux conséquences, souvent observées chez les jeunes délinquants (Kerig, Becker, et Egan, 2010). Par ailleurs, l'effet de présentisme est exacerbé dans les contextes où les jeunes ont été témoins du décès d'amis proches ou de parents. Par exemple, parmi un échantillon de 2248 jeunes d'âge scolaire en milieu urbain,

ceux ayant été exposés à de la violence dans leur entourage avaient des attentes moins élevées quant à leur futur (Schwab-Stone et coll., 1995). Plus récemment, à l'aide d'un échantillon représentatif d'adolescents au niveau national, Borowsky, Ireland et Resnick (2009) ont constaté que 14,7% des jeunes qui croyaient ne pas vivre au-delà de leur 35 ans étaient plus à risque d'adopter des comportements à risque, y compris des abus de substance, des activités sexuelles à risque, d'être engagés dans des arrestations, de commettre des tentatives de suicide et de subir des blessures liées à des batailles.

2.4 Repérage et évaluation des traumatismes : des symptômes cachés et difficiles à cerner

La détection et l'évaluation des symptômes consécutifs ou exacerbés par certains événements violents et traumatiques parmi les jeunes contrevenants sont malheureusement souvent négligées (Fazel et coll., 2008) et posent plusieurs défis. En effet, la présence partielle des symptômes du TSPT, la comorbidité de ceux-ci avec d'autres troubles de santé mentale, ainsi que les symptômes camouflés par les caractéristiques délinquantes des jeunes, rendent le TSPT plus difficile à cerner chez la population délinquante. Ces trois aspects de l'évaluation sont explorés dans cette section.

2.4.1 L'ÉSPT partiel

Une première difficulté dans l'évaluation de l'ÉSPT est la forte proportion des jeunes qui répondent partiellement aux critères diagnostiques. Cependant, plusieurs auteurs stipulent qu'au niveau clinique, il est tout de même pertinent de dépister les jeunes présentant des symptômes en lien avec des traumatismes même si tous les critères ne sont pas satisfaits (Kerig, Ford & Olafson, 2014).

Un ÉSPT partiel peut représenter un jeune ayant vécu un événement traumatisant (Critère A), et qui démontre des symptômes de l'une de ces deux manières :

1. répond aux critères diagnostiques pour au moins deux des groupes (critères) de symptômes
2. comprend au moins un symptôme de chacun des groupes de symptômes de l'ÉSPT.

De nombreux enfants et adolescents ne parviennent pas à répondre à tous les critères pour le diagnostic de l'ÉSPT, mais ils présentent des symptômes qui sont assez graves pour interférer avec le fonctionnement (Cohen et Scheeringa, 2009), y compris les jeunes impliqués dans la délinquance ou dans le système de justice pour mineurs (Ford et coll., 2012). En outre, les symptômes spécifiques à des traumatismes peuvent s'avérer particulièrement pertinents pour la réadaptation et la réinsertion des

jeunes contrevenants. Par exemple, les symptômes du TSPT en lien avec la prise de risque, la croyance que la durée de vie sera courte et l'indifférence affective ont tous été impliqués dans les modèles de développement de la délinquance (Ford et coll., 2006 ; Kerig Becker et Egan, 2010; Pynoos et coll., 2009). Ainsi, les comportements délinquants peuvent être perçus comme des symptômes du TSPT, même lorsqu'ils sont partiellement présents.

2.4.2 Comorbidité des troubles de santé mentale

Des auteurs comme Guchereau (2009) s'inquiètent du manque de considération pour le TSPT chez les jeunes du système de justice juvénile. Il n'a pourtant pas lieu d'écarter ce trouble des diagnostics puisque comme déjà mentionné, le TSPT est bien présent chez les adolescents incarcérés. L'évaluation de ce trouble n'en demeure pas moins facile en raison d'une très forte concomitance avec d'autres troubles psychiatriques. En effet, selon l'étude d'Abram et coll. (2007) portant spécifiquement sur le TSPT chez les jeunes contrevenants, 98% de ceux qui présentent ce trouble présentent au moins un autre diagnostic en concomitance et 54% présenteraient 2 autres troubles concomitants.

Par cette comorbidité psychiatrique, plusieurs délinquants peuvent se voir attribuer d'autres diagnostics. Ainsi, un jeune présentant des symptômes d'hyperactivité motrice, d'hypervigilance, d'une faible concentration et de problèmes de comportements est susceptible de recevoir un diagnostic de TDA/H, alors qu'il s'agit en réalité de symptômes découlant d'un traumatisme. Aussi, le TSPT peut amener chez les adolescents une diminution du contrôle des impulsions, de l'agressivité et de la colère, ce qui explique sa concomitance avec le trouble des conduites et le trouble oppositionnel défiant (Steiner et coll., 1997). Ce sont d'ailleurs les délinquants présentant un TSPT qui seraient les plus affectés au niveau du contrôle des impulsions. Par ailleurs, les symptômes d'évitement, incluant l'engourdissement émotionnel et le présentisme, peuvent être interprétés comme étant un manque d'empathie envers les autres, un désir de gratification instantanée, un comportement impulsif et risqué, ainsi qu'un manque de considération pour les conséquences, renvoient également aux critères diagnostiques du trouble des conduites, comme « un manque de regard persistant quant aux règles et aux droits d'autrui » (Pappagallo, Silva et Rojas, 2004).

2.4.3 Symptômes cachés

Reconnaître les jeunes contrevenants vivant diverses problématiques causées par des traumatismes n'est pas une tâche facile. En effet, en raison des troubles de comportements manifestés ceux-ci, il peut être difficile d'identifier ceux qui sont reliés à des symptômes intériorisés ou à une détresse personnelle. Voici quelques éléments pouvant limiter la détection des problématiques découlant des stressseurs traumatiques vécus par les jeunes contrevenants.

- ✘ Les rappels traumatiques cachés (« *Hidden reminders* »)

Les jeunes contrevenants, spécialement ceux avec des historiques de traumas multiples, peuvent répondre à des rappels traumatiques qui peuvent n'avoir jamais été identifiés, surnommés *Hidden Reminders*. Ceux-ci peuvent causer des réactions physiques ou émotionnelles qui échappent à notre compréhension. Ils peuvent également être cachés par du conformisme ou de la confiance excessive, par exemple. Il n'est pas évident pour un intervenant qui observe des comportements d'opposition, défiants, ou agressifs, d'identifier ceux qui sont des réactions à un traumatisme. Il est tout de même recommandé d'être sensibilisé aux rappels traumatiques lorsqu'un jeune rapporte un plus haut degré d'exposition à la violence ou à des traumatismes (Marrow et coll., 2012).

- ✘ Délais avant l'apparition des symptômes

Un autre aspect de l'ÉSPT qui rend les conséquences difficiles à prédire est qu'il peut « exister un délai de plusieurs mois ou même de plusieurs années avant que les critères du diagnostic soient remplis » (DSM-5, p. 276). Si au moins six mois s'écoulent entre l'événement traumatique et l'apparition de symptômes suffisants pour que tous les critères diagnostiques soient remplis, il s'agit d'un ÉSPT à « expression différée ». (DSM-5, p. 277).

- ✘ Violence inhérente au mode de vie criminel

En raison du mode de vie délinquant et/ou violent dans lequel ils baignent quotidiennement, certains jeunes peuvent être plus ou moins conscients d'avoir été traumatisés. Rappelons que les réponses traumatiques sont basées sur la perception de la personne exposée à un événement violent (Marrow et coll., 2012). De plus, tout l'aspect de banalisation des événements pour les rendre plus acceptables, la désensibilisation à la violence communautaire par la fréquence des événements de violence peuvent faire obstacle à la détection de la détresse et aux symptômes présents. Un mode de vie délinquant peut

également valoriser une culture délinquante dans laquelle faire preuve de dureté est prônée et où la démonstration de ses faiblesses et de sa détresse n'est pas considérée.

- ✘ Ne pas se rappeler des événements

Certains jeunes peuvent simplement avoir de la difficulté à se souvenir des événements ou des caractéristiques relatives aux traumatismes vécus, notamment en raison de mécanismes de défense mis en place ou par la présence de symptômes dissociatifs.

- ✘ Ressentent et expriment plus difficilement leurs émotions ou leurs difficultés

Certains jeunes délinquants ont des affects restreints (symptôme de l'ÉSPT, dureté émotionnelle, anti sociabilité, etc.) et expriment plus difficilement leurs émotions. Ils ont également des affects positifs restreints (symptôme de l'ÉSPT), ils peuvent être moins en mesure de discerner les émotions négatives découlant d'une exposition traumatique à un événement violent. Ils peuvent aussi ne pas être en mesure de faire le lien entre les événements et les difficultés psychologiques ou physiques qui en découlent.

- ✘ Craintes ou sentiments liés aux événements (honte, culpabilité)

Émotions généralement ressenties lors d'une exposition à un stressor traumatique (symptôme de l'ÉSPT). Les jeunes contrevenants peuvent aussi éviter de parler de leurs expériences de victimisation ou d'exposition à la violence puisqu'ils craignent de nuire à leur situation judiciaire, ou parce qu'ils ont honte de ce qu'ils ont fait ou de ce qui leur est arrivé.

2.5 TRAUMATISMES ET TRAJECTOIRE CRIMINELLE : PROBLÉMATIQUE DU PROJET DE STAGE

La majorité des jeunes impliqués dans le système de justice juvénile rapportent avoir fait l'expérience de multiples types d'événements violents, très communément épelée sous le terme de polyvictimisation (Finkelhor et coll., 2011; Ford, Grasso, Hawke, & Chapman, 2013). Or, une exposition élevée à la violence ou dans des contextes multiples soulève de nombreuses préoccupations au sujet des conséquences négatives qui en découlent, en particulier sur le développement de comportements antisociaux et des trajectoires criminelles (Fowler et coll., 2009; Wilson et coll., 2009).

En effet, les liens entre l'exposition à la violence et les comportements délinquants à l'adolescence ont un support empirique important. En fait, l'association entre la délinquance et la victimisation par la

violence des jeunes contrevenants est quasi linéaire; plus un jeune est délinquant, plus il est susceptible d'être victime de violence (Chen, 2009). L'inverse est également bien documenté, soit plus un jeune est victime de violence, plus il est susceptible d'adopter des comportements délinquants et violents (ex. : Overstreet, 2000). Parmi les jeunes contrevenants, ce sont ceux qui ont été exposés à un degré plus élevé de violence, que ce soit en gravité ou en fréquence, qui rapportent de plus hauts niveaux de comportements délinquants autorapportés (Wood et coll., 2002), mais qui, par ailleurs, rapportent significativement plus de détresse que ceux ayant vécu moins de violence (Fitzpatrick et Boldizar, 1993). L'importance de se préoccuper de la violence vécue par les jeunes provient également de ce cercle vicieux où plus un jeune est exposé à de la violence, plus il adopte des comportements violents et antisociaux, mais qui augmente par le fait même les risques d'être à nouveau exposé à de la violence (ex. : Lynch et Cicchetti, 1998), susceptibles d'aggraver sa trajectoire délinquante.

Même pour les jeunes contrevenants qui sont auteurs de violence, le fait d'être exposé ou victime de violence n'en est pas moins banal. Bon nombre de ces événements aversifs peuvent être lourds de conséquences, puisqu'il peut s'agir de traumatismes potentiels. En effet, ces événements violents, souvent de nature interpersonnelle en contexte de délinquance, peuvent impliquer des blessures graves et la mort. En fait, par définition, un événement traumatique inclut un ou plusieurs stressors traumatiques, lesquels sont définis par le fait de vivre une situation qui implique, ou menace d'impliquer la mort ou des blessures physiques graves mettant la vie de la personne en danger, ou qui implique une violation de l'intégrité corporelle (ex. : agression physique ou sexuelle) (APA, 2013). Ainsi, de par leur mode de vie délinquant, les jeunes contrevenants sont susceptibles d'être exposés et de subir de la violence sous de multiples formes de stressors traumatiques (Abram et coll., 2004; Ford, Hartman, Hawke, & Chapman, 2008), notamment de violence communautaire (actes intentionnels de violence interpersonnelle commis dans les espaces publics) et des deuils traumatiques (décès d'un proche de manière soudaine, imprévisible et dans des conditions tragiques).

Par ailleurs, bien qu'il y a près de 30 ans, on suggérait déjà que la victimisation par la violence devrait être un facteur à considérer dans la compréhension de l'émergence et du maintien d'actes criminels violents (Singer, 1986), on retrouve peu d'études qui expliquent les mécanismes qui lient ces phénomènes. Pourtant, que les jeunes contrevenants soient qualifiés de victimes ou d'agresseurs, ils se prédisposent à une violence agie et subie potentiellement traumatisante, les rendant particulièrement

vulnérables à de graves conséquences physiques, psychologiques, sociales et judiciaires (Ford, Grasso, Hawke et coll., 2013; Kerig et coll., 2012). Dans la littérature, une attention bien particulière est portée sur les traumatismes et l'état de stress post-traumatique (ÉSPT), pour expliquer les mécanismes sous-jacents qui mènent la violence subie à la délinquance. Des symptômes ou des difficultés découlant de divers événements violents, stressants, et traumatiques et qui ne sont pas traités ou résolus, peuvent entraîner des conséquences graves à long terme aux plans développemental, émotionnel, relationnel et du fonctionnement cognitif, comme les troubles de santé mentale, y compris l'ÉSPT, la toxicomanie, l'anxiété, les troubles alimentaires, la dépression, l'automutilation, les problèmes de conduite, etc. (Ford et coll., 2010). Ces difficultés agissent comme des facteurs qui peuvent augmenter la probabilité qu'un jeune soit impliqué dans la délinquance et le système de justice pour mineur (Ford, Chapman, Pearson, et Mack, 2006; Kerig & Becker, 2014) et sont susceptibles d'entraver la réadaptation ou la réinsertion de ces jeunes.

Ne pas s'adresser efficacement aux besoins spécifiques des jeunes en termes de traumatismes et de santé mentale représente un enjeu pour le suivi probatoire pour plusieurs raisons. Il est démontré que les délinquants avec des problèmes de santé mentale ont moins de succès dans leur programme de supervision en communauté que ceux qui ne manifestent pas de troubles de santé mentale (Bonnie et Monahan, 2005, Skeem et coll., 2006.) Il est aussi démontré que les jeunes avec des problèmes de santé mentale sont plus susceptibles de récidiver et d'avoir des contacts plus répétés et plus longs avec le système de justice pour mineur au fil du temps (Trulson et coll., 2005), et de commettre des crimes à l'âge adulte (Redding et Lexcen, 2002)

Or, pour répondre aux mandats de la *Loi sur le Système de Justice Pénale pour Adolescents (LSJPA)*, notamment en termes de réadaptation, de réinsertion sociale, et de prévention de la récidive criminelle, il est bien sûr essentiel de considérer l'historique de violence agie des jeunes, mais il l'est tout autant pour la violence directement ou indirectement subie, et qui peut s'avérer traumatique. En d'autres mots, considérer les problèmes extériorisés (troubles de conduite, comportements antisociaux, la délinquance, etc.) tout en y incluant les fragilités et les troubles intériorisés du jeune délinquant dans la compréhension de sa trajectoire criminelle constitue une réponse plus efficace aux besoins spécifiques des jeunes qui bénéficient d'un suivi en communauté.

L'objectif général du projet de stage vise essentiellement à approfondir la compréhension des événements violents et potentiellement traumatiques qui sont vécus par les jeunes contrevenants ainsi que des impacts perçus sur leur trajectoire criminelle. En s'appuyant sur l'histoire de vie de quatre jeunes sous ordonnance de suivi probatoire, quatre objectifs spécifiques sont poursuivis : a) identifier les représentations de la violence en contexte de délinquance; b) explorer les expériences et les perceptions quant aux événements violents et potentiellement traumatiques vécus par les jeunes contrevenants; c) explorer leur point de vue sur les impacts et la manière à laquelle ces expériences viennent influencer leur trajectoire délinquante; et d) sonder la perception des participants quant à la détresse ressentie ainsi qu'à leur demande d'aide lors de leur passage dans les services en jeunes contrevenants au CJM-IU.

CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE ET PARTICIPANTS

3.1 Méthodologie

3.1.1 Choix de l'approche : une méthodologie qualitative

Considérant que les objectifs d'études du projet de stage visent à recueillir l'expérience et les perceptions des jeunes contrevenants quant aux événements violents et potentiellement traumatiques qu'ils ont vécus, une méthodologie de type qualitative est privilégiée. L'approche qualitative est une méthode qui permet de comprendre de manière approfondie et d'interpréter un phénomène ou une réalité en fonction du sens donné par les gens qui le vivent. Cette méthode permet également d'étudier des phénomènes non mesurables (Poupart, 1997). Par ailleurs, l'entretien est un moyen indiqué pour rendre compte des réalités des participants en considérant le sens qu'ils confèrent eux-mêmes à leurs actions ou leurs expériences (Poupart, 1997). L'entretien semi-directif est employé pour ce projet de stage, parce qu'il permet d'aborder ou de relancer certains sous-thèmes en lien avec la problématique qui ne seraient pas abordés spontanément par l'interviewé (Quivy et Van Campenhoudt, 1995).

3.1.2 La réalisation des entrevues

Afin d'explorer la façon dont les expériences des jeunes contrevenants portant sur les événements violents et traumatiques influencent leur parcours délinquant, un entretien semi-structuré de 60 minutes a été privilégié. Ce type d'entrevue comporte plusieurs avantages qui permettent d'atteindre les objectifs visés par le projet de stage. En effet, les données recueillies permettent de bien coller à la réalité de l'interviewé et offrent la possibilité d'explorer plus en profondeur différents aspects de l'expérience et des perceptions du jeune (Poupart, 1997).

Inspiré de la recension des écrits sur les traumatismes et des thèmes fréquemment évoqués, la grille d'entrevue utilisée rassemble des thèmes portant sur le concept de violence, l'exposition à des événements violents et traumatiques, les conséquences ou difficultés associées à ces événements, les stratégies d'adaptation, la détresse, le concept de la mort, ainsi que les comportements délinquants et le désistement criminel. L'entrevue commence avec la consigne de départ formulée comme suit :

« Le but de notre rencontre est de discuter de divers aspects concernant la délinquance et l'exposition à la violence. Je te poserai des questions, mais sens-toi libre de répondre comme cela te vient à l'esprit. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Nous aborderons des sujets

comme les délits où tu as été victime de violence ou tu as été témoin de violence, des événements les plus marquants pour toi, les traumatismes que tu aurais pu vivre, ta perception de ces événements violents potentiellement traumatisants et leurs liens avec ta trajectoire criminelle. N'hésite pas à me poser des questions ou à me donner des informations que tu juges importantes. Tout ce que tu me diras demeurera confidentiel. »

Les entrevues se sont faites en une seule rencontre, et se sont déroulées dans les locaux de rencontres du CJM-IU où s'est réalisé le stage, soit au bureau ouest. À l'exception d'un seul participant, l'entrevue s'incrustait dans une des rencontres du suivi des jeunes sous ordonnance de probation. La prise de contact ayant déjà été réalisée lors d'une rencontre de suivi probatoire précédente, un simple rappel des objectifs et les modalités de l'entretien a été fait avant de procéder à l'entrevue. Les entrevues ont été enregistrées sur magnétophone pour ensuite être retranscrites intégralement. Les participants ont cependant bien été avisés que le contenu de la rencontre, bien qu'elle s'inscrive dans un suivi probatoire, demeurerait confidentiel aux intervenants de référence, à l'exception du dévoilement d'une situation qui compromet de façon grave et imminente la sécurité d'une personne.

3.2 Participants

3.2.1 Stratégie d'échantillonnage

Dans un premier temps, la collaboration des délégués à la jeunesse et des éducateurs des programmes SRD et SID a été sollicitée pour cibler les jeunes répondant aux critères d'inclusion suivants :

- ✓ Être actuellement en application d'ordonnance de probation avec suivi en vertu de la LSJPA
- ✓ Avoir vécu au moins un événement violent en contexte de délinquance et référant à la définition d'un stressor traumatique.

Une première rencontre est réalisée avec les jeunes intéressés à explorer le sujet du présent rapport de stage. Les modalités d'entrevue et les objectifs visés leur sont énumérés. Pour les jeunes volontaires à participer à l'entrevue, une deuxième rencontre de suivi est alors fixée. Au total, 6 jeunes ont été référés pour le projet, les quatre jeunes qui ont participé au projet de stage ont été sélectionnés en fonction de leur implication dans leur suivi et de leurs disponibilités.

3.2.2 Description des participants

Quatre jeunes ont accepté de participer au projet de stage. Ceux-ci sont âgés entre 16 à 18 ans, et ont reçu une ou plusieurs peines spécifiques de probation avec suivi en vertu de la LSJPA. Trois jeunes

réalisent leur suivi probatoire au bureau ouest, soit dans le programme de suivi régulier (1) ou de suivi intensif (2) différencié. Un des participants sous probation fût recruté dans une ressource d'hébergement communautaire et désirait participer au projet sans toutefois révéler de détails concernant son suivi probatoire, étant d'âge majeur et en attente de procès pour de nouvelles accusations criminelles qui devait commencer la semaine suivant l'entrevue.

Cette section décrit sommairement les quatre participants et fait principalement état de leur situation judiciaire, notamment des délits de références relatives aux ordonnances qui ont sollicité les services du bureau ouest, ainsi que les antécédents criminels connus des jeunes. Les événements relatifs aux expériences violentes et potentiellement traumatiques racontés par les participants se retrouvent quant à eux dans la section résultats.

A) Cédric

Âgé de 16 ans, Cédric en est à sa première décision devant la Chambre de la jeunesse en vertu de la LSJPA pour avoir été reconnu coupable de deux chefs d'accusation, soient d'extorsion et de possession de drogues. Il reçoit une peine de probation avec suivi d'une période d'un an, accompagné de 40h de travaux communautaires. Il s'inscrit dans le suivi régulier différencié (SRD). Au moment de l'entrevue, Cédric est en attente d'une deuxième décision de la Chambre de la jeunesse et fait l'objet d'une évaluation pour un rapport pré décisionnel (RPD). Il enregistre un plaidoyer de culpabilité pour 13 chefs d'accusation, soient pour complot (1), possession de drogue (1), proférer des menaces de causer la mort ou de causer des blessures corporelles (2), vols ne dépassant pas 5000\$ (4), vols qualifiés (2), et défauts de se conformer à une décision ou une ordonnance (3).

Questionné sur son parcours délinquant, Cédric situe l'ensemble de ses délits sur les 2 dernières années passées, soit depuis qu'il est âgé de 14. Impliqué dans une organisation d'une trentaine de personnes, ses délits réfèrent majoritairement à la possession, au trafic, et à la fabrication de drogues, notamment du crack et de la cocaïne. Seule la possession de drogue constitue un délit de référence. Son contexte de trafic de drogue l'amenait à devoir récolter de l'argent ou de réagir à des menaces. Presque toujours accompagné de complice, il estime avoir fait plus de 80 menaces de causer des blessures ou de causer la mort de quelqu'un, et avoir commis une vingtaine de voies de fait armées causant des lésions, pendant lesquels il était intoxiqué la plupart du temps. Il signale déjà avoir participé à une tentative de meurtre avec des complices, lors de laquelle il était aussi en état d'intoxication. Il aurait porté sur lui une arme à feu, une imitation d'arme à feu, ou une arme blanche presque en tout temps depuis ses 14 ans.

B) Michael

Âgé de 17 ans, Michael en est à sa sixième décision devant la Chambre de la jeunesse en vertu de la LSJPA pour avoir été reconnu coupable de six chefs d'accusation de défauts de se conformer à une décision ou une ordonnance. Il reçoit alors, en septembre 2014, une peine de placement sous garde et surveillance de 159 jours. Au moment de l'entrevue, il purge sa période de surveillance en communauté et s'inscrit dans le suivi du programme SID. Il doit également assumer une période de probation avec suivi jusqu'en septembre 2015. Depuis sa première comparution en mars 2013, soit à l'âge de 15 ans, Michael accumule des accusations pour les motifs suivants : possession de drogue (2), complot (1), port d'une arme prohibée (1), usage d'une fausse arme (1), vols qualifiés (2), évasion d'une garde légale (3), méfait dépassant 5000\$ (1), vols ne dépassant pas 5000\$ (1), et entrave ou résister à un agent de la paix (1).

Les dossiers ne contiennent pas d'information relativement à la délinquance officielle de Michael.

C) Antoine

Âgé de 18 ans, Antoine en est à sa première décision devant la Chambre de la jeunesse à Montréal en vertu de la LSJPA. Il enregistre un plaidoyer de culpabilité à cinq chefs d'accusations pour défaut de se conformer à une décision ou une ordonnance (laquelle avait été ordonnée en Montérégie) et deux chefs d'accusation pour emploi, possession ou trafic de document contrefait. Il se voit imposer 30h de travaux communautaires, ainsi qu'une peine de placement différé de 6 mois qui est modifiée en placement sous garde ouverte et surveillance. Au moment de l'entrevue, il purge sa période de surveillance en communauté et s'inscrit dans le programme de suivi SID.

Questionné sur sa délinquance non officielle, Antoine révèle avoir réalisé plus d'une centaine de graffitis, et plus d'une quinzaine de vols de bicyclette ou de voitures. Impliqué dans un réseau criminel, il admet ne plus compter ses nombreux délits de recels, de possession et de trafic de drogues. Il rapporte également avoir commis des menaces de causer la mort ou des blessures corporelles (environ 10), des voies de fait (environ 10), des introductions par effraction (environ 20), et avoir porté une arme blanche (plus d'une centaine de fois).

D) David

Le cas de David est quelque peu différent des autres participants, dans le sens où il n'effectue plus son suivi probatoire au bureau ouest. Toutefois, selon les critères d'inclusion d'échantillonnage, il se qualifie

comme participant au projet de stage et désire réaliser l'entrevue. C'est une intervenante de la ressource d'hébergement communautaire En Marge, au courant du projet, qui a fait la prise de contact.

Au moment de l'entrevue, David est âgé de 18 ans et est en attente de procès devant la Chambre criminelle pour de nouvelles accusations en lien avec le trafic d'armes à feu. Les informations sur les antécédents criminels ne sont que sommairement détaillées dans ce rapport, puisque le jeune se montre très méfiant, mentionne qu'il y a trop d'enjeux judiciaires dans son cas, et n'autorise pas que les informations relatives à ses antécédents criminels ou des décisions actuelles émises par la Chambre de la jeunesse soient énumérées ici. Il est toutefois sous ordonnance de probation jusqu'à la fin de l'année 2016.

David mentionne avoir des parents dans le crime organisé et avoir toujours baigné dans le milieu criminel. David mentionne avoir débuté ses délits vers l'âge de 13 ans alors qu'il faisait des graffitis ainsi que des vols de véhicules qu'il appelle « vols de diligences modernes », comme des 18 roues, des containers, des trains. Peu de temps après, ayant déjà tous les contacts nécessaires et ayant beaucoup d'ambition, il s'implique dans le trafic de drogue. Ensuite, de 15 ans jusqu'à la fin de ses 17 ans, il se concentre sur le trafic d'armes à feu, pour lequel il aurait cessé depuis 6 mois selon David. Il mentionne également avoir déjà voulu s'impliquer dans le domaine de la prostitution, ce qu'il n'a pas aimé et qui a duré une semaine selon lui.

3.3 Analyse des données

L'analyse des données a débuté par une transcription intégrale des entrevues en verbatim à partir des enregistrements audio de celles-ci. Ces données qualitatives sont soumises à des analyses de contenu, autant verticale que transversale. Or, une première analyse (verticale) permet d'identifier les thèmes et sous-thèmes émergents pour chacune des entrevues. Puis, une deuxième analyse (transversale) permet de dégager des similitudes et des différences dans le discours de tous les jeunes interviewés. Des résumés synthèses ont été effectués pour chaque entretien afin de faciliter ces deux niveaux d'analyse, ceux-ci permettront de répondre aux objectifs de l'étude et de dégager des liens permettant de comprendre l'expérience des jeunes contrevenants qui vivent des événements violents et potentiellement traumatiques ainsi que ses impacts sur leur trajectoire criminelle.

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

PARTIE 1 : REPRÉSENTATIONS ET MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE EN CONTEXTE DE DÉLINQUANCE

Des thèmes généraux comme la violence et la délinquance sont conceptualisés par les participants au travers des entrevues. Ces représentations apparaissent avoir comme effet de moduler les effets de l'exposition à la violence qui seront explorés plus loin dans le rapport. Cette première section résume les définitions et les représentations des jeunes relativement à ces deux concepts centraux.

1.1 Une définition plutôt floue du concept de violence

Bien que les participants énumèrent un nombre considérable d'expériences marquantes et violentes, il ressort des entrevues une conception plutôt floue de la violence. En effet, les jeunes expriment de la difficulté à en cerner une définition générale claire, et préfèrent utiliser des exemples de manifestations de violence et sa finalité pour définir le thème de violence. Les jeunes nomment qu'être violent c'est « *attaquer quelqu'un* », « *battre* », « *frapper* ». Deux jeunes (Antoine et Michael) ont identifié que la violence pouvait aussi être verbale. Par ailleurs, la plupart des jeunes définissent la violence en contexte criminel sous l'idée d'une « *solution* », « *une façon de faire et régler les affaires* », une « *punition* » si la personne ne fait pas le travail comme il faut, « *une façon de s'exprimer* », particulièrement lorsqu'il y a un problème.

Les entrevues font ressortir qu'il y aurait un bon côté positif et un côté négatif à la violence, dépendamment de l'utilisation. En fait, la violence est positive lorsqu'elle est justifiée, et négative lorsqu'elle est utilisée pour aucune raison et qu'elle cause des problèmes (par exemple, lorsque quelqu'un est intoxiqué et cherche les conflits). La violence se montre utile dans un contexte où il faut régler un problème, ou pour se faire un nom, et pour être utile à la réputation dans les milieux criminels.

« D'après moi un délinquant violent va plus être reconnu, les gens vont plus parler de lui, puis c'est ça là, il va moins avoir de misère à faire sa place là. » Antoine, 18 ans.

« First, ça ne sert à rien de faire souffrir du monde pour rien. Tsé il y en a qui aiment ça gratuit. Rendu là, tu as un problème là, on s'entend ! Comme Magnotta lui il a un est de problème là, on s'entend. La violence non justifiée, j'ai un gros problème avec ça. Mais la violence dans certains milieux c'est justifiable, je n'ai pas un mot à dire. » David, 18 ans.

Par ailleurs, il y a une ambivalence dans le discours des participants quant à la nécessité de la violence en contexte criminel. Du point de vue des jeunes, d'une part, n'importe qui peut être violent, et tu n'as pas le choix de l'être tôt ou tard. D'autre part, les jeunes mentionnent que la violence n'est pas nécessaire quand tu es délinquant. Cependant, il semblerait que ce point soit plus théorique que pratique puisque les participants ont de la difficulté à soutenir ce point. Dans la réalité criminelle, parfois, tu n'as pas d'autre option que de l'employer. Tu ne peux pas laisser montrer que tu es « *une faiblesse* », ou bien parfois il faut « *utiliser ça en dernier recours* » pour faire passer un message. Une conclusion semble faire l'unanimité : ça n'existe pas quelqu'un qui n'ait jamais utilisé la violence, et il est impossible de différencier une personne violente ou non violente.

« Si ça peut arriver qu'il soit jamais violent... non j'y pense pas, non... je ne pense pas non c'est impossible parce que ... si tu veux jouer au délinquant ou je sais pas quoi, tu essaies d'être entre les deux ça marche pas ... les gars qui sont 100% là-dedans ils vont avoir faim, ils vont être assoiffés, ils vont te voir ils vont juste vouloir te manger, c'est comme ça. » Michael, 17 ans.

Somme toute, les quatre jeunes s'entendent sur le fait qu'il existe des délinquants qui ne sont pas violents. Par exemple, Michael explique que :

« Ça existe des gars qui sont juste down pour l'argent, qui ne veulent rien savoir, sont chills, ils vont pas te faire mal, ils vont faire mal à personne, ils vont vendre leur drogue, ils vont voler, pis ... ils vont jamais voler quelqu'un en présence de quelqu'un genre, il va aller chez toi pis il va attendre que tu sois pas là, des affaires comme ça genre... ou des délinquants aussi qui sont pas violents aussi... c'est des pimps, y'a des pimps qui sont pas violents... c'est ça. »

Michael est le seul participant à illustrer l'aspect imprévisible des délinquants violents, en expliquant que tu ne sais jamais qui tu croises dans la rue, tu ne sais jamais comment la personne peut réagir, car certaines personnes sont violentes pour plusieurs raisons que tu ne peux pas prévoir :

« Ça dépend de son mode de vie. Sûrement que dans sa tête là il n'a rien à perdre, tu comprends, fac il peut devenir fou. Il pourrait faire n'importe quoi ! Pis ça y'en a dans la rue qui font n'importe quoi, ils deviennent violents juste pour faire leur nom. Y'en a d'autres que c'est des gars qui sont assoiffés de sang là, tu comprends ils deviennent violents... en tous cas... Avec les drogues qu'ils consomment aussi, ça les motive à faire des conneries. » Michael, 17 ans.

La violence perpétrée est parfois soulignée par des images ayant pour effet de dépersonnaliser la violence. Des termes comme « *monstres* », « *bête* », « *soldats* », des gens « *assoiffés de sang* », « *lion* », etc., sont utilisés pour désigner des personnes violentes et sans pitié.

« un lion, puis un lion c'est un roi, so tout le monde veut être un roi... » Cédric, 16 ans.

« ça fait de lui un monstre. Ça a vraiment fait de lui une bête. » Michael, 17 ans

« Des gars sont assoiffés de sang, mais y'a vraiment des gars qui sont assoiffés de sang, j'te jure là, comme s'ils ne voient pas du sang couler de quelqu'un, c'est pas bon, c'est pas bon. Ce n'est vraiment pas bon. » Michael, 17 ans.

Enfin, David amène le point que même si la violence n'est pas agréable, il faut savoir conjuguer avec cette réalité et s'y habituer.

« Je ne suis pas quelqu'un qui aime la violence. Fac, peu importe le degré de violence, à part si la personne l'a cherché, je ne vais pas aimer ça. Dans la vie là, mon père me le disait, tu ne vas jamais faire ce que tu veux. Fac tsé autant s'habituer tout de suite là. » David, 18 ans.

En résumé, l'omniprésence et nécessité de la violence en contexte criminel est une réalité avec laquelle les jeunes doivent composer, autant pour ses aspects positifs et négatifs. Par contre, bien qu'elle soit commune à la majorité des délinquants, les jeunes interrogés ne peuvent définir la violence que part des images, des manifestations, ou des finalités. Ils sont toutefois en mesure d'identifier certains aspects anormaux et imprévisibles de ces manifestations, amenant les jeunes à opter pour des métaphores illustrant le côté inhumain et effroyable des individus violents.

1.2 Une personnalité violente à deux facettes

Les discours des participants mettent de l'avant un écart frappant entre leur définition de la violence et leur perception d'eux-mêmes en tant que personne violente. Bien qu'ils admettent pouvoir être parfois très violents, ils ne se considèrent pas des personnes violentes de nature. En fait, ils nomment être violents seulement par nécessité, ou s'ils considèrent qu'on a dépassé une de leurs limites personnelles.

« Moi je peux être très violent, mais je ne suis pas violent, j'pas quelqu'un de violent. [...] Si quelque chose qui m'énerve la, mais qui m'énerve bin raide là, pour de vrai là, mais ça peut dépendre. Comme je peux être un bon gars, mais quand qu'on touche ma limite, bin là je peux être un mauvais gars. » Michael, 17 ans.

Autre exemple avec David qui explique plusieurs fois au cours de l'entrevue qu'il peut très bien envoyer quelqu'un à l'hôpital si la personne obéit mal aux ordres, ne se considère pas comme quelqu'un de violent :

« Je ne me considérerais pas une personne violente, mais si j'ai à être violent, je vais l'être, pis ça sera pour de bon, le monde ne voudra plus que je sois violent après. » David, 18 ans.

Cet écart de représentation entre une personne violente et leur propre violence est également perceptible à l'égard de leurs représentations d'un délinquant. En effet, malgré que les quatre participants aient tous été impliqués dans le système de justice juvénile, seulement un jeune d'entre eux (Antoine) mentionne se considérer comme un délinquant.

Selon les participants, la définition générale d'un délinquant s'avère être à connotation négative, et c'est la principale raison pour laquelle ils préfèrent ne pas s'identifier comme tel. En effet, être délinquant réfère à quelqu'un d'impulsif, de plus « *stupide pis qui fait plus de conneries* », qui n'est pas sérieux ni organisé, un « *hors la loi* », « *un gars qui n'en a rien à foutre des règles, rien à foutre de personnes* », « *il est dans la rue* ». Donc pour trois jeunes interrogés, il n'apparaît pas positif d'être perçu comme un délinquant :

« Pour vrai, moi je ne me considère pas comme un délinquant... Parce que je n'aime pas ça me dire que je suis un délinquant, tu comprends. Je sais pas trop comment me décrire vraiment, parce que délinquant c'est pas vraiment le mot que je dirais là. » Cédric, 16 ans.

« Parce que traiter quelqu'un de délinquant, c'est une insulte, déjà en partant. C'est comme, tu ne traites pas un junkie de junkie, il va t'arracher la face. C'est le même principe. » David, 18 ans.

« Moi je ne me suis jamais considéré comme un délinquant ! Mais avec la réalité des choses, pour les autres, je pense que j'en suis un, ouin. » Michael, 17 ans.

Pour conclure, il semble que les jeunes interrogés soient peu enclins à s'identifier dans un rôle de délinquant ou d'agresseurs, ce qui est susceptible de moduler la manière dont ces jeunes réagissent lorsqu'ils sont eux-mêmes victimes de violence, ce qui sera davantage détaillé dans la partie 2 qui suit.

PARTIE 2 : EXPOSITION À DES ÉVÉNEMENTS VIOLENTS (STRESSEURS TRAUMATIQUES)

2.1 Les événements racontés en entrevue

Cette section résume les principaux événements violents et marquants du parcours criminel des jeunes tels qu'ils sont racontés en entrevue.

2.1.1 Cédric

- Meurtre de son cousin et son ami

Cédric est accompagné de son cousin et son ami dans un bar pour prendre une bière tranquille. Le cousin et l'ami quittent le bar quelques instants pour faire une transaction de drogue et prennent le temps d'avertir Cédric qu'ils reviennent dans quelque temps. Cependant, peu de temps après le départ des deux gars, Cédric aperçoit plusieurs autos de polices ainsi que des ambulanciers. Il sort dehors et remarque qu'on transporte des corps en civières. Il constate que la transaction s'est terminée en fusillade, le cousin et l'ami sont morts. Cédric en a eu la confirmation lorsqu'il a regardé les nouvelles à la télévision le soir même. Il trouve encore difficilement les mots pour expliquer comment ça s'est déroulé. Il a cassé sa télévision, dit être devenu fou à ce moment-là. L'événement s'est passé 5 mois avant l'entrevue.

- Être impliqué dans deux fusillades (être la cible de tirs sans être touché, meurtre d'un ami, un ami gravement blessé et paralysé à vie)

Cédric raconte une des deux situations où il a été impliqué dans une fusillade, lesquelles il a été la cible de tirs. L'une de ces situations survient alors que Cédric est dans un bar avec trois de ses amis. Cédric entre en conflit avec quelqu'un dans la place, donc ils décident tous de quitter l'endroit. Alors qu'ils sont en avant du bar en train de fumer, une voiture est passée et les personnes qui se trouvaient à l'intérieur ont tiré 8-9 balles vers les quatre amis. Cédric a été épargné, mais deux d'entre eux ont été touchés ; l'un est décédé, l'autre est gravement blessé et ne peut plus marcher. Ils ont appelé les policiers qui ont cru que c'était un règlement de compte en lien avec le bar, selon le jeune. L'événement s'est passé 8 mois avant l'entrevue.

2.1.2 Michael

- A participé à un kidnapping

À l'âge de 15 ans, Michael et ses amis ont décidé de kidnapper un gars qui affichait ouvertement sa richesse pour ensuite aller le voler. Ils l'ont embarqué en voiture, l'ont attaché, frappé à de nombreuses reprises, lui ont mis des objets dans la bouche. La victime s'est pissée dessus, a vomi, etc. Michael et ses amis riaient et faisaient des blagues sur la victime parce qu'elle était très mal en point. Ils sont ensuite entrés chez la victime pour le voler, puis ont laissé la victime dans un buisson, encore attachée. À cet événement-là, Michael peut dire qu'il a ressenti de la pitié, ça l'a marqué. Il se sentait mal lorsqu'il était chez lui et que la rigolade avait cessé. Dans les semaines qui ont suivi, la victime a croisé ses attaquants dans la rue, et a tiré sur Michael et ses amis. Michael n'a pas été touché.

- Fusillade dans une plantation de marijuana

Michael et ses complices sont entrés par effraction dans un sous-sol d'une maison qui servait de plantation de marijuana. Une fillette de sept ans est descendue parce qu'elle avait entendu du bruit, elle s'est mise à crier. L'ami de Michael s'empresse de saisir la fille pour mettre une main sur sa bouche durant tout le temps qu'ils ont procédé au vol de drogue. Michael se met à la place de la fillette, elle doit être traumatisée. Il mentionne que ça aurait pu mal finir pour la fillette si ça avait été un autre de leurs gars qui s'était occupé d'elle.

- Kidnappé et menacé de mort à l'aide d'une arme à feu

À 14 ans, Michael s'en va au dépanneur. Un gang de rue ennemi en voiture s'arrête au coin et baisse la fenêtre, pointe un fusil sur lui, et lui demande de monter dans la voiture. Michael accepte parce qu'il se dit qu'il n'a rien à se reprocher. Les gars dans la voiture lui posent des questions, Michael finit par s'énerver un peu parce qu'il n'a rien à voir dans rien. Les gars réagissent, brandissent leurs armes, demandent à Michael de garder ses mains sur sa tête. Michael dit qu'il a trouvé ça stressant parce qu'il ne pouvait pas comprendre dans quelle situation il était impliqué, mais ne prenait pas tous les gars armés au sérieux, seulement quelques-uns qui pointaient des armes sur lui. Finalement, Michael peut descendre de la voiture, il devait passer un message à son gang. Michael est allé chez lui pour la journée, puis il est allé voir ses amis en soirée pour tout raconter. Cet événement s'est passé après l'histoire du kidnapping que Michael avait fait.

- Témoin d'un chien sauvagement attaqué et blessé

Vers l'âge de 10 ans, Michael marche dans la rue avec des amis. Un chien jappe et un des amis, effrayé, tombe par terre et se foule la cheville. Quelques jours plus tard, ils repassent devant la maison avec le chien. Soudainement, le jeune qui avait été effrayé prend une grosse roche et la lance sur le chien. Il l'a lancé tellement fort que la mâchoire du chien s'est cassé, le chien était défiguré et sous le choc. Il a marché jusqu'au mur de la maison, puis est tombé, ne s'est jamais relevé. Les gars ne savent pas si le chien est mort. Michael admet avoir pleuré pour le chien, ça l'avait traumatisé. Il dit s'en rappeler comme si c'était hier.

- Fusillade lors d'un vol dans une plantation de marijuana

Lorsque Michael et trois gars de son gang procédaient à un vol dans une plantation, des Chinois sont descendus et les ont vu, alors tout le monde ont ouvert le feu. Un des Chinois a pris plusieurs balles. Michael a dû arroser un chien de poivre de Cayenne pour se défendre. Il est ressorti par la fenêtre le plus vite possible. Il a eu le temps de voir le chinois recevoir des balles dans le côté de son corps, puis essayer de monter les marches en rampant sur le côté. Une fois tout le monde sortit, ils sont retournés à l'hôtel, ils ont écouté les nouvelles, bu de l'alcool et fumé des joints.

- Meurtre de son meilleur ami d'enfance

Les deux amis ont purgé du temps de garde ouverte ensemble. L'ami de Michael termine sa peine de placement sous garde alors que Michael est toujours détenu. Les amis se téléphonent une semaine avant l'assassinat pour se dire que les affaires vont bien, ils s'encouragent. En fin de compte, Michael entend dans une conversation entre deux éducateurs que son ami est mort. Il s'est dit que ça ne se pouvait pas, jusqu'à ce qu'une intervenante vienne lui donner ses condoléances et lui faire un câlin. Michael s'évade de la garde ouverte et rejoint ses amis. Ils ont acheté quelques bouteilles d'alcool, puis les ont vidées sur la pierre tombale, tout en se soûlant et en se questionnant sur les raisons de tout ça.

2.1.3 Antoine

- Victime d'agression physique avec blessure grave à la tête

Antoine et trois partenaires vont récolter chez quelqu'un qui leur devait de l'argent. Ils entrent dans la demeure du gars de manière inattendue et en forçant la porte. Le groupe d'Antoine se bat avec les cinq gars présents dans la demeure, il y a utilisation de bâtons/matraques et des bouteilles de verre pour se frapper à la tête. Les gens dans la maison n'étaient pas au courant de leur arrivée, mais étaient armés et prêts à se défendre. Antoine a reçu un coup derrière la tête dont il porte encore la cicatrice. Il y avait du sang, mais personne ne s'est retrouvé à l'hôpital. Antoine et ses complices ont réussi à récupérer l'argent qui leur était dû. Chacun est retourné chez soi après l'événement. Antoine a récolté de cette manière à trois reprises. C'est celle-ci qui a été la plus marquante parce qu'il y avait des armes. Habituellement, c'est seulement des coups de poing.

- Menacé à l'aide d'une arme à feu

Antoine s'était introduit chez un vendeur de drogue pour voler de la drogue. La personne a été informée par après que c'était Antoine qui l'avait volé, il s'est donc rendu chez ce dernier pour le menacer de le rembourser. Il a sorti un fusil et l'a pointé à bout portant devant le visage d'Antoine pour réclamer son 10 000\$. S'il refusait de le rembourser, il n'aurait pas le choix de le tuer. Antoine a remboursé en deux semaines, à coup de 5000\$. Il n'a pas craint pour sa vie, puisqu'il était déjà en moyen de rembourser facilement.

- Ami assassiné poignardé dans le cœur

Antoine a appris la mort de son ami et principal partenaire d'affaires alors qu'il était en placement sous garde. L'ami, âgé de 19 ans, a été tué en lien avec des affaires impliquant du trafic de drogue. Il a été poignardé dans le cœur et laissé mort devant un dépanneur. L'événement s'est passé il y a moins de deux mois précédant l'entrevue.

- Frère d'Antoine qui s'est fait tirer dans le dos

Il y a un an et demi (Antoine est âgé de 16 ans), le frère d'Antoine lui téléphone pour l'aviser qu'il est à l'hôpital puisqu'il a reçu un projectile d'arme à feu dans le dos, mais de ne pas s'inquiéter. Le frère est également impliqué dans du trafic de drogue.

- Meurtre d'un ami

Alors qu'Antoine est âgé de 14 ans, un de ses amis est assassiné pour une histoire de graffitis. Antoine mentionne que cet événement l'a vraiment marqué parce que c'était le premier gros événement qui s'est passé dans son entourage. À cet âge-là, Antoine n'avait pas encore commencé à faire des délits, excepté des petits vols. Antoine craignait d'être impliqué et décide de déménager chez sa sœur à l'extérieur de la ville.

2.1.4 David

- Commission d'un voie de fait grave

David explique qu'il a dû courir après un gars pour un problème. Il a saisi le gars, lui a accoté la tête sur un rail de chemin de fer, et lui « a éclaté ça », en expliquant qu'il lui a donné un coup de pied sur la tête. David ne sait pas s'il est décédé, et mentionne ne pas vouloir le savoir.

- David poignardé au pied, son ami est tiré dans le ventre

L'événement est survenu dans un contexte de guerre de territoire pour la drogue et les armes à feu. David et son complice sont dans un bar de leur territoire, et aperçoivent un homme de main d'un groupe rival. Ils lui donnent un avertissement de quitter, que l'homme prend pour une confrontation, il interpelle donc un autre homme à se joindre à eux. L'homme essaie de se montrer menaçant en montrant son fusil. David et son ami décident de sortir leurs couteaux, les quatre hommes se battent pendant environ cinq minutes. Finalement, l'homme au fusil décide de tirer dans le ventre de l'ami à David. David réagit en poignardant l'homme, puis se sauve. Au final, David s'est fait poignarder tout comme les deux hommes ennemis, et son ami s'est fait tirer dans le ventre en plus d'être poignardé.

- Un ami est poignardé à de multiples reprises, puis fusillé par les policiers

Lors d'une soirée dans une maison, un conflit a éclaté entre un « chummy » à David et un autre individu. L'ami était tout en sang à la fin, il s'était fait poignarder dans la tête, les bras, partout. David mentionne qu'il y avait du sang partout sur les murs. Les policiers sont arrivés sur les lieux et ont constaté l'état du gars ensanglanté, ils lui ont demandé de lâcher ce qu'il tenait (une clé). Le blessé en question, soûl et gravement blessé, a refusé de collaborer en nommant que c'était simplement une clé. Les policiers ont tiré sur lui. David est resté en retrait pendant toute la scène, se contentant d'observer, puisqu'il ne voulait pas être impliqué dans un conflit qui ne le regarde pas.

- Transaction d'armes à feu qui a mal tourné

David emploie toujours une même procédure pour effectuer des transactions d'armes à feu, qui implique que le client doit fournir une première somme d'argent avant de se rendre aux armes. Lors d'une transaction, des clients sous le stress n'ont pas voulu procéder de la manière habituelle et ont réclamé toutes les armes à la première étape de la transaction. Ils se sont donc énervés et ont tiré sur David, qui portait un gilet pare-balles. Il a eu des côtes cassées. Il était persuadé de mourir à ce moment-là. Il a convoqué son groupe de partenaires pour prendre une décision, puis a réglé les affaires (sans plus d'explications).

- Homicide d'un ami dont il ne veut pas révéler de détails

Les événements vécus et rapportés par les participants se révèlent être des stressseurs traumatiques de types contemporains (récents) et liés à la délinquance des jeunes. La plupart sont de nature interpersonnelle et les victimes sont souvent des proches plus que les participants eux-mêmes. Des événements majeurs se sont déroulés dans la dernière année de vie des participants, ce qui peut représenter un avantage pour l'analyse des réactions et des impacts de ces types d'événements et ajouter à la qualité des informations recueillies. Les sections suivantes réfèrent aux événements racontés par les jeunes et qui ont été énumérés plus haut.

2.2 Les caractéristiques des événements jugés traumatisants

Rappelons que par définition, un stressor traumatique est un événement qui implique, ou menace d'impliquer la mort ou des blessures physiques graves mettant la vie de la personne en danger, ou qui implique une violation de l'intégrité corporelle (APA, 2013). Ce stressor traumatique peut être vécu de plusieurs façons : en étant directement victime, en étant témoin en personne, en apprenant qu'un ami proche ou un parent a été exposé à un traumatisme, ou en étant exposé à un événement aversif de manière répétée.

Dans cet ordre d'idée, une première constatation tirée des expériences violentes racontées par les jeunes est que très peu d'événements sont perçus comme traumatisants, bien que la majorité de ceux-ci s'insèrent dans la définition d'un stressor traumatique.

Certains événements peuvent toutefois être qualifiés de « *plus marquant* » ou de « *plus traumatisant* » et des caractéristiques particulières à ces événements spécifiques peuvent être identifiées. Tout d'abord, un jeune qui est confronté à un stressor en bas âge semble plus susceptible de percevoir l'aspect traumatique d'une situation de violence. C'est principalement l'aspect de nouveauté qui est associé à des événements survenus en plus bas âge, alors que le phénomène d'habitude ne s'est pas encore installé. Par exemple, deux situations sont illustrées par Antoine. Premièrement, recevoir un coup derrière la tête l'a traumatisé, parce que c'était la première fois qu'une bataille impliquait des armes, autres que les poings. Autre exemple, Antoine, alors âgé de 14 ans et qui apprend le meurtre d'un de ses amis pour une histoire de graffitis, trouve cet événement plus marquant que le meurtre de son ami pour une histoire de drogue alors qu'il est âgé de 18 ans.

« Ça, ça m'avait marqué, c'était la première fois que c'était un gros délit qui se passait dans mon entourage là. » Antoine, 18 ans.

De plus, l'imprévisibilité des événements, un des thèmes les plus récurrents parmi les entrevues, influence aussi l'aspect traumatique d'un événement tragique. En fait, un événement est plus susceptible d'être perçu comme « *marquant* » ou traumatisant s'il survient dans un contexte où il n'est pas commun qu'un événement violent de ce genre se produise. Le contexte le plus souvent rapporté par les jeunes interrogés est lorsqu'ils sont en train de profiter d'une bière tranquille dans un bar, contexte qui diffère des événements reliés à des délits ou à un contexte criminel. Par ailleurs, toute la gestion des risques associés au mode de vie violent entre en jeu, en ce sens que les jeunes connaissent, acceptent et assument les risques d'être victimes de violence lorsqu'ils sont impliqués dans des organisations

criminelles ou commettent des délits. Ainsi, lorsqu'un événement tragique survient en dehors de ce contexte, cette rationalisation entourant les risques et la manière de les assumer sont différentes puisqu'ils n'étaient pas préparés et la tragédie fait moins de sens à leurs yeux. Par exemple, Cédric doit composer avec le décès de son cousin et de son ami alors qu'ils étaient simplement sortis du bar quelques instants.

« Je trouvais ça bizarre qu'il ne soit jamais revenu. Le pire des pires, je ne sais même pas comment parler de ça là. Comme... c'est sûr que ça va me rester marquer là, tsé, il m'a dit « t'inquiètes pas ça va aller bien », puis je l'ai jamais revu après. » Cédric, 16 ans.

Par ailleurs, un facteur fortement mis de l'avant par les participants pour justifier qu'ils ne sont pas très ébranlés par d'importants événements stressants, violents, ou extrêmes est celui de l'habitude. Le fait d'être habitué de faire l'expérience de violence diminue ses impacts. Par exemple, certaines expériences de violence sont omniprésentes depuis le jeune âge des participants. Sur ce point, Michael cite : *« La violence, heu ... ça m'a pas traumatisé. Depuis que je suis petit, à l'enfance là, ma mère et mon père ils se battent là, des vraies batailles là! »* Antoine, lui, en référence aux batailles reliées au trafic de stupéfiants, affirme que ce sont des événements quotidiens, *« tu deviens habitué à moment donné »*. Quant à David qui illustre un exemple des plus tragiques en faisant référence aux nombreux cadavres qu'il a vu (six selon lui), mentionne que c'est le premier seulement qui est marquant : *« Bin le premier là, mais tu t'habitues, that's it. »*

Un participant avance le concept d'habitude et va jusqu'à comparer ses expériences de violence à des événements presque banals. En fait, une routine quotidienne empreinte de telles expériences diminue la perception que ces événements suggèrent un stress et peuvent même être oubliées. Michael fait part de sa difficulté de se rappeler des événements tellement ceux-ci sont ancrés dans une routine et n'y porte plus vraiment attention.

« Pour vrai il y en a surement plein d'autres, mais comme, ça ne me reviens pas en tête. Il y a tellement de choses qui se sont passées qu'il y a des choses que c'est rendu normal pour moi. [...] C'est comme si je te demande « il y a trois mois, combien de sucres tu as mis dans ton café ? » Tu comprends ce que je veux dire ? C'est normal pour toi, parce que chaque jour c'est la même chose. » Michael, 17 ans.

Enfin, un dernier point à souligner est le délai passé entre les événements violents et marquants qui sont racontés et la date de l'entrevue. Tous les jeunes interviewés, sans exception, ont été confrontés dans la dernière année à la mort d'un proche, que ce soit en étant directement impliqué dans une fusillade,

en témoignant d'une scène où un homicide a été commis, ou en apprenant le décès de la personne par un tiers. Pourtant, aucun d'entre eux n'utilise le qualificatif « traumatisme » pour désigner ces tragédies tout de même récentes.

2.3 Les réactions émotionnelles

Bien que les participants se concentrent majoritairement à raconter des faits et s'expriment de manière limitée sur les émotions associées à leurs traumatismes ou leurs expériences violentes les plus marquantes, quelques résultats émergent des entretiens concernant les réactions émotionnelles des jeunes.

Premièrement, malgré le nombre important de décès par homicide rapportés par les jeunes, il faut souligner l'absence du sentiment de tristesse au travers des entretiens. En fait, les réactions émotionnelles rapportées peuvent se répertorier en deux catégories : la colère et l'indifférence.

Donc, pour Cédric et Michael, l'émotion mise de l'avant suite à une tragédie mortelle est la colère, qui est d'ailleurs toujours présente au moment de l'entretien, selon eux. Comme Cédric l'indique, cette colère n'a pas diminué depuis la mort de son cousin et de son ami il y a 5 mois de ça :

« Je vais être franc avec vous, non (ça n'a pas diminué). Parce que justement, j'ai perdu trop de personnes à mon goût, puis là ça me fait juste trop capoter à chaque fois que je les vois, pis ça me fait juste capoter là. » Cédric, 16 ans.

Michael aborde dans le même sens en spécifiant son besoin d'évacuer la colère qu'il accumule depuis toujours. Il fait le lien entre son besoin de blâmer quelqu'un de se défouler sur les gens, admettant qu'il peut atteindre un très haut potentiel de violence pour se défouler si on lui en donne l'occasion :

« Défoulement c'est... c'est la colère. J'ai perdu des gars man dans la rue, puis jamais j'aurais pensé qu'ils seraient partis tu comprends. [...] Comme t'aimes tellement la personne que tu aimerais ça juste blâmer quelqu'un, tu comprends. Quand tu as tout ça en-dedans de toi en plus que ta famille, comme moi j'ai une famille fucked up, puis déjà toute mon enfance je garde déjà tout ça à l'intérieur de moi, c'est pour ça je te dis je suis impulsif et tout ça, mais, quand je suis calme c'est là que je ne suis pas bon, je suis un gars très hyperactif puis pour calmer ça je fume du buzz, tu comprends. Mais yo... quand tu gardes tout ça en-dedans de toi puis que tu as un gun entre les mains, puis qu'il y a quelqu'un à qui tu as envie de faire du mal, je ne sais pas, ça fait du bien. » Michael, 17 ans.

En ce qui a trait à la deuxième catégorie de réaction émotionnelle, David et Antoine affichent plutôt une indifférence face aux événements qui impliquent la mort d'un ou plusieurs de leurs proches. Alors

qu'Antoine ne s'exprime simplement pas sur ses émotions, David tend à objectiver, dépersonnaliser la personne décédée : « *Pour moi une fois qu'une personne est morte, c'est une carcasse. That's it. Que ce soit mon grand chummy, il n'est pu là, il est mort. C'est une carcasse.* » Ce jeune va jusqu'à afficher cette même indifférence envers son père décédé :

« Je ne le vois même pas, je suis même pas... je suis allé à son enterrement, mais je ne vais pas plus voir sa tombe là. Tsé aujourd'hui je suis allé parce que je fais mes affaires, mais tsé à part ça, je ne vais pas le voir là. Il est mort, il est mort là, je m'en criss. »

Malgré cette insensibilité émotionnelle affichée par David, certains de ses propos laissent croire, bien qu'indirectement, qu'il n'est pas 100% indifférent :

« Moi je te le dis, traîner la tombe de ses parents, c'est quelque chose en tabarnak. Pis ça je te le dis là, tu ne seras pas prête la journée que ça arrive. Un chummy ça passe, tu as passé un temps avec, mais les parents là... t'en a rien que deux. Moi je te le dis là, depuis ce temps-là, tu ne me fais pas chier là. » David, 18 ans.

Quant au sentiment de culpabilité fréquemment rencontré lors d'événements traumatiques, seul Cédric adopte des propos traduisant ce sentiment. À cet effet, le jeune admet se trouver trop chanceux d'avoir été épargné lors des fusillades et du décès de plusieurs de ses amis, parce que ça aurait autant pu être lui qui se fait descendre.

« J'ai été trop chanceux à mon goût moi. [...] Je me demande même what the fuck que je suis chanceux comme ça là... » Cédric, 16 ans.

La honte ne s'avère pas non plus être un thème explicite en entrevues. Ce sentiment peut toutefois être détecté par le malaise parfois ressenti par les jeunes lorsqu'ils fournissent des explications sur certaines de leurs réactions. Par exemple, Michael manifeste un certain malaise lorsqu'il admet avoir ridiculisé la victime de leur kidnapping en riant d'elle tant pendant l'événement qu'après.

« Au début on riait. On riait, on donnait des blagues. [...] Comme quand on roulait avec l'argent pis tout là. On donnait des blagues, on parlait aux autres gars au téléphone, on disait « yo ton patnais il a pissé sur lui », on riait... mais après, vers la fin de la soirée, j'étais comme « qu'est-ce c'est que ça ... » [...] j'ai eu des remords là. [...] Y'a beaucoup de choses qui s'est passé après, fac j'ai laissé ça dans le passé. »

Se moquer des victimes est d'ailleurs une stratégie commune du milieu délinquant selon Michael. Il ne trouve pas ça normal, mais « *Vu que je suis dedans et tout le monde fait ça ...* » il finit par le faire également, « *Ça devient une habitude* », fini-t-il par admettre.

Enfin, qu'en est-il du sentiment de peur lorsque les jeunes sont confrontés à la mort ou à la menace de mort, autant pour un proche que pour eux-mêmes ? À l'exception d'Antoine qui admet avoir eu peur au moment de la première bataille qui impliquait des armes, ne sachant pas comment ça pourrait se finir, la peur, ni même la peur de mourir n'est pas un sentiment exprimé par les jeunes dans leurs discours. En fait, ceux-ci utilisent différentes expressions pour désigner comment ils se sont sentis ou de quoi ils ont eu peur. En fait, il semble qu'il soit plus acceptable d'interpréter la peur sous diverses rationalisations. Par exemple, ce n'est pas d'avoir peur, mais c'est plutôt d'être stressé, de ne pas savoir comment ça va finir, ou craindre pour sa vie au lieu d'avoir peur de mourir.

« Non. Craindre à ma vie, oui, mais pas peur de mourir, non. [...] Parce que peur, c'est que tu n'as plus de réflexes. Tu comprends, tu es privé de tes moyens. [...] Tu n'es plus toi-même, parce que tu es trop en mode défense. Tu stress. Tu n'as pas à stresser là. Dans la vie quelqu'un de normal peut aussi bin se faire tuer que quelqu'un qui a glissé en auto l'hiver. » David, 18 ans.

« Pas peur. Je n'ai juste vraiment pas peur, j'ai juste peur de savoir comment ça va se terminer, c'est la seule peur que j'ai. Je te jure. [...] je n'ai pas peur de mourir, j'ai juste peur de savoir comment ça va se finir. » Michael, 17 ans.

« Bin comment dire, je me sentais comme un peu stressé, mais j'avais pas peur, c'est juste que je me disais « voir que j'ai failli me faire tirer » [...] pas peur là, mais j'étais stressé c'est sûre là. » Cédric, 16 ans.

David pousse le thème de la peur à l'extrême lorsqu'il explique le genre de réaction qu'il pourrait avoir plutôt qu'avoir peur, se déclarant par le fait même être « un sauté » et se faire un plaisir de répliquer sauvagement à une attaque :

« Bin tsé, qu'est-ce que je veux dire justement, par sauté, c'est que si tu viens m'attaquer, ça va me faire plaisir, quitte à être enterré plus tard, ça va me faire plaisir de te brûler, je vais te regarder, ça va me faire plaisir. Quand pour moi tu es une cible, je suis un crinqué. Tu comprends. Je suis le gars le plus funny, mais ne devient pas une cible là, sinon je vais passer à côté de toi, je vais tellement t'intimider, tu vas vouloir te pendre avant. Je m'en fou. » David, 18 ans.

Somme tout, les émotions généralement rapportées lors qu'un individu est confronté à un événement traumatique et qui sont soulevées par les jeunes interviewés sont la colère, la honte, la culpabilité, et la peur. À l'exception de la colère, ces émotions sont toutefois peu reconnues, détaillées et sont souvent rapportées indirectement, reflétant la faible attention que les jeunes contrevenants accordent aux événements violents/potentiellement traumatiques et des émotions associées.

2.4 Les stratégies adaptatives

De manière globale, les jeunes interviewés tendent à adopter deux types de stratégies lorsqu'ils sont confrontés à des événements violents qui menacent leur vie, leur intégrité physique, ou celle d'un proche : les stratégies de type évitant et de type non évitant.

Les stratégies d'évitement représentent presque la totalité des stratégies énumérées par les jeunes pour faire face aux difficultés découlant de diverses tragédies. « Ne pas en parler », « ne pas y penser », et « oublier » sont des thèmes fort récurrents dans les entretiens. Restreindre la communication ou les pensées portées sur des événements aversifs, et particulièrement ceux qui impliquent la mort d'un individu, apparaît comme la stratégie privilégiée par les jeunes, souvent dans l'objectif de se protéger des émotions négatives et de la douleur ressenties, parfois persistante et intrusive. Cédric, qui mentionne « tout le temps » y penser, s'explique sur son unique solution, soit d'écarter autant que possible les souvenirs des personnes qu'il a perdu lors d'homicides :

« J'y pense, mais j'y pense pas en même temps, parce que ça me tente pas vraiment d'y penser là. [...] « Honnêtement, je n'ai rien fait vraiment... J'essaie juste de ne pas penser à ça. » Cédric, 16 ans.

David, quant à lui, opte pour une coupure plus radicale et définitive avec les personnes qui ont quitté ce monde. Pour lui, il est totalement inutile de ne plus s'y attarder. Cette stratégie est également valable pour son père décédé.

« Une fois qu'une personne morte, tu ne l'a trouvera jamais sur la planète là, fac pour nous autres, c'est comme si elle n'a jamais existée. [...] C'est pas à moi de raconter son histoire, la personne est morte. Tu comprends, je n'ai pas... S'il y en a qui veulent raconter son histoire, qu'ils y aillent fort. Mais moi, c'est un tas de cendres. » David, 18 ans.

Se maintenir occupé pour maintenir la réalité loin de l'esprit s'avère également une stratégie soulevée par les jeunes interrogés, préférant se concentrer au maximum sur leurs activités criminelles. L'exemple de Michael, par exemple, illustre bien le type de mode de vie qu'il a choisi d'adopter :

« J'ai 15 ans la première fois, un téléphone, comme ça, ça sonne, une fois, deux fois, ok, à moment donné ça sonne 10 fois, ça n'arrête plus, à moment donné je n'ai même pas le temps d'aller dormir. Pour ça que je te dis que je suis trop habitué dans ce cercle-là. Je fais une sieste de 30 minutes, et c'est la même chose chaque jour. À la fin du mois, je vais dormir une journée au complet. C'est fucked up. [...] Je vois des gens en quantité. Par jour je peux voir au moins 10 000 personnes et avoir une conversation avec eux. Puis moi je suis hyperactif, j'aime ça, j'aime ça vendre de la drogue, pourquoi pas, j'aime ça. » Michael, 17 ans.

Par ailleurs, la consommation est aussi une stratégie nommée par David et Michael. Que ce soit directement après une situation problématique (une fusillade, dans l'exemple de Michael), ou pour se relaxer, l'alcool et la marijuana est fréquemment consommée.

« Moi je ne suis pas quelqu'un qui parle. Tsé comme taleur, il me reste un petit butch de joint, puis je vais l'allumer, et je vais faire « bon, demain c'est une autre journée ». Ça va finir là. »
David, 18 ans.

Michael ajoute même que la marijuana, entre autres, l'a probablement empêché de devenir fou avec le temps.

« Moi je vais te dire... (silence 4 secondes) Yo, c'est grâce aux gars qui sont là avec moi, depuis le jour un avec moi, puis le pot, le buzz man. C'est seulement ça. C'est dégueulasse à dire, mais yo, c'est ça. [...] Comme moi je suis un gars qui dort jamais. Je ne dors jamais. Chaque soir presque, vers 5-6h du matin, je suis buzzé à la fin de la soirée là, je suis vraiment high, je suis assis puis je me dis « shit, c'est fucked up là... » Comme je me dis qu'il y a beaucoup de personnes dans ce monde qui sont devenues fous 10 fois avant de se rendre où est-ce que j'me rends là... pis ce n'est pas fini mon chemin » Michael, 17 ans.

Quant aux stratégies de type non évitant, seulement quelques exemples peuvent être repérés parmi les discours des participants au projet. Par exemple, il est arrivé que certains jeunes qui ont vécu des deuils importants, comme Michael et Cédric, se soient présentés aux funérailles, ou sont allés voir la tombe du défunt. Michael raconte l'assassinat de son meilleur ami d'enfance :

« Avec mes gars on est allés dans son cimetière, puis je ne sais pas comme ça là, mais avec les gars ont a acheté 3-4 bouteilles d'alcool, puis on les a vidées sur sa pierre tombale, puis on a bu, puis on a bu, puis on a fumé. On a dit « yo shit les gars, mais pourquoi tout ça? » Michael, 17 ans.

Par ailleurs, malgré que garder le silence sur des événements traumatiques et fournir des efforts pour ne pas y penser soit la stratégie la plus populaire parmi les participants, Cédric mentionne toutefois parler régulièrement de la fusillade qui a fait comme victime son cousin et son ami. Il semble que ce soutien social soit bénéfique dans la gestion de la colère et du sentiment de vengeance.

« Ouais, on s'en parle même assez souvent des fois [...] Pour dire qu'on va les repogner un jour. Ou c'est soit le karma qui va les frapper. [...] parce que c'est difficile de... pas oublier ça là. Très difficile. » Cédric, 16 ans.

Pour Antoine, toutefois, ce soutien social apparaît déficient. Il explique avoir déjà raconté qu'on l'ait menacé à bout portant avec une arme à feu à son supérieur au sein de son organisation criminelle, mais que ce n'est pas bénéfique de le faire. Il nomme, entre autres, que ce serait perçu comme un signe de

faiblesse, alors qu'il faut montrer afficher une confiance et une habileté à gérer les situations difficiles et problématiques. Il s'explique en ce sens :

« Bin j'en ai juste parlé à mon boss là, mais eux autres ils s'en foutent pas mal de ça tsé. Moi je suis un gars qui vend de la drogue, donc si ce n'est pas moi, ça va être un autre gars qui va se faire tuer tsé. Eux-autres ils s'en foutent là, tant que je rapporte leur argent pis... Donc j'en parlais pas vraiment là... C'est des affaires que mettons, ça se passe maintenant, j'essaie de l'oublier dans l'heure d'après. Je me suis faite attaquer, puis je continue à avancer. » Antoine, 18 ans.

Une autre stratégie évoquée dans les entretiens est celui de la moquerie, notamment à l'endroit des victimes. Tant Michael que David dénoncent en effet la rigolade entourant de graves événements de, autant lorsque ces jeunes sont témoins ou acteurs de violence. Faire des blagues ou se moquer des personnes blessées ou décédées semble avoir comme effet de dédramatiser, voir déshumaniser la chose, banaliser la violence au plus haut point et rendre certains gestes irréversibles plus acceptables. Ces moqueries, selon les jeunes, sont communes au milieu criminel.

« Bin comme dans le hood, dans le quartier là, ce n'est pas quelque chose de ... c'est grave quand tu tues quelqu'un, mais quand tu ne tues pas quelqu'un, les gars ils vont rire de ça après. Comme, ils vont ... c'est fou là, c'est complètement fucked up là, même les gars qui sont morts, dans leurs chansons, les gars disent comme « ah ... » On va dire ton nom c'est Scrapy genre, ils vont dire « ah yo, Scrapy », en anglais là, « How does it feel, bla bla », des blagues comme ça, genre c'est pas des choses que tu dois te moquer, tu comprends, ils rient de ça genre. Les gars disent... Parce que moi j'ai des gars personnellement ils ont déjà volé un gars, ils ont volé un gars, mais dans le vol ils l'ont tué. Puis, c'est gars-là, un de la clique de ces gars-là, il fait des musiques, puis il dit dans ses musiques comme « l'm smooka the tooka », comme un tooka c'est le patnais qui est mort genre, comme « l'm smooka the tooka pack », comme « je fume son pack », comme « (inaudible). Comme tu dis pas des choses comme ça! Mais c'est normal dans le quartier. C'est normal. [...] Je ne trouve pas ça normal [...] je ne trouve pas ça normal non. » Michael, 17 ans.

Même la mort est déshumanisée selon le point de vue de David, les individus représentés comme des simples pions remplaçables :

« Bin mettons on prend comme exemple, des chaises en rond là, ok ? Au début on est tous assis, mais à moment donné, woup, y'en a un qui disparaît. Une autre, une autre. Puis là, woup, on en remplace un. On en remplace un autre, un autre, tu comprends qu'à moment donné ça peut être toi qui ne sera plus là, puis tu vas être remplacé. Peu importe. » David, 18 ans.

Enfin, certains deuils semblent être vécus difficilement, et des stratégies de dissociations peuvent être employées. Des symptômes dissociatifs sont également des symptômes de traumatismes (NCTSN). Deux jeunes sur quatre rapportent ce type de stratégies, et ce sont d'ailleurs deux jeunes ayant témoigné en

personne l'homicide d'un de leur proche. Les deux exemples qui suivent illustrent leurs impressions que les décès des proches ne sont pas réels, apparaissant comme des indices de deuils traumatiques potentiels.

« Hum, les autres conséquences... on dirait que je les vois, mais ce n'est pas vraiment des conséquences dans un sens parce que je dirais que... pour moi ils sont tout le temps à côté de moi là. [...] Comme que je dis, j'ai juste trop perdu de monde, pis pffff.... Je sais pu quoi penser là, on dirait que c'est rester dans ma tête, puis je les vois même des fois, c'est même pas drôle là. Comme s'ils me regarderaient tout le temps d'en haut, pis qu'ils me disent « yo t'inquiètes pas j'suis avec toi. » Cédric, 16 ans.

« Mourir. Il est mort. Lui il est mort. Moi dans mes oreilles ça sonne comme « il est en voyage, il va revenir, il est en vacances », tu comprends ? C'est des jokes. Il n'est pas parti pour de vrai. Moi c'est comme ça. Je continue mes affaires. » Michael, 17 ans.

PARTIE 3 : APRÈS LES FAITS VÉCUS, LE REGARD PORTÉ SUR LA TRAJECTOIRE

CRIMINELLE

De quelle manière est-ce qu'être confronté à des événements violents, tragiques, et potentiellement traumatisants, vient influencer les trajectoires délinquantes des jeunes contrevenants ? La grille d'entretien questionnait les jeunes sur les conséquences perçues au niveau personnel ainsi qu'au niveau de leurs habitudes criminelles. Des thèmes concernant la détresse perçue ou les difficultés ressenties ont également été abordés. La prochaine section rend compte de ces éléments tels que rapportés par les participants au projet.

3.1 Conséquences au niveau personnel

3.1.1 Insensibilité émotionnelle

Les participants identifient plusieurs conséquences émotionnelles résultant de leurs nombreuses expériences violentes dans lesquelles leur intégrité physique ou celle d'un proche a été menacée. L'insensibilité émotionnelle, notamment, est perçue comme une des principales conséquences qui s'est installée par le cumul des événements traumatiques vécus, un état de la personne reflétant une désensibilisation face à la violence vécue et un désinvestissement au plan relationnel.

Cette dureté émotionnelle acquise, qui n'était pas initialement présente chez les jeunes, est perçue à leurs yeux comme un état affectif qui est anormal. Pour deux participants particulièrement (Michael et David), ce détachement émotionnel apparaît davantage comme une souffrance qui s'est installée au fil du temps et pour lequel ils doivent composer quotidiennement. L'acceptation de cet état demeure la seule stratégie pour apprendre à vivre avec cette insensibilité.

« Je dis sauté, mais c'est parce que moi c'est rendu que je m'en câliss là. J'ai l'insensibilité d'autrui, puis je me rends malade de vivre. Fac, je m'en câliss tout simplement. [...] Je fais juste le traîner puis l'endurer, puis à moment-donné tu apprends à vivre avec. Mais moi, ce que je trouve le plus dure, c'est justement l'insensibilité des autres. [...] Parce que ce n'est pas normal, c'est pas censé être comme ça. On est sensé d'être peace ensemble, mais quand tu es rendu que tu t'en fou qu'une personne meurt... Tsé je suis conscient que ce n'est pas normal, mais malheureusement c'est ça, fac je vis avec. » David, 18 ans.

L'insensibilité émotionnelle amène tout de même certains avantages, particulière en contexte criminel et violent. Ce trait développé au fil du temps agit comme mécanisme de protection permettant notamment de mieux réagir lors de nouvelles situations d'extrême violence. Il est nommé par les jeunes qu'il est plus facile de conserver une distance, de ne pas s'impliquer inutilement dans certaines

situations, ou encore de garder leur sang-froid. Par exemple, Michael, en référence à un exemple de conflit qui pourrait dégénérer en fusillade, explique qu'il pourrait y réagir de manière relax :

« Je ne trouve pas ça normal, mais comme, avec l'état comme en ce moment si ça arrive, comme si ça arrive présentement tu vas peut-être être en train de paniquer, mais moi je vais être le seul qui va pas paniquer genre. Juste pour te dire. Je vais mettre mon manteau, je vais sortir relax, mais... je ne trouve pas ça normal non. » Michael, 17 ans.

L'insensibilité émotionnelle apparaît également comme mécanisme de protection dans les contextes où la violence est omniprésente et employée comme finalité, tant dans les situations où le jeune est victime d'une attaque, ou inversement, vis-à-vis certaines tâches brutales qu'ils doivent eux-mêmes effectuer. En d'autres mots, ils se montrent indifférents face à la violence qu'ils subissent, ils « s'en câlisse », et projettent la même indifférence lorsqu'ils doivent eux-mêmes commettre de graves gestes de violence. Il semble que cela diminue le sentiment de culpabilité et justifie l'usage de la violence.

David est le jeune qui apparaît être le plus détaché émotionnellement des quatre participants. Il illustre bien ces deux envers de la médaille. D'une part il s'exprime comme suit : *« Tsé, on est plus du monde qui s'en câliss de toute là, on a juste trop vécu de marde, fac nous autre on s'en câliss. [...] on s'est tellement faite niaiser, on s'est tellement faite attaquer, tellement opprimé émotionnellement et physiquement que, aujourd'hui on est comme décriss là. »* Puis d'autre part, il peut assumer d'être confronté aux situations les plus graves et lourdes de conséquences : *« Bin je vais te le dire grosso modo, comme aujourd'hui là, je peux tolérer quelqu'un manger une balle dans la tête à côté de moi, je m'en criss. Genre pour moi cette personne-là, bin elle a fait ce qu'elle avait à faire pour la manger puis je m'en criss. Comme même si c'est moi qui appuie sur la détente, je m'en criss. »*

Le thème de l'insensibilité émotionnelle est également exprimé par les participants comme étant nuisible au maintien ou à la création de liens significatifs avec les autres, particulièrement avec des amis de longue date, ou des relations de couple. Bien qu'ils aspirent à faire confiance aux autres ou à s'établir en couple, les jeunes expriment clairement leurs difficultés à s'accorder de la valeur, à en accorder aux autres, à s'investir dans une relation, ou à créer des liens significatifs à long terme, ce qu'ils considèrent comme un aspect négatif ou un inconvénient dans leur vie.

« J'aimerais ça avoir un enfant, mais aujourd'hui, avec le mode de vie que j'ai, je ne me vois même pas en relation. J'ai juste faite des pas bonnes choses. [...] -Puis tsé, je ne me trouve pas intéressant, fac tsé, moi je suis comme « bin... salut ». Je criss mon camp. [...] Parce que je ne

m'intéresse pas au monde. Je ne me trouve pas intéressant, je m'en criss, puis, non, c'est pas une vie là. » David, 18 ans.

Cette tendance à conserver un détachement et l'incapacité à ressentir une sensibilité émotionnelle n'est toutefois pas seulement causée par le fait d'avoir été exposé à des situations dramatiques et traumatiques en contexte de délinquance. Un facteur important rapporté par Michael, notamment, est le rôle des parents dans le développement de l'insensibilité émotionnelle.

« Tout ça c'est à cause de leurs parents. Les plus fucked up là, c'est à cause de leurs parents. Puis comme, eux ils se disent « si ma mère peut me faire ça là, pourquoi je devrais ressentir quelque chose pour quelqu'un d'autre ? » Michael, 17 ans.

L'insensibilité émotionnelle se répercute également lorsqu'il est question des affects positifs. Par exemple, Michael, après tout ce qu'il a vécu, se questionne encore comment il fait pour sourire. Il n'est pas en mesure non plus d'identifier ce qui le fait sentir bien, autre que la consommation. Cette restriction au niveau des affects positifs est d'ailleurs un symptôme du TSPT (NCTSN).

Or, se couper d'une empathie et se montrer insensible tant lorsqu'on est victime qu'agresseur, la faible estime de soi, l'incapacité de créer des liens significatifs, et le peu d'affects positifs ressentis sont des thèmes soulevés par les jeunes lorsqu'ils sont amenés à s'exprimer sur les conséquences perçues de leurs expériences violentes. Le rôle de ces éléments en relation avec les principaux facteurs de désistement criminel, tels que les relations de couples et le fait de créer un lien significatif apparaît donc être un enjeu important lors d'un suivi probatoire. Ce point sera discuté en discussion.

3.1.2 Sentiment d'insécurité

Bien que ce soit un thème qui semble s'opposer à celui de l'insensibilité émotionnelle, le sentiment d'insécurité est un autre thème récurrent lorsque les jeunes s'expriment sur les conséquences de leurs expériences violentes ou traumatiques. Rappelons également que la notion d'imprévisibilité est le facteur mis de l'avant par les jeunes qui contribue le plus à l'aspect traumatisant et marquant d'un événement. Une partie de cette insécurité découle des événements eux-mêmes, alors que certains éléments associés aux traumatismes déclenchent une réaction physiologique, un état d'alerte qui persiste après l'événement et qui est réactivé par un déclencheur (stimuli externes).

L'exemple de Cédric est le plus représentatif de ce qui pourrait s'apparenter aux déclencheurs traumatiques. Rappelons que ce jeune a été involontairement impliqué dans une fusillade, alors qu'une voiture inconnue est passée devant le bar où il se trouvait en compagnie de ses amis. Les personnes à

bord de la voiture ont fait feu sur eux à 8-9 reprises, les deux amis de Cédric sont décédés. Suite à cette tragédie, Cédric explique qu'il est devenu paranoïaque, et qu'à l'apparition d'une voiture qui ralentit à proximité, les souvenirs de l'événement refont surface, l'insécurité le saisit, car il craint qu'on lui tire dessus à nouveau.

« Je me sentais comme un peu stressé, mais je n'avais pas peur, c'est juste que je me disais « voir que j'ai failli me faire tirer » [...] Ah, sur la paranoïaque, c'est sûr là. [...] Comme je checkais partout, pis je me disais yo... Une voiture arrêtait slow, on va dire, je me disais « qu'est-ce qui me fait dire qu'il ne va pas me tirer ! » Cédric, 16 ans.

D'autres parts, selon les jeunes interviewés, une partie du sentiment d'insécurité ne provient pas d'un événement en particulier, mais résulte davantage d'un cumul d'événements qui se succèdent lors de conflits et dont les conséquences à suivre sont inconnues et imprévisibles. L'ensemble des jeunes mettent de l'avant le fait que des décisions de groupe qui doivent être prises lorsqu'un conflit survient, à savoir de quelles manières ils vont décider d'y répondre. Le sentiment d'insécurité ressenti par les participants découle ainsi de la notion d'imprévisibilité au travers des conflits qui perdurent. Il apparaît difficile de pouvoir retrouver une tranquillité et une sécurité, même chez soi.

« Ce n'est pas à ce moment-là que j'ai peur, c'est ce que ça ramène après. Tu comprends. Une fois que le combat est fini, il est fini, on en parle plus. Mais là, après ça, ça se parle. C'est les décisions. C'est après, quand tu es chez vous, puis que tu ne peux pas être en paix comme tu l'étais la journée d'avant là. » David, 18 ans.

« Quand c'est rendu que tu te bats tout le temps, à moment donné tu veux un repos là. Tsé je n'ai pas peur de mourir, je n'ai pas un stress dans la rue, mais tsé quand je rentre chez nous là, tsé rentrer chez nous puis enlever mes bottes, puis bon bin ma journée est finie, regarder un film tranquille par exemple, c'est bien plus le fun que le regarder puis toujours te demander si y'a quelqu'un qui va rentrer chez vous. Ou bien ça cogne chez vous puis tu es quasiment avec le .12 collé dans la porte là... » Michael, 17 ans.

Le sentiment de ne pas avoir le contrôle contribue également au sentiment d'insécurité qui persiste chez les jeunes. Par exemple, certains événements se passent en plus jeune âge, alors que leur niveau d'implication dans certains événements survenus est moindre ou plus indirect. On peut ici faire référence à Michael qui a été victime d'un kidnapping à 15 ans par un gang ennemi, ou à Antoine qui craignait d'être impliqué dans un conflit lié à un meurtre parce qu'il affichait son appartenance à un gang de graffitis alors qu'il était âgé de 14 ans. Ces deux participants expriment leurs craintes d'être impliqués dans des conflits dont ils n'ont pas connaissance de la cause ou du déroulement. Le manque d'information accentue le sentiment que les conséquences sont imprévisibles.

« Moi j'ai 15-14 ans, j'étais dans ça, mais pas à ce point-là. [...] J'embarque dans l'auto, les gars commencent à me parler, à me poser des questions [...] J'ai 15 ans là ! « Ils disent ouais ouais, bin on s'en fou ! Restes tranquille, les mains sur la tête ». Cette fois-là j'ai eu peur ! Bin pas peur, mais je le prenais au sérieux genre le gars qui tenait le gun, je ne savais pas dans quelle situation j'étais, c'est un peu stressant là. Ce n'était pas vraiment de la peur, mais comme juste de pas savoir qu'est-ce qui va se passer par la suite. » Michael, 17 ans.

Enfin, la notion d'imprévisibilité est omniprésente dans le quotidien des jeunes interviewés, chacun cherchant à obtenir du pouvoir. Cette caractéristique du milieu criminel accentue en soi l'insécurité des jeunes dans leur milieu de vie.

« Bin pas que j'ai aucun contrôle, c'est juste que dans la rue, y'a tout le temps du monde qui veut, on va dire, être un lion. Puis un lion c'est un roi, so tout le monde veut être un roi. » Cédric.

En somme, le sentiment d'insécurité mis de l'avant par les jeunes semble traduire davantage leurs inquiétudes liées à l'imprévisibilité des événements et des conséquences qui découlent des conflits plus qu'un sentiment de peur avoué.

3.1.3 Perception sombre et négative des autres et du monde qui les entoure

Le discours des participants au projet illustre à plusieurs reprises qu'une médaille possède deux faces, mais qu'à leur perception, c'est le côté « sombre de la médaille » ou que le « côté vicieux » du cercle vicieux est prend une place prédominante dans leur réalité. Il en résulte une vision assez sombre et négative des gens et du monde qui les entoure.

« Fac, il n'y a rien de bon là. Tout simplement rien de bon. Dans le monde que je côtoie, de mon bord, c'est toute du bon monde, on fait toute la même affaire, on vit chacun nos problèmes, mais c'est l'autre côté-là. Il y a toujours deux côtés de la médaille. Comme, je peux marcher dans rue et me faire poignarder, me faire tirer encore. Plein d'affaires de même qui font que, je ne sais pas, je ne vois rien de bien » David, 18 ans.

« Ça me fait juste penser que la vie c'est une chienne là, comme... Qu'est-ce que tu veux que je fasse, j'ai vécu d'un côté que je ne pourrais pas m'en sortir comme ça là. » Cédric, 16 ans.

3.1.4 Sentiment d'anormalité

L'ensemble des jeunes interviewés reconnaît qu'il est anormal de vivre des événements violents et tragiques tels qu'ils ont vécu, et que ceux-ci sont loin d'être banals. Le sentiment d'être anormal, ou d'être dans un monde anormal, est un thème fortement soulevé dans les entretiens, et s'applique à de nombreux aspects de la trajectoire des jeunes. Premièrement, plusieurs événements violents et jugés

parmi les plus marquants par les jeunes réfèrent à des situations familiales, plus souvent alors qu'ils étaient en bas âge.

« Moi, j'ai 7 ans, mon beau-père c'est un motard, puis quand qu'il pétait sa coche, trop soûl là, il mettait la bombonne de BBQ sur la table, pis il criait « m'a toute faire sauter icitte tabarnak ! », Tsé c'est fucké là. C'est fucké en tabarnak là. Je ne suis pas censé avoir vécu ça, mais je l'ai vécu. »
David, 18 ans.

Par ailleurs, le sentiment d'être aliéné des autres peut varier en fonction du contexte et des personnes qui t'entourent, et avec qui est-ce que tu te compares. Michael, un des jeunes qui manifeste le plus son sentiment d'être anormal comparativement aux autres, s'exprime sur le sentiment d'aliénation qui varie du contexte.

« Mais comme si j'en parle avec quelqu'un qui est fucked up, puis je lui parle de mes expériences, il va dire « ok oui lui il est cool, lui il est hot, lui il peut m'apporter quelque chose », tu comprends. Mais quelqu'un de normal il va dire « yo ce gars-là est fucked up là! Il n'est pas bien ce gars-là. »

Par ailleurs, il est soulevé que le fait d'être placé en centre de réadaptation, en compagnie d'autres jeunes ayant vécus des expériences semblables ou diverses, fournit un contexte supplémentaire pour se comparer. Dans le cas de Michael, celui-ci témoigne de la réalité des autres jeunes, ce qui accentue son sentiment d'anormalité.

« Ouais, y'a des gars en-dedans qui rentraient là, puis je te jure que leur vie à eux avait l'air d'être belle. Puis ils se plaignaient sur chaque chose. Comme pourquoi moi c'est comme ça, comme, pourquoi je ne suis pas normal ? » Michael, 17 ans.

Les jeunes reconnaissent également qu'ils n'ont pas terminé de vivre des choses graves, et ils n'ont donc pas l'impression que leur situation va ou peut s'améliorer, ils se montrent pessimistes. Avec toutes les expériences vécues, comment est-ce qu'ils peuvent ne pas être devenus fous ? Certains jeunes comme David et Michael se le demandent.

« Comme moi des fois, moi je suis un gars qui dort jamais. Je ne dors jamais. Chaque soir presque, vers 5-6h du matin, je suis buzzé à la fin de la soirée là, je suis vraiment high, je suis assis puis je me dis « shit, c'est fucked up là... » Comme je me dis qu'il y a beaucoup de personnes dans ce monde qui sont devenus fou 10 fois avant de se rendre où est-ce que j'me rends là... pis ce n'est pas fini mon chemin là. Je parle comme si j'avais un gros passé, tout ça, imagines-toi mon chemin n'est pas fini, j'ai 17 ans, imagines. [...] Déjà tout ce que ma mère et mon père m'ont fait passer, plus les affaires de la rue... comment est-ce que je fais pour sourire ? Ma mère me demande encore comment je fais pour sourire ». Michael, 17 ans.

Les participants qui rapportent leur sentiment d'être aliéné et anormal aux autres, comme Michael et David, rapportent également la possibilité de s'investir dans une relation amoureuse qui est grandement limitée pour eux. Le risque d'exposer leur côté monstre ou leur mode de vie à une personne intime est trop grand.

« Comme ouais elles sont sorties avec plein de délinquants, mais quand ça vient à moi ça devient un peu trop bizarre là, « comment à son âge il est comme ça lui ? » Puis là elles voient qu'y a des gars qui veulent ma tête... yo c'est fucked up ! Moi personnellement, je dis toujours « je ne veux pas de relation avec toi... parce que si tu embarque dans mon cercle tu vas rien comprendre, tu vas pas aimer ça » [...] Je veux pas qu'elle voit le côté méchant de moi, le côté vicieux, non... » Michael, 17 ans.

En somme, le sentiment d'aliénation face aux autres est un thème récurrent et représente un indice de traumatismes potentiels, ce thème étant également un symptôme du TSPT (NCTSN).

3.1.5 Augmentation des comportements à risques

La notion de la prise de risque s'est avérée être un thème central à l'ensemble des entretiens. Trois catégories de sous-thèmes sont mises de l'avant dans les entretiens pour soutenir l'augmentation de la prise de risques : les mauvais côtés de la personnalité qui sont empirés avec la violence vécue, la conception des jeunes à propos de la menace de mort ou à l'intégrité physique, et la banalisation des risques liés au mode de vie.

Premièrement, trois jeunes sur quatre dénoncent un côté d'eux-mêmes qui est plus négatif. Or, être confronté à des situations violentes et difficiles vient accentuer ces mauvais aspects des jeunes qui se qualifient de « fou », « méchant », « vicieux », « sauté », avec « la mèche courte » etc. Les émotions reliées aux expériences dramatiques vécues par les jeunes ressortent comme en étant les principales causes. En effet, dans le cas de fusillades, notamment, la colère et le désir de vengeance justifient que certains jeunes sont prêts à tout pour retrouver justice ou régler un conflit.

« Je me suis déjà fait agresser, je me suis déjà fait pointer une arme sur moi, je me suis déjà battu, je me suis déjà fait battre, mais ça ne m'a pas traumatisé ni rien là, ça m'a juste rendu plus fou. Ça m'a juste rendu plus fou. [...] Mes limites sont plus basses, je ne sais pas... c'est... comme c'est des gars qui m'ont dit ça comme depuis qu'il y a certaines choses qui se sont passées j'ai changé. [...] Je suis moins patient, je suis colérique, je suis impulsif. » Michael, 17 ans.

« Parce que c'était mes deux autres amis, l'autre puis les autres d'avant, puis on va dire ça m'a fait réagir vraiment mal, mais quand j'ai entendu mon cousin qui s'est fait descendre, c'est là que

je suis devenu vraiment plus fou là. [...] Je ne voulais pu rien savoir de n'importe qui. Je voulais pu rien ne savoir de personne, puis je voulais juste les retrouver pis faire final avec eux autres là. »
Cédric, 16 ans.

Les participants mentionnent réaliser seulement après les événements que les risques sont bien présents, et qu'ils ne les voyaient pas, car leurs « business » allaient bon train. Toutefois, malgré cette conscientisation reconnue des risques, au fur et à mesure que les situations surviennent, la prise de risque augmente. Ceci semble justifié par une banalisation et l'acceptation des risques. Par souci de cohérence, en choisissant de prendre les risques, ils n'ont pas le choix d'accepter et d'assumer les conséquences.

« Ça fait vraiment longtemps que je sais c'est quoi les risques de faire tout ça, je pense que si je veux faire de l'argent puis que je veux... comment dire... shine, c'est les risques à prendre là. Même si ce n'est pas des bons risques, faut juste être au courant puis ne pas regretter si ça se passe là »
« Bin c'est sûr que c'est difficile là, mais comme je te dis, comme je t'ai dit tantôt, moi je savais c'était quoi les risques, puis moi je suis comme ça là, quand je prends un risque, si après ça il y a quelque chose qui me fait chier je vais juste assumer là. Je ne me plains pas sur mon sort là. »
Antoine, 18 ans.

Être confronté à la mort ou la menace de mort, pour soi-même ou pour des proches, ou avoir été exposé à de graves blessures physiques semble obliger les jeunes à reconsidérer leurs conceptions de la mort et des risques, et à opter pour des stratégies minimisant la menace à leur vie ou leur intégrité physique. Les jeunes sont donc plus susceptibles de prendre des risques s'ils en minimisent les impacts. Tous les thèmes précédemment énumérés dans cette section peuvent également s'appliquer pour justifier qu'il « arrivera ce qui arrivera ».

« C'est à ce moment-là que j'ai commencé à... comme à m'en câliser plus, des armes pis tout là. Je m'en foutais de ce qui allait m'arriver là. [...] Genre, me mettre à risque pour n'importe quoi là. Si fallait j'aille faire de quoi j'allais le faire là. » Cédric

« Tsé, ce n'est pas comme... tu peux pas, dans ce milieu-là, tu peux pas te dire « ah demain ça va bien aller, demain ça va bin aller », tsé je peux me promener tantôt puis me faire poignarder. J'ai pas tant peur parce que c'est des risques que je prends puis que j'accepte, pourquoi est-ce que j'aurais peur.

Il est préoccupant de constater que certains jeunes expriment être prêts à mourir et prendre tous les risques nécessaires, même ceux qui pourraient leur être fatals. En suivi probatoire, ceci peut s'avérer être un enjeu important puisque les jeunes pourraient ne pas s'investir dans leur suivi, manifester très

peu de motivation à changer, et leurs intérêts à s'accrocher à des aspects positifs en vue d'un désistement criminel peuvent grandement être questionnable.

3.2 Impacts perçus au niveau des activités criminelles

Malgré le nombre impressionnant d'événements violents, tragiques, et potentiellement traumatiques, le désistement criminel n'apparaît pas comme une réalité atteignable à court terme pour l'ensemble des jeunes interrogés. Certains jeunes vont même jusqu'à accuser leurs expériences d'avoir aggravé leur capacité criminelle.

« Je te dirais que pas mal tout ce qui m'est arrivé a empiré ma délinquance. Ouais. Tout ce qui m'est arrivé, comme, ouais, ça a empiré ma délinquance. » Michael, 17 ans.

Seules quelques modifications au niveau des activités criminelles sont rapportées par les participants. Plusieurs d'entre elles concernent des lieux ou des moments de la journée où se déroulent leurs activités. Ces modifications sont toutefois contradictoires avec certains éléments de leurs discours concernant les risques qu'ils s'autorisent à prendre et les conséquences qu'ils sont prêts à assumer. Par exemple de Michael, dans un premier temps, lorsqu'un meurtre survient, une certaine prise de conscience s'entame sur ses manières habituelles de procéder et il modifie sa routine :

« Je me dis « Shit, il est mort pour de vrai, et je dois faire attention à ça, je dois changer comment je fais ça » [...] il y a beaucoup de choses qui s'est passé sur d'autres personnes que je me dis shit, si j'avais continué à gérer de la même façon que je gérais mon cercle, je serais mort. Il y a plein de personnes qui allaient dans le même spot que moi j'allais, à telle ou telle heure, je me suis dit qu'il fallait que j'arrête d'y aller à ces heures-là, je ne peux plus aller là ou là, c'est trop chaud, ou bien ouais je peux aller là-bas, mais je suis sûre qu'il va se passer quelque chose. » Michael, 17 ans.

Mais parallèlement, il reste méfiant et est prêt à toutes éventualités, s'autorise à prendre certains risques malgré tout et poursuivre ses activités criminelles comme il le souhaite :

« Ça ne me fait pas peur parce que, d'un côté je suis prêt tu comprends. Je me méfie un peu... Je me permets on va dire. Je me permets. Je me permets d'aller dans le secteur de n'importe qui que ça me tente puis il ne m'arrive rien, et je n'ai pas peur de mourir. Comme j'entends des gars qui me disent « Hein, vas pas là » et qui me content beaucoup d'histoires là... [...] Comme je m'en fou là. » Michael, 17 ans.

Par ailleurs, certains changements quant aux types de délits ont été réalisés pour deux jeunes : pour Antoine qui a cessé de commettre des vols lors d'introductions par effractions dans des résidences, et pour David qui a cessé le trafic d'armes à feu. Cependant, ces changements ne sont pas attribuables aux

traumatismes ou aux conséquences reliées à divers événements stressants ou violents, mais reflètent davantage une décision fondée sur un risque de conséquences judiciaires jugé trop grand.

Par ailleurs, suite à certains événements tragiques qui sont survenus, mais sans toutefois exprimer trop de clarté sur ce point, certains jeunes mentionnent avoir diminué la fréquence de leurs délits pour diminuer leur visibilité, soit en raison d'une menace possible à leur vie, ou en raison d'un deuil en cours.

« Comme... on va dire, rester un petit peu plus... hum, je peux le dire en anglais, underlow, comme si... tu comprends ce que je veux dire là. Juste ça là. » Cédric, 16 ans.

« Il y a quelque chose qui a fait me calmer, mais... j'ai quand même continué dans cette voie-là. [...] Des choses comme un ami qui est mort. La présentement, je suis encore... j'ai... je te dis Il n'y crois pas encore qu'il est parti, je m'en remets pas encore. Fac je suis tranquille là présentement. » Michael, 17 ans.

En somme, bien qu'ils soient en application d'ordonnance de suivi probatoire ou de surveillance en communauté, les jeunes interrogés en entrevues n'envisagent pas un désistement criminel à court terme. Les expériences violentes et potentiellement traumatiques ne s'avèrent pas avoir un impact significatif sur le désistement criminel, et semble à l'inverse favoriser la persistance criminelle. La prochaine section rassemble ainsi les thèmes justifiant cette persistance dans le crime.

3.3 Les raisons appuyant une persistance criminelle

3.3.1 Une remise en question limitée

Tous les jeunes interviewés, sans exception, ont été confrontés à la mort d'un proche, que ce soit en étant directement impliqué dans une fusillade, en témoignant d'une scène où un homicide a été commis, ou en apprenant le décès de la personne par un tiers. Selon les jeunes, nécessairement, ces événements forcent à réfléchir, sachant qu'ils auraient très bien pu se retrouver à la place de la victime et se disant *« ça aurait pu être moi »*.

« Je me dis que c'est très dangereux là, comme... je suis jeune, pis j'aurais pu mourir jeune, ou même peut-être que je n'aurais même pas pu vivre ma vie normalement après là. Je me dis que ça aurait pu finir vite à chaque fois. » Cédric, 16 ans.

« C'est toutes des affaires qui te forcent à réfléchir. Comme quand tu vas te coucher dans ton lit, veut, veut pas, quand tu apprends que ton ami se fait tuer pour de la drogue, quand tu te couches tu y penses, puis tu te demandes si ce n'est pas toi le prochain. Des affaires comme ça là. » Antoine, 18 ans.

Cette réflexion entamée n'apparaît toutefois ne pas être très approfondie ni suggérer une remise en question majeure quant aux habitudes criminelles des jeunes. En fait, elle s'avère plutôt limitée à cette simple pensée qu'ils auraient pu y laisser leur vie. Par exemple, Antoine, trafiquant de drogues, qui mentionnait ci-haut son ami tué pour une histoire de drogue, ajoute : *« Ça m'a juste montré que c'est beaucoup plus dangereux que ce que je pensais là. Mais sinon, pas grand-chose. »*

Néanmoins à court terme, les jeunes nomment que ce type de tragédie violente permet de prendre conscience qu'il y a un envers à la médaille aux délits qu'ils commettent et au mode de vie qu'ils adoptent. En fait, ils disent réaliser certains risques qui étaient camouflés parce que les choses allaient trop bien, et que des précautions doivent être prises *« puisque ça venait trop chaud »* dans le milieu.

« Ouais, parce qu'on dirait que ça me réveille genre. Comme je suis tellement perdu dans ma roue que, je n'en ai rien à foutre de personne, tu comprends ce que je veux dire, comme, ok, non je m'en fou là, mais c'est quand quelque chose de sérieux arrive, c'est là que je prends le temps de « ok, merde », tu comprends ? » Michael, 17 ans.

Pour conclure ce point, des stressseurs traumatiques, même ceux qui impliquent la mort d'un individu, ne suggèrent pas de remises en question majeures, et n'apparaissent pas agir comme un *« turning point »*, un déséquilibre suffisamment important pour envisager de se retirer du milieu criminel.

3.3.2 Présentisme

Encore une fois, la notion d'imprévisibilité est un thème central en ce qui a trait au mode de vie criminel et violent des jeunes interrogés, et cela se reflète dans leur vision de concevoir leur quotidien et leur avenir. En effet, les risques omniprésents d'être victime d'une attaque, et l'incertitude de savoir comment cela pourrait se terminer pour eux, contraint les jeunes à vivre au moment présent, sans trop de planification pour la journée, le futur, ou pour des projets.

« Tsé... tu ne peux pas, dans ce milieu-là, tu peux pas te dire « ah demain ça va bien aller, demain ça va bin aller », tsé je peux me promener tantôt puis me faire poignarder. » David, 18 ans.

« Pas peur. J'ai juste vraiment pas peur, j'ai juste peur de savoir comment ça va se terminer, c'est la seule peur que j'ai. Je te jure. La façon que je vis, les délinquants n'ont pas toute la même façon, mais la façon dont moi je vis, c'est que même si j'ai des choses à faire, comme aller à un rendez-vous là ou là, dans 5 minutes, là, dans 5 minutes là je peux pas dire qu'est-ce qui va se passer. Mais ça c'est pour tout le monde, personne ne peut savoir qu'est-ce qui va se passer, mais toi là, tu as ton plan de match qui se fait, à quelle heure tu te lèves, à quelle heure tu te couches, j'ai pas ça moi. Moi je n'ai pas ça là. » Michael, 17 ans.

Bien qu'en entrevue, certains jeunes semblent afficher une certaine indifférence face à la mort et à leur avenir, l'incertitude d'avoir un futur semble préoccuper d'autres participants, comme le cas de Michael. En regard avec les événements vécus au cours de sa vie, il se questionne à savoir s'il va encore être vivant dans les mois à venir.

« Je sais que ce que je veux à la fin, c'est d'être assis dans mon salon à moi, avec toutes les portes ouvertes, pas de gun pas d'armes à feu chez nous, je suis assis là puis j'ai 40 ans et je suis encore en vie. Mais là... mais là je vois dans ma tête... parce mes 18 ans s'en viennent dans quelques mois, je me demande « mais est-ce que je vais les voir les 18 ? » Michael, 17 ans.

Conjuguer avec cette incertitude constante demande une certaine adaptation, et les jeunes interrogés mettent de l'avant quelques stratégies. Une première d'entre elles est émise par David, notamment, qui consiste à accepter que sa mort risque fortement de survenir dans des conditions violentes en lien avec son mode de vie. Comme il cite : *« Tsé, moi je ne prévois pas mourir de vieillesse là. »* Une seconde stratégie, toujours émise par David, consiste à banaliser les risques de mourir en les réduisant au même pied d'égalité que le simple hasard de la vie. Bien que son mode de vie soit hautement dangereux, il considère qu'il peut être aussi probable de mourir d'un bête accident.

« Si tu te dis tout le temps que tu risques d'être blessé, que je risque d'être blessé, écoutes, au pire on va descendre l'ascenseur tantôt là, puis les breaks vont lâcher, puis on va se péter la face au premier étage, tu comprends. C'est les mêmes risques. » David, 18 ans.

Ceci introduit une troisième stratégie commune à l'ensemble des participants, celle de tout simplement s'habituer aux imprévisibilités, ce qui consiste à accepter les risques et d'assumer les conséquences qui surviendront, s'accordant le droit de mettre les inquiétudes de côté et de plus y penser.

« Ouais, en même temps ça vient avec les risques, mais je m'habitue tellement que c'est juste que n'y pense pas. Je me dis que s'il arrive quelque chose, il se passera ce qu'il se passera. Après tout ce que j'ai vécu, je vais vivre dans le moment, c'est rien. » Michael, 17 ans.

Enfin, s'accorder le droit de vivre dans le moment présent, et même être prêt à mourir, est appuyé par une vision plutôt sombre de la vie en générale, comme mentionné au point 3.1.3. Des propos dépressifs émergent du discours de certains participants, indiquant qu'ils ne voient plus vraiment les aspects positifs de la vie, et du fait de n'avoir plus rien à perdre. Dans l'exemple suivant, le sentiment de solitude, notamment, est soulevé par Michael pour soutenir ce point.

« Parce que des fois, je me dis « j'ai rien à perdre là ». C'est quoi que j'ai à perdre ? (Silence 5 secondes). Ma liberté, ma vie à moi, mais sinon ... Il y a juste mes gars qui sont là pour me soutenir, mais je m'en fou si un jour je ne suis plus là et de comment ils vont se sentir. Comme je

me suis senti tout seul, je suis venu au monde seul, tu comprends ce que je veux dire. On dirait que je n'ai pas peur justement, c'est ça là c'est fucked up... Ça va me pousser à faire des choses comme qui... en tout cas. C'est ça là. » Michael, 17 ans.

Encore une fois, des enjeux importants en termes de suivi probatoire sont soulevés par un manque de vision à long terme chez les jeunes contrevenants, susceptible d'entraver leur réinsertion sociale et les incitant à persister dans leur trajectoire délinquante, n'ayant rien à perdre et rien à projeter pour le futur.

3.3.3 Processus de désistement qui est graduel

Un seul participant, soit Antoine, s'exprime sur le processus de désistement criminel, lequel s'avère être un processus graduel qui doit débiter par un changement de mentalité, lequel mènera vers des changements au niveau des comportements criminels.

« Bin ce qui a changé, c'est ma mentalité. C'est juste ma façon de voir les affaires, puis c'est la seule chose qui peut changer, d'après moi, parce que... comment dire, ma personne, mon comportement, ça ne va pas changer, c'est vraiment juste la façon de percevoir les affaires, puis la façon qu'on va réfléchir, si on veut changer ou pas là. » Antoine, 18 ans.

3.3.4 La menace de conséquences judiciaires prime sur la menace de danger

Ce point fait l'unanimité chez les jeunes interrogés : la menace de mort ou à l'intégrité physique, malgré les nombreux événements violents et tragiques vécus, ne surpassent pas la menace judiciaire associée aux délits. En d'autres mots, les jeunes admettent que les conséquences judiciaires ont davantage de poids dans les changements relatifs aux habitudes criminelles que les risques de subir des blessures graves ou même de mourir.

Plusieurs raisons sont énumérées par les jeunes pour supporter ce point. Premièrement, il est désagréable d'être détenu, c'est ennuyant, car tu es « *entre quatre murs, y'a rien à faire* », et ce n'est pas rentable au niveau du *business*, « *ça ramène pas assez d'argent* ». Par ailleurs, pour certains, la criminalité c'est tout ce qu'ils connaissent depuis leur jeune âge. Sortir de ce milieu n'est donc tout simplement pas une option, ils ne sauraient pas quoi faire d'autre. Cédric souligne le fait que commettre des délits c'est comme un emploi pour lui, ce qui signifie avoir des obligations et de devoir d'accepter certains risques.

« C'est parce que, c'est comme ma job, vous comprenez ? Tout le monde a un job à faire, alors quand tu dois faire ta job, tu la fais. C'est sûr là. [...] Même si ma vie était en danger, je la ferais. » Cédric, 16 ans.

Pour sa part, David, qui a continué de s'adonner au trafic d'arme à feu plusieurs mois après qu'on ait tenté de l'assassiner, mentionne que c'est surtout le fait qu'il se soit tanné du trafic qui l'ait encouragé à arrêter, et moins le risque le risque de mourir. C'est payant, mais « *c'est pas un mode de vie* », en faisant référence à la part de risques de mourir qui n'est pas négligeable.

« C'est parce que quand tu deal des armes à feu, c'est parce que tu as des armes à feu. Fac le monde que tu côtoies ont des armes à feu. Et ça fini jamais bien ça. Comme, il y a que ça fini pas bien, mais ça, c'est plus que ça fini crissement pas bien. Tsé c'est facile là, « ah, tu me fais chier, pow! ». Merci bonsoir, on en parle plus. » David, 18 ans.

Il contrebalance toutefois avec les nombreux inconvénients judiciaires que ça lui a occasionnés, pour lesquels il s'est tanné du trafic d'armes :

« Tsé j'ai eu trois débarques pour armes à feu là, genre je me suis tanné là. [...] c'est parce que quand je suis en-dedans, je ne vois pas ceux que j'aime, puis quand je suis dehors, on se fait tous attaquer, tu comprends ? Fac, rentre, sort, rentre, sort, rentre sort, à moment-donné, après 2 ans, 3 ans de temps, bin tu te tannes là. C'est clair. » David, 18 ans.

Par ailleurs, il semblerait, pour Antoine, notamment, que la prison encouragerait une meilleure remise en question que des tragédies violentes qui seraient survenues dans la vie des jeunes. À la compréhension des dires d'Antoine, avoir des amis qui le préviennent de ne pas se retrouver en prison est davantage un élément de persuasion pour modifier des habitudes criminelles que le fait que des proches soient gravement blessés ou tués.

« Ouais. Bin... ce n'est pas une meilleure raison là, c'est juste que, comme, la plupart du monde qui sont rentrés ont dit que, dans le fond en sortant ils m'ont tous dit que dans le fond, eux autre c'était fini pis qu'ils avaient réalisé des affaires parce qu'ils avaient été en-dedans. Fac moi je me dis juste que vu que j'ai la chance d'avoir des amis qui me préviennent avant, je vais saisir la chance pis pas me retrouver là-bas là. » Antoine, 18 ans.

Quant à Cédric, il ajoute comme argument que le danger n'est parfois pas détectable, et ne pourrait donc pas agir comme motif valable au désistement. Par exemple, en lien avec son expérience, quatre amis, dont un cousin, sont décédés dans des fusillades dont ils ne connaissaient pas les assaillants. Ainsi, selon son point de vue, il est difficile de statuer si le fait de sentir sa vie en danger encourage à sortir du milieu, puisqu'il ne sait qui souhaiterait sa tête, si sa vie est réellement en danger.

« Je ne sais pas c'est qui qui veut ma tête so... [...] Surement, comme je ne peux pas vraiment le savoir. » Cédric, 16 ans.

Enfin, un dernier point soulevé par les jeunes pour justifier qu'ils persistent dans le crime malgré que leur vie puisse être en danger, c'est que leur vie a effectivement déjà été menacé, et ils ont continué de commettre leurs délits. Admettre qu'ils pourraient arrêter pour ce motif ne serait donc pas cohérent à leurs yeux.

3.3.5 Éléments déclencheurs (limites à la violence) inconnus ou incohérents

Les jeunes interrogés se sont exprimés sur un nombre non négligeable d'expériences violentes et tragiques, certaines d'entre elles impliquent la mort d'une ou plusieurs personnes significatives. Plusieurs de ces expériences sont décrites comme « *fucked up* », des événements « *intenses* » qu'ils n'auraient jamais pensé vivre un jour et qui sont jugés comme anormaux à vivre. « *Je ne suis pas censé avoir vécu ça, mais je l'ai vécu* ». Ces expériences violentes, souvent inattendues, semblent avoir comme effet de désorganiser les points de repère des jeunes, les forçant à redéfinir ou repousser leurs limites en terme de violence.

Toutefois, les entrevues font majoritairement ressortir que ces limites à la violence demeurent inconnues des jeunes. Premièrement, certains participants, comme Cédric, n'ont toujours pas retrouvé de repères en termes de violence, ne sachant plus quand sa limite pourrait être atteinte :

« Honnêtement, je ne sais pas... Parce que la plupart des choses que je me suis fait proposer de faire, ou que j'aurais pu faire, ou que j'ai vu, c'est toute grave, so... Moi, honnêtement, je ne sais pas trop c'est quoi le plus pire là. » Cédric, 16 ans.

Deuxièmement, plusieurs incohérences entre les limites à la violence mises de l'avant par les jeunes et leurs faits violents vécus ressortent de leurs discours. Par exemple, à plusieurs reprises, les jeunes nomment des limites à la violence qui pourraient les encourager à cesser leurs délits, mais ces limites s'avèrent, en fait, être des événements déjà vécus par ceux-ci, et qui ne s'était pas révélés efficaces en terme de facteur de désistement (pour plusieurs raisons énumérées dans les sections précédentes). L'exemple d'Antoine illustre facilement ce point, en ce sens que celui-ci a témoigné de son frère qui a été hospitalisé après avoir reçu une balle dans le dos, et qui a vécu l'assassinat d'un de ses amis pour une histoire de drogue. Il nomme tout de même que sa limite puisse être qu'un proche soit impliqué dans quelque chose de grave, semblant oublier qu'il l'a déjà vécu.

« Hum... comme moi si y'a quelqu'un d'autre dans mon entourage qui se fait blesser ou qui se fait tuer, c'est quelque chose qui déclencherait quelque chose c'est sûr là. À part de ça, je ne pense pas qu'est-ce que ça pourrait être d'autre. » Antoine, 18 ans.

Le même exemple s'applique aussi à Cédric, qui mentionne que « *Qu'est-ce qui me ferait plus bug, je dis ça comme ça, mais c'est sûrement de me faire tirer...* », mais qui nomme tout juste après qu'en effet, on a déjà tiré sur lui lors d'une fusillade. La confusion est évidente lorsque le jeune se rend compte que ça aurait peut-être dû le faire réfléchir davantage : « *Heu.... Oui pis non, parce que... même ça je ne peux pas vraiment te dire comment ça aurait pu se passer ou whatever, je peux pas vraiment le savoir là. Je ne sais pas là.* »

Par ailleurs, le nombre d'événements vécus, le nombre de victimes, ou le nombre de personnes décédées n'apparaissent pas être un facteur encourageant le désistement, même si les jeunes mentionnent que trop de personnes sont mortes, que « *cet hiver, c'est le dead season. Il y a tellement de personnes qui sont mortes cet hiver, des jeunes là...* », et qu'« *il n'y a rien de bon là. Tout simplement rien de bon.* » Tous les événements semblent dépasser les participants, les laissant parfois sans explications, et comme Cédric le mentionne, ça ne va pas s'arrêter :

« Je ... Pour être franc avec vous, je ne le sais pas, comme... parce que ... Je ne sais même pas quoi dire pour ça, vraiment. Parce que veut, veut pas, même si je dis que j'en ai trop perdu, ça va continuer, puis qu'est-ce que vous voulez que je fasse là... » Cédric, 16 ans.

Ceci introduit le thème suivant, celui du sentiment d'impuissance souvent ressentie face aux nombreux événements potentiellement traumatiques vécus par les participants au projet.

3.3.6 Impuissance acquise face au mode de vie

Enfin, le thème du sentiment d'impuissance ressort fortement dans le discours des participants lorsqu'il est question de la persistance criminelle. Trois jeunes sur quatre qualifient le milieu de la délinquance comme un cercle vicieux qu'il est difficile d'inverser. De plus, le milieu de la rue est peint comme un milieu contraignant le jeune à y demeurer, ne laissant pas place à d'autres options.

« La délinquance, tout ce qui l'entoure, ça c'est plus fort là. C'est plus, c'est là c'est, je ne sais pas comment t'expliquer, comme oui la peur que je ressens peut m'aider à m'en sortir. Mais qu'est-ce qui est encore plus fort c'est la rue, comme une fois que tu es dans la rue, c'est comme si tu es marié à la rue, tu comprends, je ne sais pas comment expliquer ça, mais c'est comme ça. » Michael, 17 ans.

« Bah... comme que je vous dis, comme, une fois que tu rentres dans la rue, tu peux monter plus haut ou whatever, ou même si tu ne montes pas plus haut, tu peux pas t'en sortir comme ça. [...] Non. Parce que justement, tout le monde dit la même chose, c'est impossible. » Cédric, 16 ans.

L'étiquetage à la rue, les conflits qui perdurent, et les conséquences qui vont continuer de s'accumuler (notamment les attaques et les meurtres) même si un jeune décide de quitter le milieu sont d'autres raisons énumérées par les participants et qui contrebalancent les avantages à s'en sortir.

« Demain si je veux je quitte, il ne va rien m'arriver là. Ce n'est pas parce que je quitte qu'il va m'arriver de quoi là. Sauf que même si je quitte, ce n'est pas la planète qui va savoir que je quitte. Fac si je rencontre quelqu'un avec qui j'ai un problème, je ne suis plus là-dedans, mais je vais me faire poignarder pareil. Dans l'extrême des cas. Tsé, pourquoi arrêter rendu-là. » David, 18 ans.

La contrainte familiale est également nommée par deux jeunes (Cédric et David), pour appuyer le sentiment qu'ils ne peuvent pas sortir du milieu de la délinquance.

« C'est à cause que je n'ai pas vraiment le choix. N'importe qui, une fois que ta famille est là-dedans, te n'as pas vraiment le choix de rester là. [...] C'est pas que je ne sais pas comment faire, c'est parce que ma vie, j'ai grandi dans ça genre. Ma famille puis tout, so, je ne peux pas vraiment rien faire. » Cédric, 16 ans.

3.3.7 Dans l'attente d'un motif valable

Comme mentionné, très peu de réflexion s'est installée autour des événements violents et tragiques vécus par les jeunes, et les limites qui pourraient représenter un élément déclencheur au désistement criminel demeurent plutôt inconnues ou incohérentes. Les jeunes interviewés affichent également une faible réflexion portée autour des motifs généraux qui pourraient les encourager à sortir du milieu criminel. En effet, il est difficile de définir un motif suffisamment important à leurs yeux.

Par exemple, Cédric explique qu'il arrêterait de faire des délits la journée qu'il réussirait sa vie. Toutefois, il explique difficilement ce que pourrait être, pour lui, une vie réussie :

« Je ne sais pas pour vrai. La journée que je vais arrêter de faire des délits, c'est la journée que je vais avoir réussi ma vie là. C'est que je vais avoir ce que je veux là. Puis après je vais arrêter là. [...] Je ne sais pas trop comment expliquer là. Avoir la belle vie là... » Cédric, 16 ans.

Par contre, pour ce jeune, pour ce même motif, l'option de la délinquance demeure la plus facile pour atteindre son objectif d'avoir une belle vie :

« Même si je réussis du côté légal, je vais m'en foutre des autres côtés qu'on va me donner parce que je vais avoir qu'est-ce que je veux, mais si je vois que ça ne sert vraiment à rien, c'est sûr que je vais aller de l'autre côté-là. Moi c'est vraiment juste le succès que je veux, so... [...] Pour l'instant, c'est plus facile du côté... ouais je vais dire ça comme ça, du côté de la délinquance. » Cédric, 16 ans.

Il semblerait que demeurer dans le statu quo est aussi l'option choisie pour Michael, qui lui, ne sait pas vraiment ce qu'il attend pour changer, malgré que la motivation soit présente :

« Mais c'est ça le problème, j'attends trop. J'attends trop que les choses se fassent par elles-mêmes au lieu de les faire. [...] changer genre, juste changer de rotation de cercle vicieux. [...] Ouais, m'éloigner de ça. [...], mais comme, je suis motivé à ça, mais je ne fais pas grand grand-chose. Comme, oui je fais des choses, mais à mes yeux à moi, je ne trouve pas que je fais grand grand-chose. » Michael, 17 ans.

Le thème de la mère est récurrent dans les quatre entrevues, mais celui-ci apparaît tant comme facteur de désistement que facteur de persistance criminelle. En effet, il est nommé que la mère agisse comme raisons favorables à un désistement partiel dans les cas où la mère du jeune est malade, elle demandait de cesser les délits, ou si elle était trop en danger ou se faisait attaquer. En fait, ces motifs auraient une influence partielle puisqu'aucun de ces motifs nommés n'ont été réellement respecté. Par exemple, même si la mère de Cédric était tombée en malade, et qu'elle lui a demandé à plusieurs reprises de cesser de commettre des délits, Cédric n'a pas respecté ses demandes.

« Souvent, ouais... pis j'avoue que je n'ai pas trop respecté ça toutes les fois. Des fois je ne le faisais pas, mais des fois je le faisais parce que, je sais pas, j'avais pas tellement le choix, si je peux dire ça comme ça là. [...] C'est parce que, c'est comme ma job, tu comprends. » Cédric, 16 ans.

Mais d'un autre côté, la mère est aussi illustrée comme motif de persistance criminelle. Par exemples, si quelqu'un osait lui faire du mal, l'impliquer dans des conflits, faire des menaces envers celle-ci, ou menacer de venir tuer le jeune devant chez sa mère sont tous des exemples cités par les participants pour justifier de répondre encore plus fort aux menaces ou aux assaillants. David ajoute même qu'il n'oserait jamais déménager pour se sortir du milieu criminel tant et aussi longtemps que sa mère serait en vie, pour la protéger.

Les relations de couples sont également illustrées comme un motif de désistement pour deux jeunes interrogés, soient David et Michael. Par contre, elles sont aussi par le fait même, jugées inatteignables, pour de multiples raisons : les participants ressentent de la honte et ont peur d'être jugés par les filles; ce serait trop dangereux pour elles d'être impliquées dans ce mode de vie violent (deux exemples de kidnapping de filles ont été nommés en entrevues); le jeune est devenu insensible et « *s'en câliss d'eux* »; « *il n'y a rien de bon, tout simplement rien de bon* » présentement dans le style de vie que le jeune; ou encore la fille aurait trop de peine s'il arrivait quelque chose au gars (exemple, s'il décédait).

« Si je me trouve vraiment là, la femme de ma vie. Mais là, je dis bien LA femme de ma vie, puis que je la catch là, je pense que je pourrais être capable d'arrêter le crime. [...] Ça pourrait être une femme qui me comprend puis qui ne va me juger pour ce qui s'est passé, tout ce que j'ai fait. Elle va me voir moi, comment je vais agir avec elle... pas qu'est-ce que j'ai fait, comme « ah, t'es un esti de dégueulasse, t'es un pimp, t'es un si, t'es un ça » [...] Puis c'est que je ne veux pas l'embarquer dans ma roue man, puis la fille qui doit être à mes côtés ça doit être ma ridda tu comprends, mais tu peux pas être ma ridda parce que je ne veux pas t'emmener dans mon cercle... (Soupir). Fac c'est ça. [...] Je ne veux pas qu'elle voit le côté méchant de moi, le côté vicieux, non... » Michael, 17 ans.

« Tsé j'aimerais ça être en couple là. Mais je ne veux pas être avec ma blonde, exemple, puis là paf, il y en a un qui me tire et c'est elle qui mange la balle là. [...] Parce que je ne veux pas... je ne veux pas... Je suis tellement conscient, que je ne veux pas que ça soit quelqu'un qui mange le blâme que j'ai à amener dans ma tombe, tu comprends ? » David, 18 ans.

En conclusion de cette section sur les motifs appuyant la persistance criminelle des participants au projet de stage, nous retrouvons notamment la faible réflexion entourant les événements tragiques vécus et les motifs de désistements qui sont inconnus ou incohérents, souvent parce que ces motifs ont déjà dépassé la limite de ce que le jeune croyait vivre dans sa vie. Il faut également garder de vue que le processus de désistement est graduel, que les traumatismes n'agissent pas comme élément déclencheurs au désistement, et qu'à l'inverse, le sentiment de devoir vivre sa vie au jour le jour et l'impuissance face aux événements favorisent le maintien dans leur trajectoire actuelle de délinquance.

PARTIE 4 : DÉTRESSE PERÇUE ET DEMANDE D'AIDE

Cette section détaille les résultats d'entrevues relatifs au quatrième et dernier objectif de ce projet d'étude, soit d'explorer la perception des participants quant à la détresse ressentie en lien avec les événements violents et traumatiques vécus, ainsi qu'à la demande d'aide ou les interventions reçues en lien avec leurs difficultés.

4.1 Une détresse peu exprimée

Bien qu'elle soit faiblement illustrée en entrevue, certains passages du discours des jeunes interrogés soulignent une certaine détresse ou certaines difficultés ressenties par ceux-ci. En fait, pour ceux qui admettent un instant trouver leur vécu difficile, cet aspect est rapidement balayé l'instant d'après, dans une même citation, en signe qu'il n'est pas nécessaire de trop s'y attarder.

Par exemple, pour David se plaignant à plusieurs reprises dans son entretien qu'il a un « mal de vivre », mentionne au moment d'aborder le thème de la détresse ressentie, que ses difficultés ne correspondent pas à sa définition de détresse, laquelle est beaucoup plus orientée vers le désespoir. Il préfère laisser le hasard s'occuper de son sort, traduisant peut-être une sorte de fuite face à sa détresse :

« Je ne le prendrais pas comme une détresse, tu comprends. Parce que tant qu'à moi, j'irais me pitcher en bas du pont direct là, puis je viserais une plaque de glace, tête première. Mais, ce n'est pas une solution, fac je ne le fais pas, tu comprends. Moi je vis, et je me dis que la vie va s'en charger. Au pire on est l'hiver, y'en a un qui va glisser avec son char et qui va me ramasser. »
David, 18 ans.

La fuite, ou l'évitement des difficultés, tout comme mentionné au point 2.4 sur les stratégies adaptatives, semble également l'option choisie par Cédric, qui préfère écarter sa souffrance et ne pas y penser pour avoir une meilleure qualité de vie.

« C'est même très difficile. Je ne peux pas vraiment rien faire là. Hum... [...] je me dis juste que... qu'il faut que je continue ma vie, qu'est-ce que j'étais en train de faire, parce que je me dis que si ça, ça me reste marquer tout le temps, je vais juste surement vivre moins bien. »

Quant à Antoine, la plus grosse difficulté perçue est d'assumer (ou accepter) les conséquences lorsqu'une situation problématique arrive, en comparaison avec le fait de prendre des risques et le stress qui y est associé. Pour gérer ce qu'il trouve difficile, il préfère rapidement l'écarter de son esprit en ne s'apitoyant pas sur ce qui lui arrive, et oublier l'instant d'après.

« Bin c'est sûr que c'est difficile là, mais comme je te dis, comme je t'ai dit tantôt la tsé, moi je savais c'était quoi les risques, puis moi je suis comme ça là, quand je prends un risque, si après ça il y a quelque chose qui me fait chier je vais juste assumer là tsé. Je ne me plains pas sur mon sort là. » Antoine, 18 ans.

Étant donné que peu de difficultés sont clairement énumérées et que la plupart des thèmes sont déjà élaborés dans la partie 2 de l'analyse, cette partie des résultats se concentrera plus spécifiquement sur les raisons pour lesquelles peu d'aide est demandée par les jeunes pour faire face à leurs difficultés, constituant la prochaine section.

4.2 Aide ou soutien, un besoin peu ressenti chez les jeunes contrevenants

Malgré que les jeunes interviewés expriment des difficultés concernant la violence ou les traumatismes vécus, il n'est pas commun pour eux d'ouvrir sur le sujet avec les intervenants impliqués dans leur suivi, principalement parce qu'ils y voient plus de négatif que de positif à le faire. En effet, une attitude de fermeture des jeunes face à l'idée d'échanger sur leurs expériences de violence domine leurs discours. Questionnés sur les raisons de cette retenue, les jeunes ont soulevé plusieurs motifs, regroupés en quatre catégories : l'étiquetage, l'impertinence, les désavantages et l'aspect nuisible, et les motifs en lien avec leur personnalité.

4.2.1 Étiquetage

De manière généralisée, les participants mentionnent sans exception que ce qu'ils ont vécu ne sont pas des choses normales à vivre. Le sentiment d'anormalité, le sentiment de honte, le jugement des intervenants, et le désir de conserver une bonne image, notamment, sont des thèmes soulevés par les jeunes pour justifier leurs craintes de dévoiler des informations et d'être étiquetés à des événements particuliers. De plus, lors de certains événements violents racontés par les jeunes, ceux-ci adoptent parfois le double rôle de victime et d'agresseur. Dévoiler des informations sur l'événement signifierait également de dévoiler leur potentiel de violence.

« Ils me trouveraient fous, ils me mettraient à Pinel. » David, 18 ans.

« Je ne veux pas qu'elle voit le côté méchant de moi, le côté vicieux. [...] Mais, comme si j'en parle avec quelqu'un qui est fucked up, puis je lui dis mes expériences, il va dire « ok oui lui il est cool, lui il est hot, lui il peut m'apporter quelque chose », tu comprends ? Mais quelqu'un de normal il va dire « yo ! Ce gars-là est fucked up là, il n'est pas bien ce gars-là ! ». Mais pour quelqu'un comme moi ça va être normal. »

Par ailleurs, deux participants, soient Antoine et Michael, dénoncent leur crainte d'être associés à des délits officiels, et pour lesquels ils risquent d'être questionnés davantage, nuisant à leur image ou les forçant de dévoiler des informations sur eux-mêmes ou des complices. Voici l'exemple d'Antoine :

« Ils m'auraient demandé... ils auraient essayé de faire une enquête tout ça là, ils m'auraient demandé c'est qui, pourquoi, puis tsé ils m'auraient associé à ces affaires-là, la drogue puis toute, ça ne me tentait pas qu'ils m'associent à ça en-dedans. » Antoine, 18 ans.

Autre le fait de vouloir conserver une bonne image et ne pas être étiqueté à certains délits officiels, l'impertinence de la demande d'aide est le deuxième thème le plus soulevé par les participants.

4.2.2 Impertinence

Les jeunes passés en entrevues manifestent tous leur impression que demander de l'aide pour les difficultés rencontrées suite à des événements tragiques s'avère impertinent. Plusieurs motifs sont soulevés par ceux-ci.

Le discours de David illustre, notamment, deux perceptions concernant un soutien possible face à la détresse perçue. D'une part, les difficultés n'engendrent pas une détresse suffisamment importante à ses yeux et ne méritent pas qu'on s'y attarde.

« C'est un mal de vivre constant ! [...] Je ne le prendrais pas comme une détresse, tu comprends. Comme, tant qu'à moi, j'irais me « pitcher » en bas du pont direct, puis je viserais une plaque de glace, tête première. Mais, ce n'est pas une solution, fac je ne le fais pas, tu comprends. Moi je vis, et je me dis que la vie va s'en charger. » David, 18 ans.

D'autre part, à l'inverse, elles sont omniprésentes et permanentes, justifiant encore une fois l'inutilité de s'en préoccuper et de laisser le temps s'en occuper.

« C'est qu'il y en a trop dans ma tête [...] Ce n'est pas des choses qui se règlent. [...] T'es pogné avec ça, c'est comme un tatou. T'es pogné avec ça toute ta vie. À part si on peut brûler un cerveau comme un tatou, mais ça m'étonnerait qu'un cerveau tu peux brûler ça fac, t'es pogné avec. Ça va être jusqu'à ma mort, au pire l'Alzheimer, va me l'enlever. » David, 18 ans.

L'inutilité de demander de l'aide ou d'aborder les difficultés ressenties avec des intervenants s'appuie également sur l'impression qu'ils ne peuvent pas en tirer bénéfiques, soit parce qu'ils considèrent qu'ils sont les seuls à pouvoir s'aider, ou soit parce que les événements sont déjà passés et qu'on ne peut maintenant rien y changer. Cédric illustre bien ce point d'ailleurs partagé par plusieurs interviewés :

« Ouais c'est sûr que c'est du passé, et puis c'est quand même des délits très graves là. Des choses que je ne m'en attendais même pas, pis c'est comme ça. [...] Ouais ça m'a rendu plus fou, mais pas parce que mon ami s'est fait tirer ou... Mais à cause que j'ai perdu trop de monde pis que ça fait bug là. [...] La seule personne qui pourrait m'aider, c'est moi-même. » Cédric, 16 ans.

Par ailleurs, l'inutilité d'aborder le sujet des événements violents vécus est illustré par Michael qui soulève l'écart entre les attentes des intervenants et celles des jeunes quant aux bénéfices souhaités par rapport au dévoilement de leurs expériences. L'exemple du jeune fait référence à un événement où il aurait tiré en direction d'un individu. Il précise qu'un intervenant s'attendrait à ce qu'il ressente des remords face à ses gestes, alors qu'il ressent le même dévouement qu'il a ressenti au moment de tirer. Il ne perçoit donc pas la pertinence d'ouvrir sur les faits vécus avec un intervenant, puisqu'il ne croit pas satisfaire les attentes de celui-ci.

Il demeure tout de même le seul participant à avoir nommé un point en faveur de la pertinence d'aborder ses expériences avec les intervenants, soit se désennuyer.

« Je ne cherchais pas vraiment à ce que ça m'apporte quelque chose quand je suis rentré, je savais juste plus quoi faire, je suis entre quatre murs, y'a rien à faire. Les seuls moments que je pouvais sortir c'était pour parler. Je me disais « ok, pourquoi pas ». C'est juste ça là. » Michael, 17 ans.

Si l'impertinence d'ouvrir sur le sujet est un motif qui fait l'unanimité chez les participants au projet, les inconvénients qui y sont associés le sont tout autant, ce qui est détaillé au prochain point.

4.2.3 Nuisance et inconvénients

La crainte des conséquences judiciaires s'avère être un motif général à tous les participants. Toutefois, peu d'entre eux sont capables de bien exprimer les détails de leurs craintes, en quoi est-ce qu'aborder des expériences passées avec des intervenants peut leur nuire.

« Bin honnêtement, je ne peux pas vraiment vous dire pourquoi, parce que j'ai jamais vraiment parlé de ça à personne vraiment là. Je... pour être franc avec vous, c'est à cause que je me disais que surement ça pouvait me mettre plus dans la marde, ou whatever » Cédric, 16 ans

Quant à Michael, il est le seul qui est en mesure d'élaborer sur les enjeux judiciaires, notamment au niveau des évaluations et des rapports prédécisionnels.

« J'ai l'impression que je ne peux pas vraiment leur parler. [...] Parce que tu vois, les RPD puis tout ça là? J'avais ces affaires-là alors... je ne voulais pas trop me « fuck up » Michael, 17 ans.

Par ailleurs, aborder certains événements violents en lien avec leur délinquance ne s'est pas toujours révélé positif pour les jeunes. Trois jeunes sur quatre, soient Antoine, Michael et David, rapportent des mauvaises expériences à avoir discuté de certains aspects violents de leur délinquance. Par exemple, Antoine dénonce le fait que les intervenants posent trop de questions et essaient de tirer trop d'information sur des délits qui ont été commis, alors qu'il trouve que ça contribue seulement à l'étiqueter à des situations particulières.

« Bin, j'ai parlé de mon intro, des batailles que j'ai eu puis tout, mais je leur ai pas dit que j'avais déjà eu un gun sur la tempe puis toute là, parce que je trouvais pas que ça valait la peine là. [...] Parce que les autres c'est souvent des gens qui, mettons si tu leur dis quelque chose, ils vont toujours penser à ça[...] Tsé ils m'auraient demandé... ils auraient essayé de faire une enquête tout ça là, ils m'auraient demandé c'est qui, pourquoi, puis tsé ils m'auraient associé à ces affaires-là, la drogue puis toute, ça me tentait pas qu'ils m'associent à ça en-dedans. » Antoine, 18 ans.

Pour sa part, David a le sentiment que s'il dévoile des éléments, comme ses pensées violentes, ce serait mal reçu des intervenants. Il cite en exemple où il a déjà fait l'expérience d'aborder avec une intervenante scolaire la fois où il avait reçu des menaces de mort, ce qui justifiait qu'il s'était absenté de l'école, expérience qui ne s'était pas révélée positive et bénéfique pour lui. L'intervenante scolaire, aux dires de David, avait paniqué. Selon lui, les intervenantes en milieu de garde ne sont pas mieux équipées à gérer ce genre de discours.

« Non. Non. Non parce que j'aurais eu plein de conséquences. [...] Bin à moment donné j'ai juste dit, « J'ai une envie de tuer », puis ça a été la grosse affaire. Genre déjà là, je t'aurais dit deux phrases en centre là, ça aurait été « arrêtes de parler », tout de suite. Parce qu'il y a des jeunes qui vivent déjà des situations, qui sont fébriles, ils vont te sortir des osti d'histoires. » David, 18 ans.

4.2.3 Personnalité du jeune

Une dernière catégorie de thèmes soulevés par les jeunes réfère à leur personnalité. Un premier point récurrent parmi les participants est la méfiance à l'égard des intervenants. Bon nombre d'entre eux mentionnent ne pas être des personnes qui font confiance aux gens, encore moins aux intervenants, ou qu'ils n'ont tout simplement « rien à foutre des gens » et ce n'est pas dans leur nature de s'ouvrir aux gens.

« Pas à cause que je ne serais pas capable de l'expliquer, juste parce que je ne trust pas vraiment les intervenants, comme je ne trust pas vraiment tout le monde en général là. » Cédric, 16 ans.

« J'en aurais parlé, mais ce n'est pas vraiment des choses que j'aime faire. » Antoine, 18 ans.

Par ailleurs, même si la confiance était présente ou si l'intervenant possédait certaines caractéristiques (assure la confidentialité, par exemple), la même attitude de fermeture est mise de l'avant par les jeunes dans les entrevues, et ils n'auraient tout simplement pas envie de discuter de leurs expériences avec eux.

« Je vais être franc avec vous, jamais, parce que je ne voudrais même pas rien savoir, honnêtement. Je ne voudrais même pas parler de ça à aucun intervenant là. [...] Je ne serais juste même pas capable de leur en parler à eux-autres ». Cédric, 16 ans.

Par ailleurs, il y a reconnaissance d'une certaine responsabilité qui revient au jeune lui-même pour affronter ses difficultés. Par exemple, Antoine, en référence aux dettes qu'il possède et aux menaces qu'il reçoit, ajoute que s'il veut vraiment s'aider, ça lui appartient avant tout, et non à sa déléguée jeunesse qui l'encadre dans son suivi.

« C'est sûr que y'a Brigitte (nom fictif), mais je ne pense pas que c'est elle qui va m'aider. Si je veux m'aider, ça va être moi-même à mon avis là. » Antoine, 18 ans.

CHAPITRE V : DISCUSSION

Ce projet de stage qui est réalisé dans les services aux jeunes contrevenants du bureau ouest du CJM-IU, vise à approfondir la compréhension des événements violents et potentiellement traumatiques qui sont vécus par les jeunes contrevenants ainsi que des impacts perçus sur leur trajectoire criminelle. En s'appuyant sur des entretiens réalisés auprès de quatre jeunes sous ordonnance de suivi probatoire et qui réalise un suivi en communauté, une analyse qualitative permet de mieux comprendre les événements potentiellement traumatiques vécus par ceux-ci et le sens qu'ils y donnent au travers de leur cheminement personnel et criminel.

Cette discussion permet donc faire le point sur les principales représentations qu'entretiennent les délinquants interrogés sur le concept de la violence en contexte criminel, permettant d'élucider certaines interprétations sur la manière dont ces jeunes réagissent lorsqu'ils sont exposés à la violence. Des liens possibles pourraient être dégagés pour mieux saisir la dynamique entre le jeune « victime » et le jeune « agresseur ».

De plus, un regard est porté sur l'influence des événements violents qui sont rapportés par les participants sur leur parcours criminel. Les discours de ceux-ci et l'analyse qualitative des verbatim ont permis de cerner plusieurs éléments expliquant la persistance criminelle des jeunes, et les raisons pour lesquelles des événements tragiques n'agissent pas comme points tournants majeurs dans leur vie. Un retour sur les éléments dégagés de la littérature nous permet aussi de mieux comprendre ce qui influence les jeunes dans la persistance criminelle plutôt qu'un désistement.

Enfin, quelques réflexions et des suggestions concernant les interventions à réaliser lorsqu'un jeune dévoile des traumatismes. Le repérage des traumatismes, comme les besoins en santé mentale, s'avère être un défi pour les intervenants qui travaillent auprès d'une clientèle distinctive qu'est celle des jeunes contrevenants. Cette discussion se termine sur les limites du projet de stage.

Double rôle de victime et d'agresseur

Un des objectifs spécifiques était d'explorer les représentations des jeunes contrevenants entourant la violence en contexte criminel, pour en dégager des similitudes entre l'individu agresseur et l'individu victime. En d'autres mots, leurs représentations des concepts de violence teintent leurs façons de réagir face à des situations où ils sont eux-mêmes exposés à de la violence, tant dans l'un ou l'autre des deux rôles. Or, les discours des participants mettent de l'avant un écart frappant entre leur définition de la violence et leur perception d'eux-mêmes en tant que personne violente. Bien qu'ils admettent pouvoir être parfois très violents, ils ne se considèrent pas des personnes violentes de nature.

En effet, les jeunes interrogés apparaissent peu enclins à s'identifier dans un rôle d'agresseurs, ce qui est susceptible de moduler la manière dont ces jeunes réagissent lorsqu'ils sont eux-mêmes victimes de violence. En analysant leurs réactions associées aux événements rapportés, plusieurs mécanismes peuvent être mis en lien avec la littérature pour appuyer cette faible capacité à s'identifier comme un délinquant violent. Plusieurs réactions rejoignent des éléments de la théorie du désengagement moral de Bandura et coll. (1996), soit un mécanisme par lequel les jeunes qui ont été traumatisés par un événement violent développent une vision du monde qui justifie et légitime la violence perpétrée aux autres. Blâmer la situation (par exemple, lorsque quelqu'un ne fait pas bien sa job), ou blâmer les autres (« quand tu me cherches ») sont deux stratégies fortement illustrées en entrevues. Une troisième stratégie largement soulevée par les jeunes participant au projet et qui rejoint la théorie du désengagement moral de Bandura et coll. (1996) est de déshumaniser la victime. En effet, la moquerie à l'égard de personnes gravement blessées, ou même assassinées, est souvent évoquée par les participants. Faire des blagues ou se moquer des victimes a comme effet de dédramatiser, voir déshumaniser la chose, banaliser la violence au plus haut point et rendre certains gestes irréversibles plus acceptables.

De plus, les jeunes rapportent avoir été exposés à de graves événements violents qu'ils ne croyaient même pas vivre un jour. Comme l'indiquent Wilkinson et Carr (2008), être exposée à de telles tragédies oblige la personne à diminuer sa sensibilité aux autres, à réviser l'image qu'il a de lui-même, et à développer ses propres justifications de la violence. Il est intéressant de constater par les entrevues que les jeunes emploient des métaphores pour illustrer le côté inhumain et effroyable des délinquants

violents du mode de vie qu'ils côtoient. Des termes comme « *monstres* », « *bête* », « *soldats* », des gens « *assoiffés de sang* », « *lion* », etc., sont utilisés pour désigner des personnes violentes et sans pitié. Ce besoin de dépersonnaliser les gestes de violence parfois effroyables et sans pitié laisse beaucoup d'indices sur le sentiment de honte et d'aliénation qui peut accompagner un jeune qui doit s'identifier à ce type d'agresseur.

Les éléments rapportés soulignent la difficulté des participants à s'identifier comme agresseur peut certes, être attribuable à une faible capacité d'introspection, à des mécanismes de dépersonnalisation, déshumanisation, de déresponsabilisation face à la violence jugée trop extrême, mais peut également être attribuable à certaines limites du projet. Par exemple, le sentiment de honte associé à leur propre violence perpétrée et la désirabilité sociale en entrevue peut influencer la réticence des jeunes à s'identifier comme des individus violents. Cliniquement, amener un jeune contrevenant à identifier des similitudes entre ses réactions lorsqu'il est victime de violence, et sa propre violence agie, pourrait s'avérer un exercice fort intéressant.

Les traumatismes et indices de symptômes associés

Ce projet de stage s'intéresse aux traumatismes contemporains, c'est-à-dire ceux qui sont plus récents dans la vie de l'individu, et ainsi plus souvent reliés à la délinquance. Il est clair que les jeunes rencontrés dans ce projet de stage ont fait l'expérience d'un nombre élevé d'événements potentiellement traumatiques provoquant des stress qui ne sont pas négligeables. Par exemple, tous les jeunes interviewés, sans exception, ont été confrontés à la mort d'un proche, que ce soit en étant directement impliqué dans une fusillade, en témoignant d'une scène où un homicide a été commis, ou en apprenant le décès de la personne par un tiers. La prévalence d'événements potentiellement traumatiques vécus par ces jeunes rencontrés s'apparente aux taux rapportés dans les études sur les traumatismes, notamment l'étude de Wood et ses collaborateurs (2002). Cette étude rapporte en effet que 92% de leurs 200 jeunes en détention ont connu quelqu'un qui a été tué, et plus de la moitié de ces jeunes en détention (56.5%) ont été témoins du meurtre d'un ami ou d'un proche.

Pourtant, les jeunes ne considèrent pas ces événements comme traumatisants. En comparaison avec l'étude de Steiner et coll. (1997) auprès de jeunes contrevenants ayant vécu des

traumatismes et présentant des symptômes de TSPT, ceux-ci révèlent que leur expérience la plus traumatique a été d'être témoin de la mort d'un ami proche ou d'un membre de la famille. Pourtant, aucun participant de ce présent projet n'aborde en ce sens. Les événements ont été jugés plus marquants par les jeunes interrogés réfèrent plus à l'imprévisibilité d'un événement qu'à la gravité de celui-ci.

Toutefois, les réactions face aux événements violents, tragiques, et potentiellement traumatiques reposent sur les perceptions des jeunes qui en font l'expérience (Marrow et coll., 2012). Ils y réagissent chacun de manière spécifique, et leurs réponses peuvent varier au fil du temps. De nombreux jeunes peuvent manifester des symptômes associés aux traumatismes, mais à adopter des stratégies distinctes pour y faire face, comme la consommation, qui modère les symptômes et la réactivité associés à l'état de stress post-traumatique (ÉSPT), par exemple. Par ailleurs, la perception que les participants entretiennent vis-à-vis leur mode de vie criminel qui s'avère être plutôt lucratif, au même titre qu'un emploi, implique un engagement et des risques du métier. Ainsi, voir la criminalité comme un emploi joue en faveur des nombreux risques associés. En les associant à leur choix de « métier », cela les rend plus justifiables, plus attendus et normaux vu le contexte, et les jeunes se disent plus en mesure de les assumer. Vivre une détresse concernant la violence inhérente à leur « travail » apparaît comme incohérent. Un parallèle plus approfondi mériterait d'être fait avec les traumatismes que vivent les soldats, puisqu'en termes d'impacts négatifs, un jeune qui vit dans une communauté où la violence y est généralisée et chronique est comparable à vivre dans une zone de guerre (Wood et coll., 2002).

Traumatismes et persistance criminelle

Tous les jeunes interviewés, sans exception, ont été confrontés à la mort d'un proche, que ce soit en étant directement impliqué dans une fusillade, en témoignant d'une scène où un homicide a été commis, ou en apprenant le décès de la personne par un tiers. Toutefois, le fait que ces tragédies n'agissent pas comme point tournant dans la trajectoire criminelle du jeune est très questionnable. Les entrevues mettent en lumière plusieurs motifs favorisant la persistance criminelle plutôt que le désistement : la réflexion entourant les événements qui est très limitée, l'impression de devoir vivre dans le moment présent (et le manque de vision à long terme), le processus de désistement qui est graduel, la menace de mort qui n'agit pas comme facteur de dissuasion, l'impuissance acquise face à leur mode de vie, et

les facteurs personnels de désistements qui sont inconnus des jeunes. La gravité des événements n'engendre pas de déséquilibre ou de remise en question suffisamment importante pour modifier de manière significative la trajectoire criminelle des jeunes interrogés. En fait, la réflexion portée sur les événements potentiellement traumatiques est très restreinte, se limitant à « *ça aurait pu être moi* », ou « *voir que j'ai failli mourir* ».

En fait, les changements qui s'effectuent au niveau des délits sont principalement attribuables à la menace judiciaire qui accompagnait certains types de délits. Certains jeunes ont décidé de cesser certaines activités criminelles parce qu'ils jugeaient la menace d'être arrêté trop grande. Par contre, ces changements ne suivent pas la même logique lorsque c'est une menace de mort ou une menace à l'intégrité physique qui plane. Les jeunes tendent à y répondre différemment, particulièrement de manière agressive, ou à l'inverse, de manière détachée, laissant difficilement transparaître qu'ils puissent avoir peur. Ces stratégies défensives rejoignent plusieurs processus émotionnels et cognitifs ciblés par les chercheurs pour expliquer les comportements antisociaux face à des stressors d'envergure. En effet, le détachement émotionnel, tel qu'expliqué par Lansford et coll., 2006, permet au jeune qui est confronté à un stressor traumatique de se protéger face à la détresse que celui-ci engendre. L'engourdissement de la peur, particulièrement, joue un rôle central auprès des comportements délinquants (Allwood, Horan, et Bell, 2009). Par ailleurs, l'évitement émotionnel mis de l'avant par Hayes et coll. (1996), tout comme le concept de réduction de la colère (« *tension-reduction behavior* ») de Brière (2002), expliquent la tendance des délinquants à opter pour des stratégies extériorisées (ex : automutilation, agressions, passage à l'acte sexuel, menaces suicidaires) dans le but de faire distraction, d'apaiser ou de réduire une tension interne ou une détresse. De plus, une exposition à la violence fournit aux jeunes des modèles inadéquats de résolutions de problèmes en leur indiquant que la violence est un modèle acceptable, et ceux-ci sont cognitivement prédisposés à interpréter les signaux sociaux comme hostiles et y répondre avec violence Shahinfar, Kupersmidt, et Matza (2001). Cette réaction est néanmoins plus commune à l'ensemble des délinquants qui vivent dans un monde où la violence et l'hostilité sont omniprésentes, mais il était d'intérêt de garder à l'esprit les différences de réactions vis-à-vis une menace sérieuse à la vie, comparativement à une menace judiciaire qui semble davantage mobiliser le jeune vers un changement dans ses habitudes criminelles.

Il est pertinent également de faire un point sur les deux types de stratégies mises de l'avant tant par les participants que par Vaswani (2008) lorsqu'un grave événement survient, particulièrement l'homicide d'un proche. Les stratégies d'évitement (telles que le détachement émotionnel, la consommation de substances, ou se garder un emploi du temps surchargé) semblent plus associées à la récidive criminelle, puisqu'elles comprennent des moyens inadéquats qui ont des avantages à court terme, mais qui peuvent se révéler problématiques à long terme. Les jeunes seraient plus susceptibles à extérioriser leurs frustrations accumulées et les émotions non résolues associées aux traumatismes, notamment aux deuils. Les analyses qualitatives de ce projet de stage montrent à cet effet que ce détachement et cet engourdissement émotionnel subséquent à un deuil amènent les jeunes à conserver une vision négative des autres et du monde qui les entoure, à cesser de croire en leur propre existence future, et à cesser de s'inquiéter des conséquences de leurs comportements à risques, et vivent plus difficilement des émotions positives. Tous ces éléments favorisent le maintien des jeunes interrogés dans leur parcours délictueux, laissant très peu d'ouverture à l'option d'une vie meilleure et différente.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que les jeunes eux-mêmes sont en mesure d'identifier des aspects personnels qui se sont aggravés au fil de leurs expériences violentes. La littérature appuie fortement les comportements antisociaux et délinquants qui se développent ou qui s'aggravent suite à des traumatismes (par exemple : Ford, Chapman, Connor, & Cruise, 2012). De plus, plusieurs similitudes entre les traits psychopathiques et les symptômes de l'ÉSPT sont identifiées, notamment par Kimonis, Skeem, Cauffman, & Dmitrieva (2011), comme l'insensibilité émotionnelle (ainsi que le manque d'empathie et de remords), le sentiment d'être différent des autres, l'irritabilité et les excès de colère, l'hostilité, l'impulsivité, et le faible contrôle de soi. Les jeunes interrogés peuvent identifier et s'approprier plusieurs de ces caractéristiques. Ceux-ci ont particulièrement mis de l'avant une insensibilité émotionnelle comme principale conséquence de leurs expériences, nuisant à plusieurs sphères de leur vie, notamment pour les relations de couples auxquelles ils aspirent. Le sentiment d'anormalité ressort également comme un facteur négatif important, également soulevé comme une limite importante à leur engagement dans une relation intime, traduisant un sentiment de honte et une crainte trop grande du jugement.

Une détresse peu exprimée et une demande d'aide inexistante

La littérature soutient que parmi les jeunes contrevenants, ce sont ceux qui ont été exposés à un degré plus élevé de violence, que ce soit en gravité ou en fréquence, qui rapportent de plus hauts niveaux de comportements délinquants autorapportés (Wood et coll., 2002), mais qui, par ailleurs, rapportent significativement plus de détresse que ceux ayant vécu moins de violence (Fitzpatrick et Boldizar, 1993). Les analyses portant sur les perceptions des jeunes informent sur un degré élevé d'exposition à la violence, certes, mais laissent peu d'indices sur la détresse perçue associée à ces événements. En fait, si on se fie seulement à la détresse exprimée par les participants, elle n'est que superficielle. Elle se résume souvent à « *trouver ça difficile* », sans plus d'explications. Ou encore, elle se limite à des faits, comme à des conflits qui perdurent, et n'est que rarement orientée vers le jeune lui-même.

Néanmoins, les analyses qualitatives permettent d'explorer plus en profondeur les difficultés rencontrées par les participants. Ceux-ci, bien qu'ils mentionnent ne pas être traumatisés par les événements violents rapportés, affichent tout de même plusieurs difficultés ou symptômes inquiétants et traduisant une certaine détresse. Par exemple, plusieurs symptômes de types dépressifs sont identifiables, comme la vision sombre et négative de soi, des autres, ou même du monde qui les entoure. Certains participants mentionnent même être prêts à mourir, ou culpabilisent d'être encore en vie. D'autres dénoncent l'impuissance face à leur mode de vie et la difficulté à assumer les événements qui leur arrivent, même s'ils avouent avoir pris les risques les conduisant à de graves conséquences, dans de nombreux cas. Cette prise de risque accentuée, le présentisme, et l'impuissance acquise face à leur destin peuvent traduire une confiance assez faible en un avenir meilleur. S'ils sont interprétés en ce sens, ces symptômes dépressifs peuvent grandement interférer le suivi probatoire et la réinsertion sociale, limitant la motivation au changement et l'implication des jeunes dans la réussite d'objectifs les menant vers des expériences positives.

Il faut également rappeler que malgré le risque accru pour plusieurs conséquences négatives qu'amènent les traumatismes, de nombreux jeunes sont résilients face à la violence interpersonnelle et communautaire à laquelle ils sont exposés (par exemple, Gorman-Smith et coll., 2004). Certaines recherches sur le sujet n'ont d'ailleurs pas détecté une augmentation des problèmes intériorisés chez les jeunes exposés à la violence communautaire (par exemple, Cooley et coll., 1995). Plusieurs

explications sont mises de l'avant pour expliquer l'absence de troubles ou de détresse apparente, notamment la désensibilisation à la violence, l'accoutumance face aux tragédies, ou la perception que démontrer de la détresse est une réponse moins adaptée que l'*acting out* (Fowler et al, 2009; McCart et coll., 2007).

De manière unanime, les participants au projet de stage n'envisagent même pas qu'aborder leur victimisation ou leurs difficultés associées à des traumatismes puisse être une option. Questionnés sur les raisons de cette retenue, les jeunes ont soulevé plusieurs motifs, dont la peur de l'étiquetage, l'impertinence de demander de l'aide, les désavantages judiciaires, et les motifs en lien avec leur personnalité (par exemple, ils ne sont pas des gens qui font confiance aux autres).

Dans la littérature sur l'état de stress post-traumatique, il s'avère que rejeter le support des pairs et des adultes et l'incapacité à faire confiance aux autres sont également des comportements concrets souvent observés chez les jeunes ayant vécu des traumatismes (Marrow et coll., 2012, dans NCTSN : Think Trauma). Il est cependant difficilement de départager si cette fermeture renvoie réellement à un traumatisme ou renvoie simplement à des attitudes fréquemment rencontrées chez les jeunes contrevenants, particulièrement lorsque le soutien au jeune est fourni dans un contexte d'autorité.

Il faut également souligner que les intervenants qui travaillent avec des jeunes contrevenants soupçonnés d'avoir vécu des traumatismes importants sont confrontés à plusieurs défis lors du repérage d'indices de détresse. En effet, plusieurs facteurs peuvent limiter la détection des problématiques présentes chez les jeunes. Entre autres, les rappels traumatiques n'ont souvent jamais été identifiés, causant des réactions physiques ou émotionnelles problématiques qui échappent à leur compréhension (Marrow et coll., 2012). Certaines réactions traumatiques s'apparentent aussi aux caractéristiques typiques des délinquants ou sont confondues avec certaines problématiques psychiatriques comorbides (par exemple, Steiner et coll., 1997), pour ne nommer que l'hyperactivité motrice, la consommation, ou les problèmes de concentration, ou les comportements d'opposition ou d'agressivité. De plus, la violence qui est inhérente au mode de vie criminel, la fréquence des événements et la désensibilisation qui s'accroît au fil du temps peuvent influencer les jeunes et réduire le sentiment d'être traumatisés (Marrow et coll., 2012). Enfin, encore une fois, les sentiments de culpabilité ou de honte souvent

associés aux traumatismes (NCTSN) peuvent limiter l'expression des jeunes faces à des difficultés qu'ils ressentent.

Pistes de réflexion et suggestions pour l'intervention

Tout d'abord, il faut concevoir le phénomène des traumatismes dans son ensemble. Les traumatismes contemporains (récents) et liés à la délinquance des jeunes sont une problématique qui s'inscrit dans un phénomène plus large qu'est la polyvictimisation, terme introduit pour désigner les jeunes qui accumulent un nombre de victimisations distinctes supérieur à la moyenne au cours d'une période donnée (Finkelhor et coll., 2007). Cette polyvictimisation souvent vécue depuis l'enfance s'inscrit dans un ensemble de stressseurs traumatiques complexes (traumas complexes) dans lesquels la personne ne souffre pas seulement d'un choc traumatique, mais aussi des perturbations graves dans son développement des compétences de base d'autorégulation (Ford, 2005) et des liens d'attachements primaires (Cook et coll., 2005). En fait, le trauma complexe, ou trauma développemental se définit par un ensemble de séquelles développementales liées à des expériences adverses et traumatiques, vécues de façon prolongée, chronique et multiples, et le plus souvent dès un tout jeune âge et dans des contextes interpersonnels (NCTSN). Les séquelles du trauma complexe se regroupent sous 7 grands domaines : attachement, biologie, régulation des affects, dissociation, gestion des comportements, cognition, concept de soi. Heureusement, une attention toute particulière au trauma complexe (trauma développemental) est déjà sous la loupe des chercheurs québécois (Centre de recherche sur l'enfance et la famille). Ainsi, bien que les potentiels traumatismes liés à des événements violents issus du contexte criminel puissent avoir une incidence sur l'émergence, le maintien, ou la gravité des comportements délinquants (Singer, 1986; Wood et coll., 2002), ces types d'événements adverses mériteraient de ne pas être pris de manière isolée, mais bien comme faisant partie de la trajectoire développementale du jeune. Explorer l'exposition à des stressseurs traumatiques et la polyvictimisation des jeunes contrevenants depuis leur enfance favoriserait une meilleure compréhension des besoins spécifiques liés aux facteurs criminogènes des adolescents contrevenants d'aujourd'hui.

Il est également important de garder à l'esprit que les jeunes impliqués dans le système de justice pour mineurs sont susceptibles d'être retraumatisés lorsqu'ils sont exposés à l'arrestation, la détention, le processus judiciaire, et le placement hors de la maison (Ko et Sprague, 2007). Par conséquent, si les

efforts ne sont pas faits pour traiter les traumatismes des jeunes au sein du système de justice pour mineurs, les pratiques judiciaires mentionnées ci-dessus peuvent contribuer au développement de comportements de plus en plus déviants et augmenter les risques qu'un jeune ait des problèmes judiciaires chroniques (Ko et coll., 2008). De plus, en regard à la constellation de problèmes découlant des expériences traumatiques, il est évident que des interventions spécifiques à cette problématique sont requises. Or, dépister, évaluer, et intervenir spécifiquement sur la problématique des traumas est un défi de taille.

Des outils d'évaluation, tels que le *UCLA PTSD Reaction Index for Children/Adolescent (DSM-V)* (Steinberg et coll., 2010), ou le *Massachusetts Youth Screening Instrument Second Edition (MAYSI-2)* (l'échelle Événement traumatique) (Grisso et Barnum, 2006), sont des outils qui mériteraient une attention particulière de la part des équipes cliniques. En termes de traitements, les thérapies cognitivo-comportementales (TCC) sont des composantes essentielles de la plupart des interventions en traumatologie identifiées par le National Child Traumatic Stress Network (2010). De nombreux traitements soutenus empiriquement et dont les pratiques s'avèrent prometteuses sont disponibles pour aider les jeunes placés dans des centres de justice juvénile. La TCC axée sur le trauma (Cohen, Berliner, et Mannarino, 2010), la Psychothérapie Structurée pour adolescents répondant au stress chronique (DeRosa et Pelcovitz, 2006), ou TARGET (Trauma Affect Regulation: A Guide for Education and Therapy)(Ford et Russo, 2006) sont des interventions basées sur l'approche cognitive-comportementale et peuvent être appliquées dans les établissements de justice juvéniles.

Toutefois, certaines initiatives québécoises s'adressent déjà aux troubles liés à des traumatismes et des facteurs de stress. C'est le cas, par exemple de la chercheuse au Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'université McGill, Delphine Collin-Vézina, qui dirige un projet pilote visant l'implantation du modèle « Attachement, Régulation, et Compétences » (ARC) dans des unités de réadaptation de cinq Centres jeunesse du Québec. Ce programme est fondé sur les théories du trauma, de l'attachement et du développement de l'enfant, et implique des techniques cognitivo-comportementales et psychoéducatives complétées par des techniques de relaxation et des approches créatives (art-thérapie), notamment. Ce programme est actuellement en expérimentation auprès d'enfants et d'adolescents (3-17 ans) en centre de réadaptation, et Montréal souhaite implanter ce programme

auprès des jeunes contrevenants présentant des caractéristiques associées à la présence de troubles mentaux¹⁵.

Le Centre d'études sur le stress humain (CESH) s'intéresse également aux troubles liés au stress chronique. Le programme *Déstresse et Progresse* est basé sur une approche de type cognitivo-comportementale qui vise à réduire le stress. Plus concrètement, il aide les jeunes à identifier les sources de stress et trouver ses solutions positives de gestion du stress efficace. Ce programme a été expérimenté et évalué à Montréal auprès d'élèves de 6^e année du primaire qui font leur transition à l'école secondaire ainsi qu'auprès d'adolescents sous placement en centre de réadaptation en vertu de la LPJ, et s'est avéré efficace (Plusquellec, 2015) et fait maintenant partie des pratiques d'interventions probantes dans le domaine. Il est dans la vision du CESH d'expérimenter son programme *Déstresse et Progresse* dans un projet pilote auprès des jeunes contrevenants sous placement et surveillance et présentant des problèmes de santé mentale, notamment ceux reliés aux stress et traumatismes.

Enfin, une formation spécialisée sur les traumatismes auprès des équipes cliniques augmenterait les bénéfices de traitements et améliorerait la trajectoire développementale des jeunes ayant fait l'expérience de divers traumatismes, en diminuant les problèmes de santé mentale associés ainsi que les effets néfastes et durables des traumatismes (Briggs et coll., 2012). À cet effet, il est inévitable de poser un regard sur le besoin criant de formation entourant les troubles liés à des traumatismes et des facteurs de stress. À cet effet, l'étude qualitative de Donisch, Bray, et Gewirtz (2016) réalisée au Minnesota visait à étudier la conceptualisation de 126 intervenants quant aux pratiques axées sur le trauma au travers de divers systèmes, comme les services à la jeunesse, le système de justice juvénile, les services en santé mentale, et le système d'éducation. Les résultats des analyses qualitatives attirent l'attention sur le besoin d'avoir un langage, des définitions, et des concepts qui sont communs de tous. L'étude souligne également la variabilité quant au degré de conscientisation des intervenants sur les impacts des traumatismes, tout comme sur les outils à utiliser pour repérer, évaluer, et référer les jeunes aux services appropriés.

¹⁵ L'expérimentation du programme ARC auprès des jeunes contrevenants est une initiative du projet PRISM (Programme régional d'Innovation en Santé Mentale), dont les travaux ont débuté le 1er avril 2016, en collaboration du CJM-IU et soutenue par les contributions fédérales pour le programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation (PSPiR).

Pour conclure, certaines constatations et suggestions pour l'intervention peuvent être mises en lumière avec l'analyse des entretiens réalisés auprès des jeunes contrevenants participant au projet. Par exemple, la réceptivité des jeunes à ouvrir sur le sujet de la violence subie dépend des attitudes de l'intervenant et des modalités qui entourent les rencontres de suivi. En effet, comme les jeunes interrogés le mentionnent, il est extrêmement rare qu'ils abordent leur victimisation avec des intervenants, et encore moins leur admettre qu'ils vivent de la détresse. Comme les analyses l'indiquent, plusieurs motifs appuient cette réticence. Pour dépister un jeune susceptible de présenter des difficultés associées à diverses expériences stressantes, violentes, et potentiellement traumatiques, la confidentialité pourrait être un bon argument de départ pour rassurer le jeune sur l'utilisation des informations qu'il pourrait dévoiler. Un intervenant mériterait aussi d'être équipé pour repérer les obstacles diminuant la propension des jeunes à aborder leurs difficultés. Tout en respectant le rythme du jeune, il serait préférable de déconstruire les anticipations négatives face à l'aide qu'ils pourraient bénéficier. Ouvrir sur les symptômes plutôt que sur les détails des événements pourrait également contribuer à rassurer le jeune dans les difficultés qu'il vit, en diminuant le sentiment d'être fou, anormal. À ce sujet, renseigner le jeune sur la problématique des traumatismes et de l'ÉSPT pourrait lui être bénéfique dans la compréhension de ce qu'il vit et des réactions/mécanismes qu'il met en place.

Les participants au projet soulèvent un autre enjeu important : la capacité de l'intervenant à recevoir les informations que le jeune serait ouvert à transmettre, et comment ces informations seraient utilisées. En effet, plusieurs participants mentionnaient avoir vécu de mauvaises expériences du fait d'avoir dévoilé des détails sur certains événements très violents et n'ont pas reçu un soutien adéquat. Michael, par exemple, met de l'avant que lors de son placement en garde fermé, on lui demandait de ne pas émettre de commentaires sur son désir de se venger et de tuer quelqu'un, parce que plusieurs autres jeunes sont fragiles. Savoir traiter les informations sensibles entourant certains événements potentiellement traumatiques n'est certainement pas la force de tous les intervenants. Il est préférable de consulter les services soutiens appropriés pour adresser plus efficacement cette problématique. De plus, un manque d'ouverture de la part d'un intervenant pourrait contribuer au sentiment de honte, et d'aliénation du jeune.

En sommes, la violence et les traumatismes que les jeunes contrevenants vivent au travers de leurs activités criminelles ne sont pas sans conséquence sur leur santé mentale, et engendrent des besoins spécifiques. Pour la clientèle contrevenante, départager les problématiques liées aux troubles intériorisés tels que les troubles liés aux traumatismes ou aux facteurs de stress, et les caractéristiques communes associées à la délinquance, comme les traits psychopathiques, représente un défi de taille. Bien que les études qualitatives s'avèrent bien utiles pour établir des liens entre plusieurs problématiques comorbides, les méthodes qualitatives mériteraient d'être employées davantage. En effet, celles-ci sont riches en informations sur la réalité des jeunes contrevenants et mettent en lumière des dynamiques et des besoins qui ne pourraient pas être élucidés autrement. Un exemple de problématique qui mériterait d'être explorée plus en profondeur est les deuils traumatiques chez les jeunes contrevenants. La littérature ayant majoritairement porté son attention sur les deuils traumatiques chez les enfants, il en demeure un besoin d'améliorer la compréhension de l'expérience des jeunes délinquants confrontés à la mort d'amis proches ou de membres de leur famille dans des contextes violents et traumatiques, puisqu'ils contribuent à la délinquance et à la violence des jeunes. Certains auteurs, comme Fauth, Thompson et Penny (2009), soutiennent à cet effet, l'importance des études qualitatives sur ce sujet.

Limites du projet de stage

La plus grande limite associée à ce projet de stage est la subjectivité qui touche plusieurs aspects du projet, suggérant une part de variabilité dans les résultats et la compréhension des concepts. Premièrement, parmi les études, les définitions, les événements traumatiques étudiés et les modes d'évaluations de ceux-ci varient d'une étude à l'autre. Les données compilées pourraient être analysées différemment dépendamment si c'est les participants aux études qui identifient les traumatismes, ou si ceux-ci sont évalués à l'aide d'outils spécifiques, par exemples. Par ailleurs, de nombreuses études sur la violence ou les traumatismes ne réfèrent pas au terme « exposition à la violence », mais plutôt à « violence traumatique », « événements négatifs », « événements traumatiques », ou simplement « traumas », mais incluent bien souvent les mêmes types d'événements violents. Deuxièmement, les réactions traumatiques varient en fonction de la perception qu'un individu fait de la situation. Il faut d'autant plus souligner que pour ce projet, aucun dépistage ni d'évaluation diagnostique n'est réalisée auprès des participants, or il convient de comprendre le terme « traumatisme » comme un terme

général désignant une « exposition à la violence potentiellement traumatique » et qui réfère à la définition d'un stressor traumatique.

Les méthodes qualitatives imposent des limites en elles-mêmes, particulièrement quant aux données subjectives qu'elles fournissent. D'ailleurs, au niveau de la collecte de données, il faut assumer les limites qu'imposent les données autorévélatées par les jeunes contrevenants. Bien qu'elles soient très riches, l'information reçue ne réfère qu'à ce que le jeune accepte bien de nous fournir, et peut facilement être biaisée par un désir de conformité ou de conserver une bonne image, et comme il a été mentionné précédemment, elles peuvent refléter certaines difficultés des participants à mentaliser leurs expériences de prises de risques et à les exprimer. Certaines informations peuvent être également dissimulées en raison du contexte légal. Quant à l'entretien semi-structuré, il comporte l'avantage d'approfondir plusieurs aspects spécifiques de l'expérience de la prise de risque, mais restreint également l'information à ces aspects. De l'information supplémentaire pouvant s'avérer pertinente, autant pour le participant que pour le chercheur peut très bien ne jamais émerger du discours. Au niveau de l'analyse, il peut y avoir une part de subjectivité de la part du chercheur lors de l'identification des thèmes.

De plus, un désavantage fréquemment associé à la méthodologie qualitative est d'ordre de la généralisation des résultats et à établir des relations causales. Par exemple, ce projet de stage utilise un petit échantillon et dont les caractéristiques sont peu variées. Cependant, la pertinence de cette méthodologie semble conservée puisque l'objectif initial du projet de stage est de rendre compte des expériences vécues lors d'événements violents à partir du point de vue des jeunes contrevenants, et non pas de produire des connaissances généralisables ou des liens de causalités. Enfin, mon rôle de délégué jeunesse pourrait se refléter dans les entretiens, susceptible de biaiser la manière de récolter les informations, ou de confronter certains points soulevés par le jeune au cours de l'entretien pour investiguer.

Conclusion

Pour conclure, l'objectif principal de ce projet de stage était d'approfondir la compréhension des événements violents et potentiellement traumatiques qui sont vécus par les jeunes contrevenants ainsi que des impacts perçus sur leur trajectoire criminelle. Pour ce faire, quatre jeunes sous suivi en communauté dans les services aux jeunes contrevenants du bureau ouest du CJM-IU ont été rencontrés dans le cadre de rencontres de suivi, pour faire entendre leur point de vue.

Ainsi, à partir des données recueillies, il est possible de constater l'effet criminogène de la victimisation par la violence des jeunes, particulièrement les événements violents et traumatiques. En effet, les jeunes délinquants rencontrés ont permis de comprendre que leurs expositions à la violence ont favorisé la persistance criminelle pour plusieurs raisons. Premièrement, plusieurs caractéristiques au niveau personnel se sont empirées au fur des événements, particulièrement l'insensibilité émotionnelle, l'hypervigilance découlant d'un sentiment d'insécurité, une vision d'eux-mêmes, des autres et du monde qui les entoure encore plus sombre, un sentiment d'anormalité qui s'accroît à chaque situation violente, et l'adoption de comportements à risque qui n'a plus de limites. Deuxièmement, bien que les traumatismes réfèrent souvent à des événements tragiques impliquant la mort ou des blessures graves, ces événements n'ont pas une influence très forte sur la manière de concevoir leur mode de vie et n'engendrent pas de réflexion particulière, sinon que très superficiellement. Par ailleurs, à force de vivre des tragédies, les jeunes perdent confiance en un avenir meilleur, mentionnent un sentiment d'impuissance face à leur destin, et s'autorisent à ne pas voir plus loin que le lendemain. Enfin, être exposé, ou commettre des actes de violence qualifiés d'inhumains oblige les jeunes à se redéfinir et à redéfinir leurs limites en terme de violence. Ces limites maintenant inexistantes et sans borne, les jeunes se retrouvent sans point de repère, sans motif valable pouvant justifier un désistement criminel.

D'autre part, les jeunes qui sont exposés à un degré plus élevé de violence, que ce soit en gravité ou en fréquence, rapportent de plus hauts niveaux de comportements délinquants (Wood et coll., 2002), mais rapportent aussi significativement plus de détresse que ceux ayant vécu moins de violence (Fitzpatrick et Boldizar, 1993). Les entrevues réalisées n'illustrent que sommairement quelques indices de détresse, mais les analyses qualitatives révèlent de nombreux indices de symptômes dépressifs et d'ÉSPT.

En somme, de nombreux besoins spécifiques émergent chez les jeunes avec un historique important d'exposition à la violence, et ceux-ci méritent d'être adressés lorsqu'un jeune est pris en charge en vertu de la LSJPA. Il importe également de poursuivre les recherches qualitatives sur la violence subie des jeunes et des traumatismes contemporains, puisqu'elles sont une source extrêmement riche d'information pouvant guider les intervenants vers des interventions différentielles et mieux adaptées aux caractéristiques et à la réalité de nos jeunes de demain.

I : Penses-tu qu'un jour tu vas te désister du crime complètement ?

D : Non. Jusqu'à ce qu'il en aille un qui va me tuer.

I : Ça va automatiquement se finir que c'est toi qui décèdes ?

D : Ouais, ça va finir de même, puis je l'accepte.

Bibliographie

- Abram, K. M., Teplin, L. A., Charles, D. R., Longworth, S. L., McClelland, G. M., & Dulcan, M. K. (2004). Posttraumatic stress disorder and trauma in youth in juvenile detention. *Archives of General Psychiatry*, *61*, 403-410.
- Abram, K.M., Washburn, J.J., Teplin, L.A., Emanuel, K.M., Romero, E.G., et McClelland, G.M. (2007). Post-traumatic Stress Disorder and Psychiatric Comorbidity among Detained Youths. *Psychiatric Services*, *58*(10), 1311-1316.
- Agnew, R., & Brezina, T. (1997). Relational problems with peers, gender, and delinquency. *Youth and Society*, *29*, 84–111.
- Allwood, M. A., & Bell, D. J. (2008). A preliminary examination of emotional and cognitive mediators in the relations between violence exposure and violent behaviors in youth. *Journal of Community Psychology*, *36*, 989-1007.
- Allwood, M. A., Horan, J., & Bell D. (2009, April). *Posttrauma emotional numbing, particularly fearlessness and detachment, predicts delinquent behaviors in early adolescents*. Poster presented at the Society for Research in Child Development, Denver, CO
- American Psychiatric Association. (2013) *Diagnostic and statistical manual of mental disorders*, (5th ed.). Washington, DC: Author.
- American Psychiatric Association. (2000). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (Text Rev.). Washington, DC: Author
- Bandura, A., Barbaranelli, C., Caprara, G. V., & Pastorelli, C. (1996). Mechanisms of moral disengagement in the exercise of moral agency. *Journal of Personality and Social Psychology*, *71*, 364-374.
- Becker, S. P., & Kerig, P. K. (2011). Posttraumatic stress symptoms are associated with the frequency and severity of delinquency among detained boys. *Journal of Clinical Child & Adolescent Psychology*, *40*(5), 765-771.
- Blumstein, A., J. Cohen, J. A. Roth et C. A. Visher (1986). *Criminal careers and « Career Criminals »*, volume 1. Washington, D. C.: National Academy Press.
- Bonnie, R. & Monahan, J. (2005). From coercion to contract: reframing the debate on mandated community treatment for people with mental disorders. *Law and human behavior*, *29*(4), 485.
- Briere, J. (2002). Treating adult survivors of severe childhood abuse and neglect: Further development of an integrative model. In J. E. B. Myers, L. Berliner, J. Briere, C. T. Hendrix, C. Jenny, & T. A. Reid (Eds.), *The APSAC handbook on child maltreatment* (2nd ed., pp. 175-204). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Briggs, E. C., Greeson, J. K., Layne, C. M., Fairbank, J. A., Knoverek, A. M., & Pynoos, R. S. (2012). Trauma exposure, psychosocial functioning, and treatment needs of youth in residential care: Preliminary findings from the NCTSN Core Data Set. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, *5*(1), 1-15
- Borowsky, I. W., Ireland, M., & Resnick, M. D. (2009). Health status and behavioral outcomes for youth who anticipate a high likelihood of early death. *Pediatrics*, *124*, 81-88
- Chen, X. (2009). The Link between Juvenile Offending and Victimization. *Youth Violence and Juvenile Justice*, *7*(2), 119-135.
- Childhood Bereavement Network (2008) *Bereavement in the Secure Setting*, London: National Children's Bureau.
- Cisler, J. M., Begle, A. M., Amstadter, A. B., Resnick, H. S., Danielson, C. K., Saunders, B. E., & Kilpatrick, D. G. (2012). Exposure to interpersonal violence and risk for PTSD, depression, delinquency, and binge drinking among adolescents: Data from the NSA-R. *Journal of traumatic stress*, *25*(1), 33-40.

- Cohen, J. A., & Scheeringa, M. S. (2009). Post-traumatic stress disorder diagnosis in children: Challenges and promises. *Dialogues in Clinical Neuroscience*, *11*(1), 91.
- Cook, A., Spinazzola, P., Ford, J., Lanktree, C., Blaustein, M., Cloitre, M., . . . van der Kolk, B. (2005). Complex trauma in children and adolescents. *Psychiatric Annals*, *35*, 390-398.
- Cooley, M. R., Turner, S. M., & Beidel, D. C. (1995). Assessing community violence: The children's report of exposure to violence. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, *34*, 201– 208. doi: 10.1097/00004583-199502000-00015
- Cooley-Quille, M., Boyd, R. C., Frantz, E., & Walsh, J. (2001). Emotional and behavioral impact of exposure to community violence in inner-city adolescents. *Journal of Clinical Child Psychology*, *30*, 199– 206. doi: 10
- Cuevas, C.A., Finkelhor, D., Turner, H.A. & Ormrod, R.K. (2007). Juvenile Delinquency and Victimization. A Theoretical Typology, *Journal of Interpersonal Violence*, *22*(12), 1581-1602..1207/S15374424JCCP3002_7
- Cyr, K., Chamberland, C., Clément, M. È., & Lessard, G. (2014). Victimization: réalité préoccupante pour les jeunes pris en charge par la DPJ. *Criminologie*, *47*(1), 187-211.
- Decker, S. H., Katz, C. M., et Webb, V. J. (2008). Understanding the Black Box of Gang Organization : Implications for Involvement in Violent Crime, Drug Sales, and Violent Victimization. *Crime & Delinquency*, *54*(1), 153-172.
- Dembo, R., Jainchill, N., Turner, C., Fong, C., Farkas, S., & Childs, K. (2007). Levels of psychopathy and its correlates: A study of incarcerated youths in three states. *Behavioral Sciences & the Law*, *25*(5), 717–738. doi:10.1002/bsl.784.
- Dé-stresse et progresse (s.d.) Dans *Centre d'Études sur le Stress Humain (CESH)*, repéré le 4 avril 2016 au <http://www.stresshumain.ca/detresseetprogresse.html>
- Dodge, K. A., Pettit, G. S., Bates, J. E., & Valente, E. (1995). Social information-processing patterns partially mediate the effect of early physical abuse on later conduct problems. *Journal of Abnormal Psychology*, *104*, 632-643.
- Donisch, K., Bray, C., & Gewirtz, A. (2016). Child Welfare, Juvenile Justice, Mental Health, and Education Providers' Conceptualizations of Trauma-Informed Practice. *Child maltreatment*, 1077559516633304.
- Farrington, D.P. (2003). Developpement and Life-Course Criminology: ey Theoretical and Empirical Issues. *Criminology*, *21*: 221–25
- Fauth, B., Thompson, M. and Penny, A. (2009) *Associations between Childhood Bereavement and Children's Background, Experiences and Outcomes*, London: National Children's Bureau.
- Fazel, S., Khosla, V., Doll, H., & Geddes, J. (2008). The prevalence of mental disorders among the homeless in western countries: systematic review and meta-regression analysis. *PLoS Med*, *5*(12), e225.
- Fehon, D. C., Grilo, C. M., & Lipschitz, D. S. (2001). Correlates of community violence exposure in hospitalized adolescents. *Comprehensive Psychiatry*, *42*, 283–290. doi: 10.1053/comp.2001.24580
- Finkelhor, D., Ormrod, R. K., & Turner, H. A. (2009). Lifetime assessment of poly-victimization in a national sample of children and youth. *Child Abuse & Neglect*, *33*, 403–411
- Finkelhor, D., Shattuck, A., Turner, H. A., Ormrod, R., & Hamby, S. L. (2011). Polyvictimization in development context. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, *4*(4), 291-300. doi: 10.1080/19361521.2011.610432
- Finkelhor, D., Turner, H. A., Shattuck, A., & Hamby, S. L. (2013). Violence, crime, and abuse exposure in a national sample of children and youth: an update. *JAMA pediatrics*, *167*(7), 614-621.

- Fitzpatrick, K. M., & Boldizar, J. P. (1993). The prevalence and consequences of exposure to violence among African-American youth. *Journal of the American Academy of Adolescent Psychiatry*, 32, 424– 430. doi: 10.1097/00004583-199303000-00026
- Fitzpatrick, K. M., Piko, B. F., Wright, D. R., & LaGory, M. (2005). Depressive symptomatology, exposure to violence, and the role of social capital among African American adolescents. *American Journal of Orthopsychiatry*, 75, 262–274. doi: 10.1037/0002-9432.75.2.262
- Flannery, D. J., Singer, M., Williams, L., & Castro, P. (1998). Adolescent violence exposure and victimization at home: Coping and psychological trauma symptoms. *International Review of Victimology*, 6, 29-48.
- Ford, J. (2005). Treatment implications of altered neurobiology, affect regulation and information processing following child maltreatment. *Psychiatric Annals*, 35, 410-419
- Ford, J., Chapman, J., Connor, D. F., & Cruise, K. R. (2012). Complex trauma and aggression in secure juvenile justice settings. *Criminal Justice and Behavior*, 39(6), 694-724
- Ford, J., Chapman, J., Mack, J. M., & Pearson, G. (2006). Pathways from traumatic child victimization to delinquency: Implications for juvenile and permanency court proceedings and decisions. *Juvenile and Family Court Journal*, 57, 13-26
- Ford, J., Elhai, J., Connor, D., & Frueh, B. (2010). Poly-victimization and risk of posttraumatic, depressive, and substance use disorders and involvement in delinquency in a national sample of adolescents. *Journal of Adolescent Health*, 46(6), 545-552.
- Ford, J., Grasso, D., Hawke, J., & Chapman, J. (2013). Poly-victimization among juvenile justice-involved youths. *Child abuse & neglect*, 37(10), 788-800.
- Ford, J., Hartman, J. K., Hawke, J., & Chapman, J. (2008). Traumatic victimization posttraumatic stress disorder, suicidal ideation, and substance abuse risk among juvenile justice-involved youths. *Journal of Child and Adolescent Trauma*, 1, 75-92.
- Ford, J., & Russo, E. (2006). Trauma-focused, present-centered, emotional self-regulation approach to integrated treatment for posttraumatic stress and addiction: Trauma Adaptive Recovery Group Education and Therapy (TARGET). *American Journal of Psychotherapy*, 60(4), 335–355.
- Fowler, P., Tompsett, C., Braciszewski, J., Jacques-Tiura, A. J., & Baltes, B. B. (2009). Community violence: A meta-analysis on the effect of exposure and mental health outcomes of children and adolescents. *Development and Psychopathology*, 21, 227–259. doi: 10.1017/S0954579409000145
- Giaconia, R., Reinherz, H., Hauf, A., Paradis, A., Wasserman, M., & Langhammer, D. (2000). Comorbidity of substance use and post-traumatic stress disorders in a community sample of adolescents. *American Journal of Orthopsychiatry*, 70(2), 253.
- Grisso, T., & Barnum, R. (2006). *Massachusetts Youth Screening Instrument, Version 2: MAYSI-2: User's Manual and Technical Report*. Professional Resource Press
- Guay, S. et Lopez, G. (2013). Traitement du stress posttraumatique et de ses troubles connexes. Dans Cusson, M., Guay, S., Proulx, J., et Cortoni, F. (dir.) *Traité des violences criminelles*. (Chapitre 37, p. 887-909). Montréal, Québec : Éditions Hurtubise
- Gorman-Smith, D., Henry, D. B., & Tolan, P. H. (2004). Exposure to community violence and violence perpetration: The protective effects of family functioning. *Journal of Clinical Child and Adolescent Psychology*, 33(3), 439-449.

Guchereau, M., Jourkiv, O., et Zametkin, A. (2009). Mental Disorder Among Adolescents in Juvenile Detention and Correctional Facilities : Post-traumatic Stress Disorder is Overlooked. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 48(3), 340-341.

Halliday-Boykins, C. A., & Graham, S. (2001). At both ends of the gun: Testing the relationship between community violence exposure and youth violent behavior. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 29, 383–402. doi: 10.1023/A:1010443302344

Hanson, R. F., Borntreger, C., Self-Brown, S., Kilpatrick, D. G., Saunders, B. E., Resnick, H. S., et coll. (2008). Relations among gender, violence exposure, and mental health: The National Survey of Adolescents. *American Journal of Orthopsychiatry*, 78 , 313–321.

Hare, R. D. (2006). Psychopathy: A clinical and forensic overview. *Psychiatric Clinics of North America*, 29(3), 709-724.

Hayes, S. C., Wilson, K. G., Gifford, E. V., Follette, V. M., & Strosahl, K. (1996). Experiential avoidance and behavioral disorders: A functional dimensional approach to diagnosis and treatment. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 64, 1152- 1168

Hoffman, J. P., & Su, S. (1997). The conditional effects of stress on delinquency and drug use: A strain theory assessment of sex differences. *The Journal of Research in Crime and Delinquency*, 34, 46– 78.

Horney J., D. W. Osgood et I. H. Marshall (1995). Criminal Carrers in the Short-Term: Intra-Individual Variability in Crime and its Relation to Local Life Circumstances. *American Sociological Review*, 60: 655-673.

Implantation du modèle « Attachement, Régulation, et Compétences » dans des unités de réadaptation de cinq Centres jeunesse du Québec : Évaluation pilote (s.d.) Dans *Centre de recherche sur l'enfance et les familles/Center for Research on Children and Families*. Repéré le 4 avril 2016 à <https://mcgill.ca/crcf/projects/current-projects/implantation-du-modele-attachement-regulation-et-competences-dans-des-unites-de-readaptation>

Karpman, B. (1948). Conscience in the psychopath: another version. *American Journal of Orthopsychiatry*, 18(3), 455.

Kerig, P. K., & Becker, S. P. (2014). Early abuse and neglect as predictors of antisocial outcomes in adolescence and adulthood. *The development of criminal and antisocial behavior: Theoretical foundations and practical applications*. New York: Springer.

Kerig, P., Becker, S., & Egan, S. (2010). From internalizing to externalizing: Theoretical models of the processes linking PTSD to juvenile delinquency. *Posttraumatic stress disorder (PTSD): Causes, symptoms and treatment*, 33-78.

Kerig, P. K., Bennett, D. C., Thompson, M., & Becker, S. P. (2012). “Nothing really matters”: Emotional numbing as a link between trauma exposure and callousness in delinquent youth. *Journal of Traumatic Stress*, 25(3), 272-279.

Kilpatrick, D. G., Acierno, R., Saunders, B., Resnick, H. S., Best, C. L., & Schnurr, P. P. (2000). Risk factors for adolescent substance abuse and dependence: Data from a national sample. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 68, 19–30. doi: 10.1037//0022-006X.68.1.19

Kimonis, E. R., Skeem, J. L., Cauffman, E., & Dmitrieva, J. (2011). Are secondary variants of juvenile psychopathy more reactively violent and less psychosocially mature than primary variants?. *Law and human behavior*, 35(5), 381.

Kiser, L. J., Ostoja, E., & Pruitt, D. B. (1998). Dealing with stress and trauma in families. *Child and adolescent psychiatric clinics of North America*, 7(1), 87-103.

Ko, S., Ford, J., Kassam-Adams, N., Berkowitz, S., Wilson, C., Wong, M., ... & Layne, C. (2008). Creating trauma-informed systems: child welfare, education, first responders, health care, juvenile justice. *Professional Psychology: Research and Practice*, 39(4), 396.

Ko, S., & Sprague, C. (2007). Creating trauma-informed child-serving systems. National Child Traumatic Stress Network. Tiré de http://www.nctsn.org/nctsn_assets/pdfs/Service_Systems_Brief_v1_v1.pdf

Lambert, S. F., Boyd, R. C., Cammack, N. L., & Jalongo, N. S. (2012). Relationship proximity to victims of witnessed community violence: associations with adolescent internalizing and externalizing behaviors. *American journal of orthopsychiatry*, 82(1), 1.

Lansford, J. E., Malone, P. S., Stevens, K. I., Dodge, K. A., Bates, J. E., & Pettit, G. S. (2006). Developmental trajectories of externalizing and internalizing behaviors: Factors underlying resilience in physically abused children. *Development and Psychopathology*, 18, 35-56.

Laurier, C., Morin, C. et Chagnon, F. (2011). Trauma, Violence and Mental Health Difficulties in Young Offenders Involved with Street Gangs. 11th Annual International Association of Forensic Mental Health Services (IAFMHS) conference, Barcelone, Espagne, juin.

Leistico, A. M. R., Salekin, R. T., DeCoster, J., & Rogers, R. (2008). A large-scale meta-analysis relating the hare measures of psychopathy to antisocial conduct. *Law and human behavior*, 32(1), 28.

Lui, X., & Kaplan, H. B. (1999). Explaining gender differences in symptoms of subjective distress in young adolescents. *Stress Medicine*, 15, 41–51.

Lynch, M. (2003). Consequences of children's exposure to violence. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 6, 265–274. doi: 10.1023/B:CCFP.0000006293.77143.e

Lynch, M., & Cicchetti, D. (1998). An ecological-transactional analysis of children and contexts: The longitudinal interplay among child maltreatment, community violence, and children's symptomatology. *Development and Psychopathology*, 10, 235–257. doi: 10.1017/S095457949800159X

Marrow, M., Benamati, J., Decker, K., Griffin, D., & Lott, D. A. (2012). Think trauma: A training for staff in juvenile justice residential settings. Los Angeles, CA & Durham, NC: National Center for Child Traumatic Stress.

Maschi, T., Bradley, C. A., & Morgen, K. (2008). Unraveling the link between trauma and delinquency the mediating role of negative affect and delinquent peer exposure. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 6(2), 136-157.

Mazerolle, P., & Piquero, A. (1998). Linking exposure to strain with anger: An investigation of deviant adaptations. *Journal of Criminal Justice*, 26(3), 195-211.

McCart, M. R., Smith, D. W., Saunders, B. E., Kilpatrick, D. G., Resnick, H., & Ruggiero, K. J. (2007). Do urban adolescents become desensitized to community violence? Data from a national survey. *American Journal of Orthopsychiatry*, 77, 434–442. doi: 10.1037/0002-9432.77.3.434

Maercker, A., & Lalor, J. (2012). Diagnostic and clinical considerations in prolonged grief disorder. *Dialogues in clinical neuroscience*, 14(2), 167.

McCarthy, J. R., & Jessop, J. (2005). *Young People, Bereavement and Loss: Disruptive Transitions?* JKP.

Monahan, J., Steadman, H., Robbins, P., Appelbaum, P., Banks, S., Grisso, T., ... & Silver, E. (2005). An actuarial model of violence risk assessment for persons with mental disorders. *Psychiatric services*.

Mormont, C. (2009). Deuil et traumatisme. *Revue Francophone du Stress et du Trauma*, 9(4), 218-223.

Mrug, S., & Windle, M. (2010). Prospective effects of violence exposure across multiple contexts on early adolescents' internalizing and externalizing problems. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 51(8), 953-961.

National Child Traumatic Stress Network. (2010). National Child Traumatic Stress Network empirically supported treatments and promising practices. Los Angeles: Author. Retrieved from http://www.nctsn.org/nccts/nav.do?pid=ctr_top_trmnt_prom

Orcutt, H. K., Erickson, D. J., & Wolfe, J. (2002). A prospective analysis of trauma exposure: The mediating role of PTSD symptomatology. *Journal of Traumatic Stress, 15*, 259- 66

Ouellet, F. & Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian journal of criminology and criminal justice/Revue canadienne de criminologie et de justice pénale, 56*(5): 527-562.

Overstreet, S. (2000). Exposure to community violence: Defining the problem and understanding the consequences. *Journal of Child and Family Studies, 9* (1), 7-25.

Pappagallo, M., Silva, R. R., & Rojas, V. M. (2004). Differential diagnosis of PTSD in children. In R. R. Silva (Ed.), *Posttraumatic stress disorders in children and adolescents: Handbook*. (pp. 218-236). New York: Norton.

Piquero, A. R., D. P., Farrington et A. Blumstein (2003). The Criminal Career Paradigm. Dans: Tonry M. (Ed.), *Crime and justice: A review of research*, 30: 359–506. Chicago: University of Chicago Press.

Piquero, A. R., D. P., Farrington et A. Blumstein (2007). *Key Issues in Criminal Career Research: New Analyses of the Cambridge Study in Delinquent Development*. Cambridge: Cambridge University Press.

Plusquellec, P., Trépanier, L., Juster, R. P., Marin, M. F., Sindi, S., François, N., ... & Lupien, S. (2015). Étude pilote des effets du programme DéStresse et Progresse chez des élèves de 6e année du primaire intégrés dans une école secondaire. *Éducation et francophonie, 43*(2), 6-29.

Porter, S. (1996). Without conscience or without active conscience? The etiology of psychopathy revisited. *Aggression and Violent Behavior, 1*(2), 179-189.

Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 173-209.

Purugganan, O. H., Stein, R., Silver, E. J., & Benenson, B. S. (2003). Exposure to violence and psychosocial adjustment among urban school-aged children. *Developmental and Behavioral Pediatrics, 24*, 424–430. doi: 10.1097/00004703-200312000-00004

Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (1995). *La problématique*. R. Quivy et L. Van Campenhoudt, Manuel de recherche en sciences sociales–nouvelle édition, 84-103.

Redding, R. & Lexcen, F. (2002). Mental health needs of juvenile offenders. *Juvenile Correctional Mental Health Report, 3*(1), 1.

Rosario, M., Salzinger, S., Feldman, R. S., & Ng-Mak, D. S. (2008). Intervening processes between youths' exposure to community violence and internalizing symptoms over time: The roles of social support and coping. *American Journal of Community Psychology, 41*, 43–62. doi: 10.1002/jcop.10066

Shahinfar, A., Kupersmidt, J. B., & Matza, L. S. (2001). The relation between exposure to violence and social information processing among incarcerated adolescents. *Journal of Abnormal Psychology, 110*, 136-141.

Sharf, A., Kimonis, E. R., & Howard, A. (2014). Negative life events and posttraumatic stress disorder among incarcerated boys with callous-unemotional traits. *Journal of Psychopathology and Behavioral Assessment, 36*(3), 401-414.

Singer, S. I. (1986). Victims of serious violence and their criminal behavior: Subcultural theory and beyond. *Violence and victims, 1*(1), 61-70.

- Schwab-Stone, M. E., Ayers, T. S., Kasparow, W., Voyce, C., Barone, C., Shriver, T., & Weissberg, R. P. (1995). No safe haven: A study of violence exposure in an urban community. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 34(10), 1343-1352.
- Skeem, J. L., & Louden, J. E. (2006). Toward evidence-based practice for probationers and parolees mandated to mental health treatment. *Psychiatric Services*.
- Spaccarelli, S., Coatsworth, J. D., & Sperry Bowden, B. (1995). Exposure to serious family violence among incarcerated boys: Its association with violent offending and potential mediating variables. *Violence and Victims*, 10, 163-182.
- Steiner, H., Garcia, I. G., & Matthews, Z. (1997). Posttraumatic stress disorder in incarcerated juvenile delinquents. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 36(3), 357-365.
- Steinberg, A., Brymer, M., Ghosh Ippen, C., Kim, S., Ostrowski, S., Gully, K., & Pynoos, R. (2013). Psychometric Properties of the UCLA PTSD Reaction Index. *Journal of Traumatic Stress*, 26, 1-9. doi:[10.1002/its.21780](https://doi.org/10.1002/its.21780)
- Trulson, C. R., Marquart, J. W., Mullings, J. L., & Caeti, T. J. (2005). In between adolescence and adulthood recidivism outcomes of a cohort of state delinquents. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 3(4), 355-387.
- Tull, M. T., McDermott, M. J., & Gratz, K. L. (2015). Marijuana dependence moderates the effect of posttraumatic stress disorder on trauma cue reactivity in substance dependent patients. *Drug and Alcohol Dependence*.
- Van der Kolk, B. A., & Fislser, R. E. (1994). Childhood abuse and neglect and loss of selfregulation. *Bulletin of the Menninger Clinic*, 58, 145-168
- Vaswani, N. (2008). The ripples of death: exploring the bereavement experiences and mental health of young men in custody. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 53(4), 341-359.
- Vaswani, N. (2014). The ripples of death: exploring the bereavement experiences and mental health of young men in custody. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 53(4), 341-359.
- Vermeiren, R. (2003). Psychopathology and delinquency in adolescents: A descriptive and developmental perspective. *Clinical Psychology Review*, 23, 277-318
- Vermeiren, R., Jaspers, I., et Moffit, T. (2006). Mental health problems in juvenile justice populations. *Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America*, 15, 333-351.
- Wilkinson, D. L., & Carr, P. J. (2008). Violent youths' responses to high levels of exposure to community violence: What violent events reveal about youth violence. *Journal of Community Psychology*, 36, 1026-1051.
- Wilson, H. W., Stover, C. S., & Berkowitz, S. J. (2009). Research Review: The relationship between childhood violence exposure and juvenile antisocial behavior: a meta-analytic review. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 50(7), 769-779.
- Wolpaw, J. M., & Ford, J. D. (2004). Assessing exposure to psychological trauma and post-traumatic stress in the juvenile justice population. Los Angeles, CA: National Child Traumatic Stress Network.
- Wood, J., Foy, D. W., Layne, C., Pynoos, R., & James, C. B. (2002). An examination of the relationships between violence exposure, posttraumatic stress symptomatology, and delinquent activity: An "ecopathological" model of delinquent behavior among incarcerated adolescents. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 6(1), 127-147.

Annexe 1

GRILLE D'ENTRETIEN SEMI-STRUCTURÉ

Les expériences d'exposition ou de victimisation par la violence en contexte de délinquance et leur effet sur la trajectoire criminelle

Consigne de départ :

« Le but de notre rencontre est de discuter de divers aspects concernant la délinquance et l'exposition à la violence. Je te poserai des questions, mais sens-toi libre de répondre comme cela te vient à l'esprit. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Nous aborderons des sujets comme les délits où tu as été victime de violence ou tu as été témoin de violence, des événements les plus marquants pour toi, les traumatismes que tu aurais pu vivre, ta perception de ces événements violents potentiellement traumatisants et leurs liens avec ta trajectoire criminelle. N'hésite pas à me poser des questions ou à me donner des informations que tu juges importantes. Tout ce que tu me diras demeurera confidentiel. »

- PERCEPTIONS DE LA VIOLENCE : *J'aimerais d'abord que tu me parles de ce qu'est la violence, selon toi.*
 - *À quel genre de violence un délinquant risque d'être victime ou témoin, selon toi?*
 - *Est-ce que la violence est essentielle pour un délinquant?*
 - *Qu'est-ce qui différencie les jeunes délinquants violents des jeunes délinquants non violents?*
 - *Ce serait quoi pour toi un jeune délinquant?*
 - *Est-ce que tu te considères comme étant un délinquant? Violent? Pourquoi?*

- EXPOSITION À LA VIOLENCE ET TRAUMATISMES SUBIS (RÉEL) : *Parle-moi de choses violentes que tu as déjà faites ou vécues que tu pourrais qualifier de traumatisantes ou qui t'ont beaucoup marqué. [Ex : bagarre, blessures graves, mort violente d'un ami, etc.]*
 - *As-tu déjà commis des crimes violents ou qui comportaient des risques physiques pour toi ou pour les autres [agression, avec armes, risques de représailles]? Comment as-tu réagis?*
 - *As-tu déjà été victime de crime violent, d'agression armée? Lesquels? Quand? Comment as-tu réagis?*
 - *As-tu déjà été témoin de crime violent, d'agression armée? Lesquels? Quand? Comment as-tu réagis?*

- PERCEPTION DES EXPÉRIENCES D'EXPOSITION À LA VIOLENCE ET DES TRAUMAS SUBIS :
 - *Que penses-tu de ces expériences ou de ces événements violents que tu as vécus [ou dont tu as été témoin]?*
 - 1. *As-tu eu peur au cours de ces événements? Qu'est-ce qui fait que quelqu'un d'autre aurait pu avoir peur?*
 - *PEUX-TU M'EXPLIQUER COMMENT ÇA S'EST PASSÉ POUR TOI APRÈS AVOIR ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCE? EST-CE QU'IL Y A DES CHOSES QUI ONT CHANGÉ ? DANS TA VIE, TA VISION DES CHOSES?*
 - *Est-ce que tu crois que les autres te regardent différemment depuis cet événement (est-ce que le regard des autres change après qu'on ait vécus/faits de telles choses)? Dans quel sens ?*

- *Est-ce qu'une personne qui aurait vécu la même chose que toi aurait réagi de la même manière ? Pourquoi ?*
- *À qui as-tu déjà parlé de ces événements-là (reprendre des exemples d'événements cités)? à des intervenants du CJM-IU ? Parles-moi de quelle manière ça t'a aidé ou non.*
- *TRAJECTOIRE DÉLINQUANTE : Avec ce que tu m'as raconté sur ce que tu as vécu comme événements violents ou traumatisants, parles-moi, de ta trajectoire délinquante après ces événements ? Ce qui a changé, ce qui est resté pareil ?*
 - *As-tu déjà eu peur de mourir?*
 - *Suffisamment peur pour avoir envie de cesser de faire des délits?*
 - *Penses-tu que le fait d'être délinquant peut influencer ton désir de mourir [ou désir de vivre]?*
 - *Jusqu'où serais-tu prêt à aller au niveau de la violence que tu pourrais subir; il y a tu des événements que tu dis : là c'est trop pour moi ?*
 - *Si tu venais à franchir cette limite-là, que tu vivrais cet événement-là pour une raison X, que ferais-tu?*
 - *Quel événement violent ou quelle raison pourrait te faire abandonner le crime?*
 - I. *Pourrais-tu décider de quitter pour quelqu'un? (si quelqu'un te le demandais)*
 - II. *Pourrais-tu décider de quitter parce que ta vie serait en danger?*
- *Je n'ai plus de question, est-ce qu'il y a quelque chose que tu aimerais ajouter?*